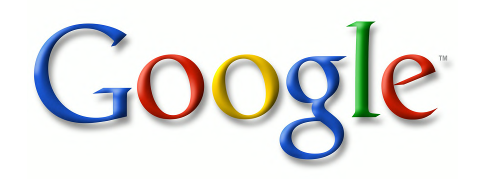
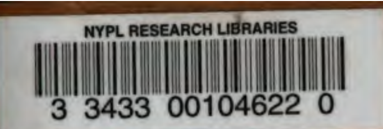
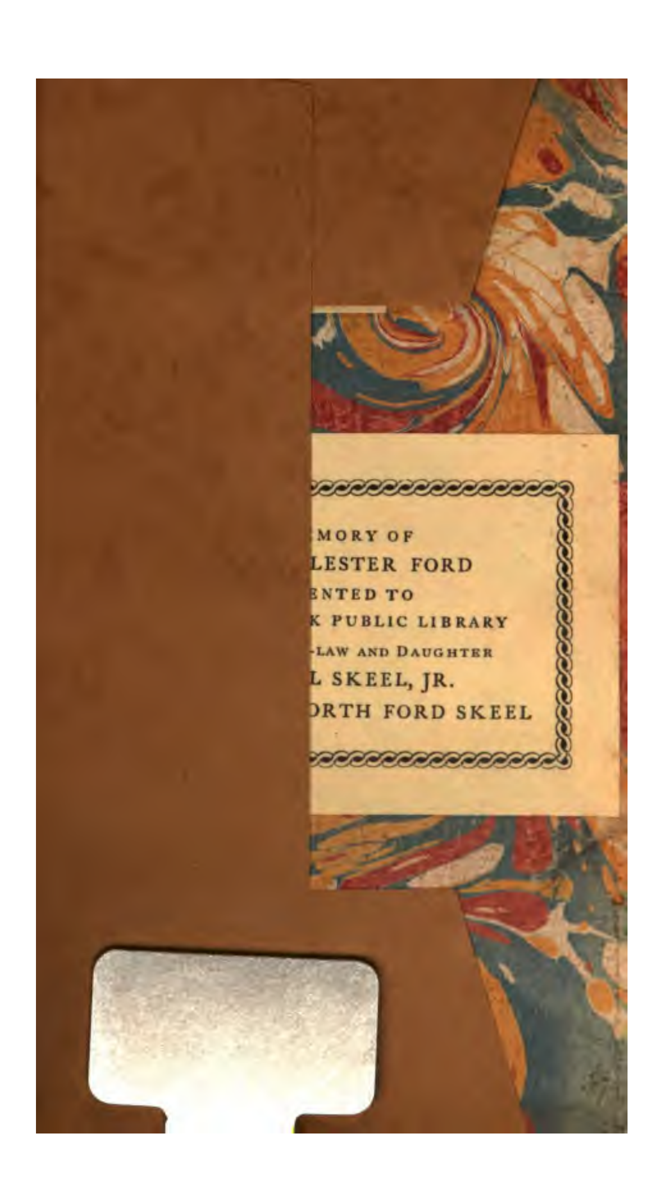
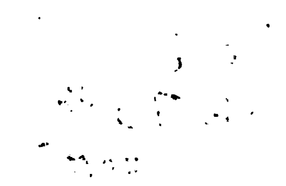



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00104622 0


MORY OF
LESTER FORD
ENTED TO
K PUBLIC LIBRARY
-LAW AND DAUGHTER
L SKEEL, JR.
ORTH FORD SKEEL





SUPPLÉMENT
A LA
COLLECTION
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU.

TOME VINGT-HUITIEME.

SUPPLÉMENT
A LA
COLLECTION
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU,
Citoyen de Geneve.

TOME TROISIEME.



A GENEVE.

M. DCC. LXXXIV.

M.L.



FRAGMENS

De divers ouvrages & lettres de J. J. Rousseau, écrits pendant son séjour en Savoye. Les originaux écrits de la propre main de l'Auteur nous ont été communiqués par M. le Professeur de S.... qui en est en possession.

LETTRE PREMIERE.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER PERE,

SOUFFRFZ que je vous demande pardon de la longueur de mon silence. Je sens bien que rien ne peut raisonnablement le justifier, & je n'ai recours qu'à votre bonté pour me relever de ma faute. On les pardonne ces sortes de fautes, quand elles ne viennent ni d'oubli ni de manque de respect, & je crois que vous me rendez bien assez de justice pour être persuadé que la mienne est de ce nombre. Voyez à votre tour, mon cher pere,

si vous n'avez point de reproche à vous faire. Je ne dis pas par rapport à moi, mais à l'égard de Madame de Warens, qui a pris la peine de vous écrire d'une maniere à vous ôter toute matiere d'excuse pour avoir manqué à lui répondre. Faisons abstraction, mon très-cher pere, de tout ce qu'il y a de dur & d'offensant pour moi dans le silence que vous avez gardé dans cette conjoncture; mais considérez comment Madame de Warens doit juger de votre procédé. N'est-il pas bien surprenant, bien bisarre; pardonnez-moi ce terme. Depuis six mois que vous ai-je demandé autre chose que de marquer un peu de sensibilité à Madame de Warens pour tant de graces, de bienfaits dont sa bonté m'accable continuellement; qu'avez-vous fait? Au lieu de cela, vous avez négligé auprès d'elle jusqu'aux premiers devoirs de politesse & de bienséance. Le faisiez-vous donc uniquement pour m'affliger? Vous vous êtes en cela fait un tort infini; vous aviez affaire à une Dame aimable par mille endroits & respectable par mille vertus, joint à ce qu'elle n'est ni d'un rang ni d'une passe à mépriser; & j'ai

toujours vu que toutes les fois qu'elle a eu l'honneur d'écrire aux plus grands Seigneurs de la Cour & même au Roi, ses lettres ont été répondues avec la derniere exactitude. De quelles raisons pouvez-vous donc autoriser votre silence? Rien n'est plus éloigné de votre goût que la prude bigotterie; vous méprisez souverainement, & avec grande raison, ce tas de fanatiques & de pédans chez qui un faux zele de religion étouffe tous sentimens d'honneur & d'équité, & qui placent honnêtement avec les cartouchiens tous ceux qui ont le malheur de n'être pas de leur sentiment dans la maniere de servir Dieu.

Pardon, mon cher pere, si ma vivacité m'emporte un peu trop, c'est mon devoir d'un côté qui me fait excéder d'autre part les bornes de mon devoir; mon zele ne se démentira jamais pour toutes les personnes à qui je dois de l'attachement & du respect, & vous devez tirer de-là une conclusion bien naturelle sur mes sentimens à votre égard.

Je suis très-impatient, mon cher pere, d'apprendre l'état de votre santé & celle de ma chere mere. Pour la

mienne, je ne sais s'il vaut la peine de vous dire que je suis tombé depuis le commencement de l'année dans une langueur extraordinaire ; ma poitrine est affectée, & il y a apparence que cela dégénérera bientôt en phtisie ; ce sont les soins & les bontés de Madame de Warens qui me soutiennent & qui peuvent prolonger mes jours ; j'ai tout à espérer de sa charité & de sa compassion & bien m'en prend.

LETTRE II.

Du 26 Juin 1735.

MON CHER PERÉ,

PLUS les fautes sont courtes & plus elles sont pardonnables. Si cet axiome a lieu, jamais homme ne fut plus digne de pardon que moi ; il est vrai que je suis entiérement redevable aux bontés de Madame de Warens de mon retour au bon sens & à la raison ; c'est encore sa sagesse & sa générosité qui m'ont ramené de cet égarement-ci ; j'espere que par ce nouveau bienfait

l'augmentation de ma reconnoiſſance & mon attachement reſpectueux pour cette Dame lui feront de forts garants de la ſageſſe de ma conduite à l'avenir; je vous prie, mon cher pere, de vouloir bien y compter auſſi, & quoique je comprenne bien que vous n'avez pas lieu de faire grand fond ſur la ſolidité de mes réflexions après ma nouvelle démarche; il eſt juſte pourtant que vous ſachiez que je n'avois point pris mon parti ſi étourdiment, que je n'euſſe eu ſoin d'obſerver quelques-unes des bienſéances néceſſaires en pareilles occaſions. J'écrivis à Madame de Warens dès le jour de mon départ pour prévenir toute inquiétude de ſa part; je réitérai peu de jours après; j'étois auſſi dans les diſpoſitions de vous écrire, mais mon voyage a été de courte durée, & j'aime mieux pour mon honneur & pour mon avantage que ma lettre ſoit datée d'ici que de nulle part ailleurs.

Je vous fais mes ſinceres remerciemens, mon cher pere, de l'intérêt que vous paroiſſez prendre encore en moi, j'ai été infiniment ſenſible à la maniere tendre dont vous vous êtes exprimé ſur mon compte, dans la

lettre que vous avez écrite à Madame de Warens ; il eſt certain que ſi tous les ſentimens les plus vifs d'attachement & de reſpect d'un fils peuvent mériter quelque retour de la part d'un pere, vous m'avez toujours été redevable à cet égard.

Madame de Warens vous fait bien des complimens, & vous remercie de la peine que vous avez priſe de lui répondre ; il eſt vrai mon cher pere, que cela ne vous eſt pas ordinaire. Je ne devrois pas être obligé de vous ſupplier de ne donner plus lieu à cette Dame de vous faire de pareils remerciemens, dans le ſens de celui-ci ; j'ai vu que toutes les fois qu'elle a eu l'honneur d'écrire au Roi & aux plus grands Seigneurs de la Cour, ſes lettres ont été répondues avec la derniere exactitude. S'il eſt vrai que vous m'aimiez & que vous ayez toujours pour le vrai mérite l'eſtime & l'attention qui lui ſont dus, il eſt de votre devoir, ſi j'oſe parler ainſi, de ne vous pas laiſſer prévenir.

Je ſuis inquiet ſur l'état de ma chere mere ; j'ai lieu de juger par votre lettre que ſa ſanté ſe trouve altérée ; je vous prie de lui en témoigner ma

ſenſibilité ; Dieu veuille prendre ſoin de la vôtre, & la conſerver pour ma ſatisfaction long-tems au-delà de ma propre vie. J'ai &c.

LETTRE III.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER PERE,

DANS la derniere lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le cinq courant, vous m'exhortez à vous communiquer mes vues au ſujet d'un établiſſement. Je vous prie de m'excuſer ſi j'ai tardé de vous répondre ; la matiere eſt importante, il m'a fallu quelques jours pour faire mes réflexions & pour les rédiger clairement afin de vous en faire part.

Je conviens avec vous, mon très-cher pere, de la néceſſité de faire de bonne heure le choix d'un établiſſement & de s'occuper à ſuivre utilement ce choix ; j'avois déjà compris cela, mais je me ſuis toujours vu juſques-ici hors de la ſuppoſition, abſolument néceſſaire en pareil cas & ſans laquelle

l'homme ne peut agir, qui eſt la poſſibilité.

Suppoſons par exemple, que mon génie eût tourné naturellement du côté de l'étude ſoit pour l'égliſe, ſoit pour le barreau, il eſt clair qu'il m'eût fallu des ſecours d'argent ſoit pour ma nourriture, ſoit pour mon habillement, ſoit encore pour fournir aux frais de l'étude. Mettons le cas auſſi que le commerce eût été mon but, outre mon entretien, il eût fallu payer un apprentiſſage, & enfin trouver un fonds convenable pour m'établir honnêtement : les frais n'euſſent pas été beaucoup moindres pour le choix d'un métier ; il eſt vrai que je ſavois déjà quelque choſe de celui de graveur ; mais outre qu'il n'a jamais été de mon goût, il eſt certain que je n'en ſavois pas à beaucoup près aſſez pour pouvoir me ſoutenir, & qu'aucun maître ne m'eût reçu, ſans payer les frais d'un aſſujettiſſement.

Voilà, ſuivant mon ſentiment, les cas de tous les différens établiſſemens dont je pourrois raiſonnablement faire choix ; je vous laiſſe juger à vous-même, mon cher pere, s'il a dépendu de moi d'en remplir les conditions.

Ce que je viens de dire ne peut regarder que le paffé. A l'âge où je fuis, il eft trop tard pour penfer à tout cela, & telle eft ma miférable condition, que quand j'aurois pu prendre un parti folide, tous les fecours néceffaires m'ont manqué, & quand j'ai lieu d'efpérér de me voir quelque avance, le tems de l'enfance, ce tems précieux d'apprendre, fe trouve écoulé fans retour.

Voyons donc à préfent ce qu'il conviendroit de faire dans la fituation où je me trouve : en premier lieu, je puis pratiquer la mufique que je fais affez paffablement pour cela : fecondement un peu de talent que j'ai pour l'écriture, (je parle du ftyle) pourroit m'aider à trouver un emploi de fecrétaire chez quelque grand feigneur: enfin, je pourrois dans quelques années & avec un peu plus d'expérience, fervir de gouverneur à des jeunes gens de qualité.

Quant au premier article, je me fuis toujours affez applaudi du bonheur que j'ai eu de faire quelque progrès dans la mufique, pour laquelle on me flatte d'un goût affez délicat & voici, mon cher pere, comme j'ai raifonné.

La musique est un art de peu de difficulté dans la pratique, c'est-à-dire, que par tout pays on trouve facilement à l'exercer; les hommes sont faits de maniere, qu'ils préferent assez souvent l'agréable à l'utile; il faut les prendre par leurs foibles & en profiter quand on le peut faire sans injustice; or qu'y a-t-il de plus juste que de tirer une contribution honnête de son travail? La musique est donc de tous les talens que je puis avoir, non pas peut-être à la vérité celui qui me fait le plus d'honneur, mais au moins le plus sûr quant à la facilité; car vous conviendrez qu'on ne s'ouvre pas toujours aisément l'entrée des maisons considérables; pendant qu'on cherche & qu'on se donne des mouvemens il faut vivre; & la musique peut toujours servir d'expectative.

Voilà la maniere dont j'ai considéré que la musique pourroit m'être utile: voici pour le second article, qui regarde le poste de secrétaire.

Comme je me suis déjà trouvé dans le cas, je connois à-peu-près les divers talens qui sont nécessaires dans cet emploi; un style clair & bien intelligible, beaucoup d'exactitude & de

fidélité ; de la prudence à manier les affaires qui peuvent être de notre ressort, & par-dessus tout un secret inviolable ; avec ces qualités on peut faire un bon secrétaire. Je puis me flatter d'en posséder quelques-unes ; je travaille chaque jour à l'acquisition des autres, & je n'épargnerai rien pour y réussir.

Enfin quant au poste de gouverneur d'un jeune seigneur ; je vous avoue naturellement que c'est l'état pour lequel je me sens un peu de prédilection : vous allez d'abord être surpris ; différez s'il vous plaît un instant de décider.

Il ne faut pas que vous pensiez, mon cher pere, que je me sois donné si parfaitement à la musique, que j'aye négligé toute autre espece de travail ; la bonté qu'a eue Madame de Warens de m'accorder chez elle un asyle, m'a procuré l'avantage de pouvoir employer mon tems utilement, & c'est ce que j'ai fait avec assez de soin jusqu'ici.

D'abord, je me suis fait un systême d'étude que j'ai divisé en deux chefs principaux ; le premier comprend tout ce qui sert à éclairer l'esprit & l'orner de connoissances utiles & agréables ; l'autre renferme les moyens de

former le cœur à la ſageſſe & à la vertu. Madame de Warens a la bonté de me fournir des livres, & j'ai tâché de faire le plus de progrès qu'il étoit poſſible, & de diviſer mon tems de maniere que rien n'en reſtât inutile.

De plus, tout le monde peut me rendre juſtice ſur ma conduite, je chéris les bonnes mœurs, & je ne crois pas que perſonne ait rien à me reprocher de conſidérable contre leur pureté; j'ai de la religion & je crains Dieu; d'ailleurs ſujet à d'extrêmes foibleſſes, & rempli de défauts plus qu'aucun autre homme au monde, je ſais combien il y a de vices à corriger chez moi. Mais enfin les jeunes gens ſeroient heureux s'ils tomboient toujours entre les mains de perſonnes qui euſſent autant que moi de haine pour le vice & d'amour pour la vertu.

Ainſi pour ce qui regarde les ſciences & les belles-lettres, je crois d'en ſavoir autant qu'il en faut pour l'inſtruction d'un jeune gentilhomme, outre que ce n'eſt point préciſément l'office d'un gouverneur de donner les leçons, mais ſeulement d'avoir atten-

tion qu'elles se prennent avec fruit, & effectivement il est nécessaire qu'il sache sur toutes les matieres plus que son éleve ne doit apprendre.

Je n'ai rien à répondre à l'objection qu'on me peut faire sur l'irrégularité de ma conduite passée ; comme elle n'est pas excusable, je ne prétends pas l'excuser : aussi, mon cher pere, je vous ai dit d'abord que ce ne seroit que dans quelques années & avec plus d'expérience, que j'oserois entreprendre de me charger de la conduite de quelqu'un. C'est que j'ai dessein de me corriger entiérement, & que j'espere d'y réussir.

Sur tout ce que je viens de dire, vous pourrez encore m'opposer que ce ne sont point des établissemens solides, principalement quant au premier & troisieme article ; là-dessus je vous prie de considérer que je ne vous les propose point comme tels, mais seulement comme les uniques ressources où je puisse recourir dans la situation où je me trouve, en cas que les secours présens vinssent à me manquer ; mais il est tems de vous développer mes véritables idées, & d'en venir à la conclusion.

Vous n'ignorez pas, mon cher pere, les obligations infinies que j'ai à Madame de Warens ; c'eſt ſa charité qui m'a tiré pluſieurs fois de la miſere, & qui s'eſt conſtamment attachée depuis huit ans à pourvoir à tous mes beſoins, & même bien au-delà du néceſſaire. La bonté qu'elle a eue de me retirer dans ſa maiſon, de me fournir des livres, de me payer des maîtres, & par-deſſus tout ſes excellentes inſtructions & ſon exemple édifiant, m'ont procuré les moyens d'une heureuſe éducation, & de tourner au bien mes mœurs alors encore indéciſes ; il n'eſt pas beſoin que je releve ici la grandeur de tous ces bienfaits, la ſimple expoſition que j'en fais à vos yeux ſuffit pour vous en faire ſentir tout le prix au premier coup-d'œil : jugez mon cher pere, de tout ce qui doit ſe paſſer dans un cœur bien fait, en reconnoiſſance de tout cela ; la mienne eſt ſans borne ; voyez juſqu'où s'étend mon bonheur, je n'ai de moyen pour la manifeſter que le ſeul qui peut me rendre parfaitement heureux.

J'ai donc deſſein de ſupplier Madame de Warens de vouloir bien agréer que

je passe le reste de mes jours auprès d'elle, & que je lui rende jusqu'à la fin de ma vie tous les services qui seront en mon pouvoir; je veux lui faire goûter autant qu'il dépendra de moi, par mon attachement à elle & par la sagesse & la régularité de ma conduite, les fruits des soins & des peines qu'elle s'est donné pour moi: ce n'est point une maniere frivole de lui témoigner ma reconnoissance; cette sage & aimable Dame a des sentimens assez beaux pour trouver de quoi se payer de ses bienfaits par ses bienfaits même, & par l'hommage continuel d'un cœur plein de zele, d'estime, d'attachement & de respect pour elle.

J'ai lieu d'espérer, mon cher pere, que vous approuverez ma résolution, & que vous la seconderez de tout votre pouvoir; Par-là toutes difficultés sont levées; l'établissement est tout fait, & assurément le plus solide & le plus heureux qui puisse être au monde, puisqu'outre les avantages qui en résultent en ma faveur, il est fondé de part & d'autre sur la bonté du cœur & sur la vertu.

Au reste, je ne prétends pas trouver par-là un prétexte honnête de vivre

dans la fainéantise & dans l'oisiveté; il est vrai que le vuide de mes occupations journalieres est grand, mais je l'ai entiérement consacré à l'étude, & Madame de Warens pourra me rendre la justice que j'ai suivi assez réguliérement ce plan, & jusqu'à présent elle ne s'est plaint que de l'excès. Il n'est pas à craindre que mon goût change; l'étude a un charme qui fait que quand on l'a une fois goûtée, on ne peut plus s'en détacher, & d'autre part l'objet en est si beau, qu'il n'y a personne qui puisse blâmer ceux qui sont assez heureux pour y trouver du goût & pour s'en occuper.

Voilà, mon cher pere, l'exposition de mes vues; je vous supplie très-humblement d'y donner votre approbation, d'écrire à Madame de Warens, & de vous employer auprès d'elle pour les faire réussir, j'ai lieu d'espérer que vos démarches ne seront pas infructueuses, & qu'elles tourneront à notre commune satisfaction. Je suis, &c.

LETTRE IV.

Mon cher Pere,

MALGRÉ les triſtes aſſurances que vous m'avez données que vous ne me regardiez plus pour votre fils, j'oſe encore recourir à vous, comme au meilleur de tous les peres, & quels que ſoient les juſtes ſujets de haine, que vous devez avoir contre moi, le titre de fils malheureux & repentant les efface dans votre cœur, & la douleur vive & ſincere que je reſſens d'avoir ſi mal uſé de votre tendreſſe paternelle, me remet dans les droits que le ſang me donne auprès de vous; vous êtes toujours mon cher pere, & quand je ne reſſentirois que le ſeul poids de mes fautes, je ſuis aſſez puni dès que je ſuis criminel. Mais hélas! il eſt bien encore d'autres motifs qui feroient changer votre colere en une compaſſion légitime, ſi vous en étiez pleinement inſtruit: les infortunes qui m'accablent depuis long-tems n'expient que trop les fautes dont je me ſens coupable, &

s'il eſt vrai qu'elles ſont énormes, la pénitence les ſurpaſſe encore. Triſte ſort que celui d'avoir le cœur plein d'amertume & de n'oſer même exhaler ſa douleur par quelques ſoupirs! Triſte ſort, d'être abandonné d'un pere dont on auroit pu faire les délices & la conſolation! mais plus triſte ſort de ſe voir forcé d'être à jamais ingrat & malheureux en même tems, & d'être obligé de traîner par toute la terre ſa miſere & ſes remords! vos yeux ſe chargeroient de larmes, ſi vous connoiſſiez à fond ma véritable ſituation, l'indignation feroit bientôt place à la pitié, & vous ne pourriez vous empêcher de reſſentir quelque peine des malheurs dont je me vois accablé. Je n'aurois oſé me donner la liberté de vous écrire ſi je n'y avois été forcé par une néceſſité indiſpenſable. J'ai long-tems balancé dans la crainte de vous offenſer encore davantage; mais enfin j'ai cru que dans la triſte ſituation où je me trouve, j'aurois été doublement coupable ſi je n'avois fait tous mes efforts pour obtenir de vous des ſecours qui me ſont abſolument néceſſaires. Quoique j'aye à craindre un refus, je ne m'en flatte pas moins de quelque eſpérance; je

n'ai point oublié que vous êtes bon pere, & je sais que vous êtes assez généreux pour faire du bien aux malheureux indépendamment des loix du sang & de la nature, qui ne s'effacent jamais dans les grandes ames. Enfin, mon cher pere, il faut vous l'avouer, je suis à Neufchâtel dans une misere à laquelle mon imprudence a donné lieu. Comme je n'avois d'autre talent que la musique, qui pût me tirer d'affaire, je crus que je ferois bien de le mettre en usage si je le pouvois; & voyant bien que je n'en savois pas encore assez pour l'exercer dans des pays catholiques, je m'arrêtai à Lausanne, où j'ai enseigné pendant quelques mois; d'où étant venu à Neufchâtel je me vis dans peu de tems par des gains assez considérables joints à une conduite fort réglée, en état d'acquitter quelques dettes que j'avois à Lausanne; mais étant sorti d'ici inconsidérément après une longue suite d'aventures que je me réserve l'honneur de vous détailler de bouche, si vous voulez bien le permettre, je suis revenu; mais le chagrin que je puis dire sans vanité que mes écolieres conçurent de mon départ, a bien été payé à mon retour par les témoignages

que j'en reçois qu'elles ne veulent plus recommencer ; de façon que privé des fecours néceffaires, j'ai contracté ici quelques dettes qui m'empêchent d'en fortir avec honneur & qui m'obligent de recourir à vous.

Que ferois-je fi vous me refufiez ? de quelle confufion ne ferois-je pas couvert ? faudra-t-il après avoir fi long-tems vécu fans reproche malgré les viciffitudes d'une fortune inconftante, que je déshonore aujourd'hui mon nom par une indignité ? Non, mon cher pere, j'en fuis fûr, vous ne le permettrez pas. Ne craignez pas que je vous faffe jamais une femblable priere ; je puis enfin par le moyen d'une fcience que je cultive inceffamment, vivre fans le fecours d'autrui ; je fens combien il pefe d'avoir obligation aux étrangers & je me vois enfin en état après des foucis continuels, de fubfifter par moi-même ; je ne ramperai plus, ce métier eft indigne de moi ; fi j'ai refufé plufieurs fois une fortune éclatante, c'eft que j'eftime mieux une obfcure liberté, qu'un efclavage brillant ; mes fouhaits vont être accomplis & j'efpere que je vais bientôt jouir d'un fort doux & tran-

quille, ſans dépendre que de moi-même, & d'un pere dont je veux toujours reſpecter & ſuivre les ordres.

Pour me voir en cet état, il ne me manque que d'être hors d'ici où je me ſuis témérairement engagé ; j'attends ce dernier bienfait de votre main avec une entiere confiance.

Honorez moi, mon cher pere, d'une réponſe de votre main ; ce ſera la premiere lettre que j'aurai reçue de vous dès ma ſortie de Geneve ; accordez-moi le plaiſir de baiſer au moins ces chers caracteres ; faites-moi la grace de vous hâter, car je ſuis dans une criſe très-preſſante. Mon adreſſe eſt ici jointe ; vous devinerez aiſément les raiſons qui m'ont fait prendre un nom ſuppoſé ; votre prudente diſcrétion ne vous permettra pas de rendre publique cette lettre, ni de la montrer à perſonne qu'à ma chere mere que j'aſſure de mes très-humbles reſpects, & que je ſupplie les larmes aux yeux, de vouloir bien me pardonner mes fautes & me rendre ſa chere tendreſſe. Pour vous, mon cher pere, je n'aurai jamais de repos que je n'aye mérité le retour de la vôtre, & je me flatte que ce jour viendra encore où vous

vous ferez un vrai plaisir de m'avouer pour,

MON CHER PERE,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur & fils.

LETTRE V.

De J. J. Rousseau à sa Tante.

J'AI reçu avant-hier la visite de Mlle. F... F... dont le triste sort me surprit d'autant plus que je n'avois rien su jusques-ici de tout ce qui la regardoit. Quoique je n'aye appris son histoire que de sa bouche, je ne doute pas, ma chere tante, que sa mauvaise conduite ne l'ait plongée dans l'état déplorable où elle se trouve. Cependant il convient d'empêcher, si l'on le peut, qu'elle n'acheve de déshonorer sa famille & son nom; & c'est un soin qui vous regarde aussi en qualité de belle-mere. J'ai écrit à M. Jean F... son frere pour l'engager à venir ici, & tâcher de la retirer des horreurs où la misere ne manquera pas de la jetter.

Je crois, ma chere tante, que vous ferez bien & conformément aux sentimens que la charité, l'honneur, & la religion doivent vous inspirer de joindre vos sollicitations aux miennes, & même sans vouloir m'aviser de vous donner des leçons, je vous prie de le faire pour l'amour de moi; je crois que Dieu ne peut manquer de jetter un œil de faveur & de bonté sur de pareilles actions. Pour moi, dans l'état où je suis moi-même je n'ai pu rien faire que la soutenir par les consolations & les conseils d'un honnête homme, & je l'ai présentée à Mad. de Warens qui s'est intéressée pour elle à ma considération, & qui a approuvé que je vous en écrivisse.

J'ai appris avec un vrai regret la mort de mon oncle Bernard. Dieu veuille lui donner dans l'autre monde les biens qu'il n'a pu trouver en celui-ci, & lui pardonner le peu de soin qu'il a eu de ses pupilles. Je vous prie d'en faire mes condoléances à ma tante Bernard à qui j'en écrirois volontiers; mais en vérité je suis pardonnable dans l'abattement & la langueur où je suis, de ne pas remplir tous mes devoirs. S'il lui reste quelques

manuscrits de feu mon oncle Bernard qu'elle ne se soucie pas de conserver, elle peut me les envoyer ou me les garder ; je tâcherai de trouver de quoi les payer ce qu'ils vaudront. Donnez-moi s'il vous plaît des nouvelles de mon pauvre pere ; j'en suis dans une véritable peine ; il y a long-tems qu'il ne m'a écrit ; je vous prie de l'assurer dans l'occasion que le plus grand de mes regrets, est de n'avoir pu jouir d'une santé qui m'eût permis de mettre à profit le peu de talens que je puis avoir ; assurément il auroit connu que je suis un bon & tendre fils : Dieu m'est témoin que je le dis du fond de mon cœur. Je suis redevable à Madame de Warens d'avoir toujours cultivé en moi avec soin les sentimens d'attachement & de respect qu'elle m'a toujours trouvé pour mon pere, & pour toute ma vie. Je serois bien aise que vous eussiez pour cette Dame les sentimens dus à ses hautes vertus & à son caractere excellent, & que vous lui sussiez quelque gré d'avoir été dans tous les tems ma bienfaitrice & ma mere.

Je vous prie aussi, ma chere tante, de vouloir assurer de mes respects & de

de mon ſincére attachement ma tante Gonceut, quand vous ſerez à portée de la voir; mes ſalutations auſſi à mon oncle David. Ayez la bonté de me donner de vos nouvelles, & de m'inſtruire de l'état de votre ſanté, & du ſuccès de vos démarches auprès de M. F...



LETTRE VI.

A MADEMOISELLE......

JE ſuis très-ſenſible à la bonté que veut bien avoir Madame de W***. de ſe reſſouvenir encore de moi. Cette nouvelle m'a donné une conſolation que je ne ſaurois vous exprimer; & je vous proteſte que jamais rien ne m'a plus violemment affligé que d'avoir encouru ſa diſgrace. J'ai eu déjà l'honneur de vous dire, Mademoiſelle, que j'ignorois les fautes qui avoient pu me rendre coupable à ſes yeux, mais juſqu'ici la crainte de lui déplaire m'a empêché de prendre la liberté de lui écrire pour me juſtifier, ou du moins pour obtenir par mes ſoumiſ-

fions un pardon qui feroit dû à ma profonde douleur, quand même j'aurois commis les plus grands crimes. Aujourd'hui, Mademoifelle, fi vous voulez bien vous employer pour moi, l'occafion eft favorable, & à votre follicitation elle m'accordera fans doute la permiffion de lui écrire ; car c'eft une hardieffe que je n'oferois prendre de moi-même. C'étoit me faire injure que demander fi je voulois qu'elle fût mon adreffe ; puis-je avoir rien de caché pour une perfonne à qui je dois tout ? Je ne mange pas un morceau de pain que je ne reçoive d'elle ; fans les foins de cette charitable Dame, je ferois peut-être déjà mort de faim, & fi j'ai vécu jufqu'à préfent, c'eft aux dépens d'une fcience qu'elle m'a procurée. Hâtez-vous donc, Mademoifelle, je vous en fupplie ; intercédez pour moi & tâchez de m'obtenir la permiffion de me juftifier.

J'ai bien reçu votre lettre datée du 21 novembre adreffée à Laufanne. J'avois donné de bons ordres, & elle me fut envoyée fur le champ. L'aimable Demoifelle de G*** eft toujours dans mon cœur & je brûle d'impatience de recevoir de fes nouvelles ; faites

moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore à Annecy, si elle agréeroit une lettre de ma main. Comme j'ai ordre de m'informer de M. Venture, je serois fort aise d'apprendre où il est actuellement; il a eu grand tort de ne point écrire à M. son pere qui est fort en peine de lui; j'ai promis de donner de ses nouvelles dès que j'en saurois moi même. Si cela ne vous fait pas de la peine, accordez-moi la grace de me dire s'il est toujours à Annecy & son adresse à-peu-près. Comme j'ai beaucoup travaillé depuis mon départ d'auprès de vous, si vous agréez pour vous désennuyer que je vous envoye quelques-unes de mes pieces, je le ferai avec joie; toutefois sous le sceau du secret, car je n'ai pas encore assez de vanité pour vouloir porter le nom d'auteur: il faut auparavant que je sois parvenu à un degré qui puisse me faire soutenir ce titre avec honneur. Ce que je vous offre, c'est pour vous dédommager en quelque sorte de la compote qui n'est pas encore mangeable. Passons à votre dernier article qui est le plus important. Je commencerai par vous dire qu'il n'étoit point nécessaire de préambule

pour me faire agréer vos sages avis ; je les recevrai toujours de bonne part & avec beaucoup de respect : & je tâcherai d'en profiter. Quant à celui que vous me donnez, soyez persuadé, Mademoiselle, que ma religion est profondément gravée dans mon ame, & que rien n'est capable de l'en effacer. Je ne veux pas ici me donner beaucoup de gloire de la constance avec laquelle j'ai refusé de retourner chez moi. Je n'aime pas prôner des dehors de piété qui souvent trompent les yeux & ont de tout autres motifs que ceux qui se montrent en apparence. Enfin, Mademoiselle, ce n'est pas par divertissement que j'ai changé de nom & de patrie, & que je risque à chaque instant d'être regardé comme un fourbe & peut-être un espion. Finissons une trop longue lettre ; c'est assez vous ennuyer. Je vous prie de vouloir bien m'honorer d'une prompte réponse, parce que je ne ferai peut-être pas long séjour ici. Mes affaires y sont dans une fort mauvaise crise. Je suis déjà fort endetté & je n'ai qu'une seule écoliere. Tout est en campagne ; je ne sais comment sortir ; je ne sais comment rester, parce que je ne sais

point faire de bassesses. Gardez-vous de rien dire de ceci à Madame de W***. J'aimerois mieux la mort, qu'elle crût que je suis dans la moindre indigence; & vous-même tâchez de l'oublier, car je me repens de vous l'avoir dit. Adieu, Mademoiselle, je suis toujours avec autant d'estime que de reconnoissance.

LETTRE VII.

A M.....

MADAME de Warens m'a fait l'honneur de me communiquer la réponse que vous avez pris la peine de lui faire & celle que vous avez reçue de M. de Mably à mon sujet. J'ai admiré avec une vive reconnoissance les marques de cet empressement de votre part à faire du bien, qui caractérise les cœurs vraiment généreux; ma sensibilité n'a pas sans doute de quoi mériter beaucoup votre attention, mais vous voudrez du moins bien permettre à mon zele de vous assurer que vous ne sauriez, Monsieur, porter vos

bontés à mon égard au-delà de ma reconnoissance. Je vous en dois beaucoup, Monsieur; pour le bien que l'excès de votre indulgence vous a fait avancer en ma faveur. Il est vrai que j'ai tâché de répondre aux soins que Madame de Warens, ma très-chere Maman, a bien voulu prendre pour me pousser dans les belles connoissances; mais les principes dont je fais profession m'ont souvent fait négliger la culture des talens de l'esprit en faveur de celle des sentimens du cœur, & j'ai bien plus ambitionné de penser juste que de savoir beaucoup. Je ferai, cependant, Monsieur, même à cet égard, les plus puissans efforts pour soutenir l'opinion avantageuse que vous avez voulu donner de moi; & c'est en ce sens que je regarde tout le bien que vous avez dit, comme une exhortation polie de remplir de mon mieux l'engagement honorable que vous avez daigné contracter en mon nom. M. de Mably demande les conditions sous lesquelles je pourrai me charger de l'éducation de ses fils.

Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeller à cet égard ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive-voix.

Je suis peu sensible à l'intérêt ; mais je le suis beaucoup aux attentions : un honnête homme maltraité de la fortune & qui se fait un amour de ses devoirs, peut raisonnablement l'espérer, & je me tiendrai toujours dédommagé, selon mon goût, quand on voudra suppléer par des égards à la médiocrité des appointemens. Cependant, Monsieur, comme le désintéressement ne doit pas être imprudent, vous sentez qu'un homme qui veut s'appliquer à l'éducation des jeunes gens avec tout le goût & toute l'attention nécessaire, pour avoir lieu d'espérer un heureux succès, ne doit pas être distrait par l'inquiétude des besoins. Généralement il seroit ridicule de penser qu'un homme dont le cœur est flétri par la misere ou par des traitemens très-durs, puisse inspirer à ses éleves des sentimens de noblesse & de générosité. C'est l'intérêt des peres que les précepteurs ou les gouverneurs de leurs enfans ne soient pas dans une pareille situation ; & de leur part les enfans n'auroient garde de respecter un maître que son mauvais équipage ou une vile sujétion rendroient méprisable à leurs yeux. Pardon, Monsieur, les longueurs de

mes détails vont jusqu'à l'indiscrétion. Mais comme je me propose de remplir mes devoirs avec toute l'attention, tout le zele & toute la probité dont je suis capable, j'ai droit d'espérer aussi qu'on ne me refusera pas un peu de considération & une honnête liberté, comme je souhaite aussi qu'on m'en accorde les privileges. Quant à l'appointement, je vous supplie, Monsieur, de vouloir régler cela vous-même, & je vous proteste d'avance que je m'en tiendrai avec joie à tout ce que vous aurez conclu. Si vous ne le voulez point, je m'en rapporterai volontiers à M. de Mably lui-même, & je n'ai point de répugnance à lui laisser éprouver pendant quelque tems. M. de Mably pourra même, s'il le juge à propos, renvoyer le discours de cet article jusqu'à ce que j'aye l'honneur d'être assez connu de lui, pour être assuré que ses bontés ne seront pas mal employées; ce qui me fait quelque peine, c'est que le nombre des éleves pourroit nuire. Il feroit à souhaiter que je ne fusse pas contraint de partager mes soins entre un si grand nombre d'éleves; l'homme le plus attentif a peine à en suivre un seul dans tous les détails où

il importe d'entrer pour s'assurer d'une belle éducation, j'admire l'heureuse facilité de ceux qui peuvent en former beaucoup plus à la fois, sans oser m'en promettre autant de ma part. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'épargnerai rien pour y réussir. A l'égard de l'aîné, puisqu'on lui connoît déjà de si favorables dispositions j j'ose me flatter d'avance qu'il ne sortira point de mes mains sans m'égaler en sentimens & me surpasser en lumieres. Ce n'est pas beaucoup promettre : mais je ne puis mesurer mes engagemens qu'à mes forces. Le surplus dépendra de lui.

Il est tems de cesser de vous fatiguer. Daignez, Monsieur, continuer de m'honorer de vos bontés & agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

LETTRE VIII.

VOUS voilà donc, Monsieur, déserteur du monde & de ses plaisirs ; c'est à votre âge & dans notre situation une métamorphose bien étonnante. Quand un homme de vingt-deux ans,

galant, aimable, poli, ſpirituel comme vous l'êtes, & d'ailleurs point rebuté de la fortune, ſe détermine à la retraite par ſimple goût & ſans y être excité par quelque mauvais ſuccès dans ſes affaires ou dans ſes plaiſirs, on peut s'aſſurer qu'un fruit ſi précieux du bon ſens & de la réflexion n'amenera point après lui de dégoût ni de repentir. Fondé ſur cette aſſurance, j'oſe vous faire ſur votre retraite un compliment qui ne vous ſera pas répété par bien des gens; je vous en félicite. Sans vouloir trop relever ce qu'il y a de grand & peut-être d'héroïque dans votre réſolution, je vous dirai franchement que j'ai ſouvent regretté qu'un eſprit auſſi juſte & une ame auſſi belle que la vôtre, ne fuſſent faits que pour la galanterie, les cartes & le vin de Champagne; vous étiez né, mon très-cher Monſieur, pour une meilleure occupation; le goût paſſionné mais délicat qui vous entraîne vers les plaiſirs, vous a bientôt fait démêler la fadeur des plus brillans; vous éprouverez avec étonnement que les plus ſimples & les plus modeſtes n'en ont ni moins d'attraits ni moins de vivacité. Vous connoiſſez déſormais les

hommes ; vous n'avez plus besoin de les tant voir pour apprendre à les mépriser ; il sera bon maintenant que vous vous consultiez un peu pour savoir à votre tour quelle opinion vous devez avoir de vous-même. Ainsi en même tems que vous essayerez d'un autre genre de vie, vous ferez en même tems sur votre intérieur un petit examen dont le fruit ne sera pas inutile à votre tranquillité.

Monsieur, que vous donnassiez dans l'excès, c'est ce que je ne voudrois pas sans ménagement. Vous n'avez pas sans doute absolument renoncé à la société, ni au commerce des hommes ; comme vous vous êtes déterminé de pur choix & sans qu'aucun fâcheux revers vous y ait contraint, vous n'aurez garde d'épouser les fureurs atrabilaires des misanthropes ennemis mortels du genre-humain; permis à vous de le mépriser, à la bonne heure, vous ne serez pas le seul; mais vous devez l'aimer toujours. Les hommes, quoi qu'on dise, sont nos freres en dépit de nous & d'eux ; freres fort durs à la vérité, mais nous n'en sommes pas moins obligés de remplir à leur égard tous les devoirs qui nous

font impofés. A cela près, il faut avouer qu'on ne peut fe difpenfer de porter la lanterne dans la quantité pour s'établir un commerce & des liaifons ; & quand malheureufement la lanterne ne montre rien, c'eft bien une néceffité de traiter avec foi-même & de fe prendre, faute d'autre, pour ami & pour confident. Mais ce confident & cet ami, il faut auffi un peu le connoître & favoir comment & jufqu'à quel point on peut fe fier à lui; car fouvent l'apparence nous trompe, même jufques fur nous-mêmes ; or le tumulte des villes & le fracas du grand monde ne font gueres propres à cet examen. Les diftractions des objets extérieurs y font trop longues & trop fréquentes ; on ne peut y jouir d'un peu de folitude & de tranquillité. Sauvons-nous à la campagne ; allons y chercher un repos & un contentement que nous n'avons pu trouver au milieu des affemblées & des divertiffemens ; effayons de ce nouveau genre de vie ; goûtons un peu de ces plaifirs paifibles, douceur dont Horace, fin connoiffeur, s'il en fût, faifoit un fi grand cas. Voilà, Monfieur, comment je foupçonne que vous avez raifonné.

LETTRE IX.

MONSIEUR,

DAIGNEREZ-vous bien encore me recevoir en grace après une aussi indigne négligence que la mienne. J'en sens toute la turpitude, & je vous en demande pardon de tout mon cœur. A le bien prendre cependant, quand je vous offense par mes retards déplacés, je vous trouve encore le plus heureux des deux. Vous exercez à mon égard la plus douce de toutes les vertus de l'amitié, l'indulgence ; & vous goûtez le plaisir de remplir les devoirs d'un parfait ami, tandis que je n'ai que la honte & des reproches à me faire sur l'irrégularité de mes procédés envers vous. Vous devez du moins comprendre par-là que je ne cherche point de détour pour me disculper. J'aime mieux devoir uniquement mon pardon à votre bonté, que de chercher à m'excuser par de mauvais subterfuges. Ordonnez ce que le cœur vous dictera, du coupable & du châtiment ; vous serez obéi. Je n'excep-

te qu'un seul genre de peine qu'il me seroit impossible de supporter ; c'est le refroidissement de votre amitié. Conservez-la moi toute entiere, je vous en prie, & souvenez-vous que je serai toujours votre tendre ami quand même je me rendrois indigne que vous fussiez le mien. Vous trouverez ici incluse la lettre de remerciement que vous fait la très-chere Maman. Si elle a tardé trop à vous répondre, comptez qu'elle ne vous en dit pas la véritable raison. Je sais qu'elle avoit des vues dont sa situation présente la contraint de renvoyer l'effet à un meilleur tems ; ce que je ne vous dirois pas si je n'avois lieu de craindre que vous n'attribuassiez à l'impolitesse un retardement qui, de sa part, avoit assurément bien une autre source.

Il faut maintenant vous parler de votre charmante piéce. Si vous faites de pareils essais, que devons-nous attendre de vos ouvrages ? Continuez, mon cher ami, la carriere brillante que vous venez d'ouvrir ; cultivez toujours l'élégance de votre goût par la connoissance des bonnes regles ; vous ne sauriez manquer d'aller loin

avec de pareilles dispositions. Vous voulez, moi, que je vous corrige! croyez-moi, il me conviendroit mieux de faire encore sous vous quelques thêmes, que de vous donner des leçons. Non que je veuille vous assurer que votre cantate soit entiérement sans défauts ; mon amitié abhorre une basse flatterie, jusqu'à tel point que j'aime mieux donner dans l'excès opposé que d'affoiblir le moins du monde la rigueur de la sincérité ; quoique peut-être j'aye aussi de ma part quelque chose à vous pardonner à cet égard. Nous avons le regret de ne pouvoir mettre cette cantate en exécution faute de violoncelle, & Maman a même eu celui de ne pouvoir chanter autant qu'elle auroit souhaité à cause de ses incommodités continuelles : actuellement elle a une fiévre habituelle, des vomissemens fréquens, & une enflure dans les jambes qui s'opiniâtre à ne nous rien présager de bon.

Maman m'a engagé de copier la mienne pour vous l'envoyer, puisque vous avez paru en avoir quelque envie ; mais ayant égaré l'adresse que vous m'aviez envoyée pour les paquets

à envoyer, je suis contraint d'attendre que vous me l'ayez indiquée une seconde fois ; ce que je vous prie de faire au plutôt. La cantate étant prête à partir ; j'y joindrai volontiers deux ou trois exemplaires du Verger, qui me restent encore, si vous êtes à portée d'en faire cadeau à quelque ami.

Je vous prie de vouloir faire mes complimens à M. l'abbé Borlin. Vous pourrez aussi le ressouvenir, si vous le jugez bon, qu'il a une cantate & un autre chiffon de musique à moi. L'aventure de la Châronne me fait craindre que le bon Monsieur ne soit sujet à égarer ce qu'on lui remet. S'il vous les rend, je vous prie de ne me les renvoyer qu'après en avoir fait usage aussi long-tems qu'il vous plaira.

Vous savez sans doute que les affaires vont très-mal en Hongrie, mais vous ignorez peut-être que M. Bouvier le fils y a été tué ; nous ne le savons que d'hier.

LETTRE X.

A MADEMOISELLE....

JE me suis exposé au danger de vous revoir, & votre vue a trop justifié mes craintes en rouvrant toutes les plaies de mon cœur. J'ai achevé de perdre auprès de vous le peu de raison qui me restoit & je sens que dans l'état où vous m'avez réduit, je ne suis plus bon à rien qu'à vous adorer. Mon mal est d'autant plus triste que je n'ai ni l'espérance ni la volonté d'en guérir, & qu'au risque de tout ce qu'il en peut arriver il faut vous aimer éternellement. Je comprends, Mademoiselle, qu'il n'y a de votre part à espérer aucun retour; je suis un jeune homme sans fortune; je n'ai qu'un cœur à vous offrir, & ce cœur tout plein de feu, de sentimens & de délicatesse qu'il puisse être, n'est pas sans doute un présent digne d'être reçu de vous. Je sens cependant, dans un fonds inépuisable de tendresse, dans un caractere toujours vif & toujours constant, des ressources pour le bonheur qui de-

vroient, auprès d'une maîtresse un peu sensible, être comptés pour quelque chose en dédommagement des biens & de la figure qui me manquent. Mais quoi! vous m'avez traité avec une dureté incroyable, & s'il vous est arrivé d'avoir pour moi quelque espece de complaisance, vous me l'avez ensuite fait acheter si cher, que je jurerois bien que vous n'avez eu d'autres vues que de me tourmenter. Tout cela me désespere sans m'étonner; & je trouve assez dans tous mes défauts de quoi justifier votre insensibilité pour moi: mais ne croyez pas que je vous taxe d'être insensible en effet. Non, votre cœur n'est pas moins fait pour l'amour que votre visage. Mon désespoir est que ce n'est pas moi qui devois le toucher. Je sais de science certaine que vous avez eu des liaisons; je sais même le nom de cet heureux mortel qui trouva l'art de se faire écouter; & pour vous donner une idée de ma façon de penser, c'est que l'ayant appris par hasard, sans le rechercher, mon respect pour vous, ne me permettra jamais de vouloir savoir autre chose de votre conduite que ce qu'il vous plaira de m'en appren-

dre vous-même. En un mot; si je vous ai dit que vous ne seriez jamais religieuse, c'est que je connoissois que vous n'étiez en aucun sens faite pour l'être; & si comme amant passionné, je regarde avec horreur cette pernicieuse résolution; comme ami sincere & comme honnête homme, je ne vous conseillerai jamais de prêter votre consentement aux vues qu'on a sur vous à cet égard; parce qu'ayant certainement une vocation toute opposée, vous ne feriez que vous préparer des regrets superflus & de longs repentirs. Je vous le dis, comme je le pense au fond de mon ame & sans écouter mes propres intérêts. Si je pensois autrement je vous le dirois de même; & voyant que je ne puis être heureux personnellement, je trouverois du moins mon bonheur dans le vôtre. J'ose vous assurer que vous me trouverez en tout la même droiture & la même délicatesse; & quelque tendre & quelque passionné que je sois, j'ose vous assurer que je fais profession d'être encore plus honnête homme. Hélas! si vous vouliez m'écouter; j'ose dire que je vous ferois connoître la véritable félicité; personne ne sauroit mieux la sentir

que moi, & j'ofe croire que perfonne ne la fauroit mieux faire éprouver. Dieux! fi j'avois pu parvenir à cette charmante poffeffion, j'en ferois mort affurément, & comment trouver affez de reffources dans l'ame pour réfifter à ce torrent de plaifirs? Mais fi l'amour avoit fait un miracle & qu'il m'eût confervé la vie, quelque ardeur qui foit dans mon cœur, je fens qu'il l'auroit encore redoublée! & pour m'empêcher d'expirer au milieu de mon bonheur il auroit à chaque inftant porté de nouveaux feux dans mon fang: cette feule penfée le fait bouillonner; je ne puis réfifter aux pieges d'une chimere féduifante; votre charmante image me fuit par-tout; je ne puis m'en défaire même en m'y livrant; elle me pourfuit jufques pendant mon fommeil; elle agite mon cœur & mes efprits; elle confume mon tempérament & je fens en un mot que vous me tuez malgré vous-même, & que quelque cruauté que vous ayez pour moi, mon fort eft de mourir d'amour pour vous. Soit cruauté réelle, foit bonté imaginaire, le fort de mon amour eft toujours de me faire mourir. Mais hélas! en me plaignant de

mes tourmens je m'en prépare de nouveaux; je ne puis penser à mon amour sans que mon cœur & mon imagination s'échauffent, & quelque résolution que je fasse de vous obéir en commençant mes lettres, je me sens ensuite emporté au-delà de ce que vous exigez de moi. Auriez-vous la dureté de m'en punir? le ciel pardonne les fautes involontaires; ne soyez pas plus sévere que lui, & comptez pour quelque chose l'excès d'un penchant invincible qui me conduit malgré moi, bien plus loin que je ne veux, si loin même, que s'il étoit en mon pouvoir de posséder une minute mon adorable reine, sous la condition d'être pendu un quart-d'heure après, j'accepterois cette offre avec plus de joie que celle du trône de l'univers. Après cela je n'ai plus rien à vous dire; il faudroit que vous fussiez un monstre de barbarie, pour me refuser un peu de pitié.

L'ambition ni la fumée ne touchent point un cœur comme le mien; j'avois résolu de passer le reste de mes jours en philosophe dans une retraite qui s'offroit à moi; vous avez détruit tous ces projets; j'ai senti qu'il m'étoit impossible de vivre éloigné de vous &

pour me procurer les moyens de m'en rapprocher, je tente un voyage & des projets que mon malheur ordinaire empêchera fans doute de réuffir. Mais puifque je fuis deftiné à me bercer de chimeres, il faut du moins me livrer aux plus agréables, c'eft-à-dire à celles qui vous ont pour objet; daignez, Mademoifelle, donner quelque marque de bonté à un amant paffionné, qui n'a commis d'autre crime envers vous, que de vous trouver trop aimable; donnez-moi une adreffe & permettez que je vous en donne une pour les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire, & pour les réponfes que vous voudrez bien me faire : en un mot, laiffez-moi par pitié quelque raifon d'efpérance, quand ce ne feroit que pour calmer les folies dont je fuis capable.

Ne me condamnez plus pendant mon féjour ici à vous voir fi rarement; je n'y faurois tenir; accordez-moi du moins dans les intervalles la confolation de vous écrire & de recevoir de vos nouvelles, au rifque de tout ce qui en pourra arriver. Je fuis logé chez la veuve Petit, en rue Gentil à l'épée royale.

REPONSE

au Mémoire anonyme, intitulé: Si le monde que nous habitons est une Sphere, &c. *inséré dans le Mercure de Juillet, page* 1514.

MONSIEUR,

ATTIRÉ par le titre de votre mémoire, je l'ai lu avec toute l'avidité d'un homme qui depuis plusieurs années attendoit impatiemment, avec toute l'Europe, le résultat de ces fameux voyages entrepris par plusieurs Membres de l'Académie-Royale des sciences, sous les auspices du plus magnifique de tous les Rois. J'avouerai franchement, Monsieur, que j'ai eu quelque regret de voir que ce que j'avois pris pour le précis des observations de ces grands hommes, n'étoit effectivement qu'une conjecture hasardée, peut-être un peu hors de propos. Je ne prétends pas pour cela avilir ce que votre mémoire contient d'ingénieux: mais vous permettrez, Monsieur, que je me prévale du même privilege que vous vous êtes accordé, & dont, selon vous, tout homme

doit être en possession, qui est de dire librement sa pensée sur le sujet dont il s'agit.

D'abord, il me paroît que vous avez choisi le tems le moins convenable pour faire part au public de votre sentiment. Vous nous assurez, Monsieur, que vous n'avez point eu en vue de ternir la gloire de Messieurs les Académiciens observateurs, ni diminuer le prix de la générosité du Roi. Je suis assurément très-porté à justifier votre cœur sur cet article, & il paroît aussi par la lecture de votre mémoire, qu'en effet des sentimens si bas sont très-éloignés de votre pensée : cependant vous conviendrez, Monsieur, que si vous aviez en effet tranché la difficulté & que vous eussiez fait voir que la figure de la terre n'est point cause de la variation qu'on a trouvée dans la mesure de différens degrés de latitude, tout le prix des soins & des fatigues de ces Messieurs, des frais qu'il en a coûté, & la gloire qui en doit être le fruit, seroient bien près d'être anéantis dans l'opinion publique. Je ne prétends pas pour cela, Monsieur, que vous ayez dû déguiser ou cacher aux hommes la vérité ; quand

quand vous avez cru la trouver, par des considérations particulieres ; je parlerois contre mes principes les plus chers. La vérité est si précieuse à mon cœur, que je ne fais entrer nul autre avantage en comparaison avec elle. Mais, Monsieur, il n'étoit ici question que de retarder votre mémoire de quelques mois, ou plutôt de l'avancer de quelques années. Alors, vous auriez pu avec bienséance user de la liberté qu'ont tous les hommes de dire ce qu'ils pensent sur certaines matieres, & il eût sans doute été bien doux pour vous, si vous eussiez rencontré juste, d'avoir évité au Roi la dépense de deux si longs voyages, & à ces Messieurs les peines qu'ils ont souffertes & les dangers qu'ils ont essuyés. Mais aujourd'hui que les voici de retour, avant qu'être au fait des observations, qu'ils ont faites, des conséquences qu'ils en ont tirées ; en un mot, avant que d'avoir vu leurs relations & leurs découvertes, il paroît, Monsieur, que vous deviez moins vous hâter de proposer vos objections, qui plus elles auroient de force, plus aussi seroient propres à ralentir l'empressement & la reconnoissance du public, & à priver ces

Messieurs de la gloire légitimement due à leurs travaux.

Il est question de savoir si la terre est sphérique, ou non? Fondé sur quelques argumens, vous vous décidez pour l'affirmative. Autant que je suis capable de porter mon jugement sur ces matieres, vos raisonnemens ont de la solidité. La conséquence cependant, ne m'en paroît pas invinciblement nécessaire.

En premier lieu, l'autorité dont vous fortifiez votre cause, en vous associant avec les anciens est bien foible, à mon avis. Je crois que la prééminence qu'ils ont très-justement conservée sur les modernes, en fait de poésie & d'éloquence, ne s'étend pas jusqu'à la physique & à l'astronomie, & je doute qu'on osât mettre Aristote & Ptolémée en comparaison avec le Chevalier Newton & M. Cassini. Ainsi, Monsieur, ne vous flattez pas de tirer un grand avantage de leur appui. On peut croire, sans offenser la mémoire de ces grands hommes, qu'il a échappé quelque chose à leurs lumieres. Destitués, comme ils ont été, des expériences & des instrumens nécessaires, ils n'ont pas dû prétendre à la

gloire d'avoir tout connu ; & si l'on met leur disette en comparaison avec les secours dont nous jouissons aujourd'hui, on verra que leur opinion ne doit pas être d'un grand poids contre le sentiment des modernes ; je dis des modernes, en général, parce qu'en effet vous les rassemblez tous contre vous, en vous déclarant contre les deux nations qui tiennent sans contredit le premier rang dans les sciences dont il s'agit : car vous avez en tête les François d'une part, & les Anglois de l'autre, lesquels à la verité, ne s'accordent pas entr'eux sur la figure de la terre, mais qui se réunissent en ce point, de nier sa sphéricité. En vérité, Monsieur, si la gloire de vaincre augmente à proportion du nombre & de la valeur des adversaires, votre victoire, si vous la remportez, sera accompagnée d'un triomphe bien flatteur.

Votre premiere preuve tirée de la tendance égale des eaux vers leur centre de gravité, me paroît avoir beaucoup de force, & j'avoue de bonne foi que je n'y sais pas de réponse satisfaisante. En effet, s'il est vrai que la superficie de la mer soit sphérique,

il faudra néceſſairement ou que le globe entier ſuive la même figure, ou bien que les terres des rivages ſoient horriblement eſcarpées dans les lieux de leurs alongemens. D'ailleurs, (& je m'étonne que ceci vous ait échappé) on ne ſauroit concevoir que le cours des rivieres pût tendre de l'équateur vers les pôles ſuivant l'hypotheſe de M. Caſſini : celle de M. Newton ſeroit auſſi ſujette aux mêmes inconvéniens, mais dans un ſens contraire ; c'eſt-à-dire, des lieux bas vers les parties plus élevées, principalement aux environs des cercles polaires & dans les régions froides où l'élévation deviendroit plus ſenſible : cependant, l'expérience nous apprend qu'il y a quantité de rivieres qui ſuivent cette direction.

Que pourroit-on répondre à de ſi fortes inſtances ? Je n'en ſais rien du tout. Remarquez cependant, Monſieur, que votre démonſtration, ou celle du P. Tacquet, eſt fondée ſur ce principe, que toutes les parties de la maſſe terraquée tendent par leur peſanteur vers un centre commun qui n'eſt qu'un point, & n'a par conſéquent aucune longueur ; & ſans dou-

tè il n'étoit pas probable qu'un axiome si évident, & qui fait le fondement de deux parties considérables des mathématiques, pût devenir sujet à être contesté; mais quand il s'agira de concilier des démonstrations contradictoires avec des faits assurés, que ne pourra-t-on point contester? J'ai vû dans la préface des Elémens d'Astronomie de M. Fizes, professeur en mathématiques de Montpellier, un raisonnement qui tend à montrer que dans l'hypothese de Copernic, & suivant les principes de la pesanteur établis par Descartes, il s'ensuivroit que le centre de gravité de chaque partie de la terre, devroit être, non pas le centre commun du globe, mais la portion de l'axe qui répondroit perpendiculairement à cette partie, & que par conséquent la figure de la terre se trouveroit cylindrique. Je n'ai garde assurément de vouloir soutenir un si étonnant paradoxe, lequel pris à la rigueur est très-évidemment faux: mais qui nous répondra que la terre une fois démontrée oblongue par de constantes observations, quelque physicien plus subtil & plus hardi que moi, n'adopteroit pas quelque hypothese ap-

prochante ? Car enfin, diroit-il, c'eſt une néceſſité en phyſique, que ce qui doit être ſe trouve d'accord avec ce qui eſt.

Mais ne chicanons point; je veux accorder votre premier argument. Vous avez démontré que la ſuperficie de la mer & par conſéquent celle de la terre doit être ſphérique; ſi par l'expérience je démontrois qu'elle ne l'eſt point, tout votre raiſonnement pourroit-il détruire la force de ma conſéquence? Suppoſons pour un moment que cent épreuves exactes & réitérées vinſſent à nous convaincre qu'un degré de latitude a conſtamment plus de longueur à meſure qu'on approche de l'équateur, ferai-je moins en droit d'en conclure à mon tour : donc la terre eſt effectivement plus courbée vers les pôles que vers l'équateur : donc elle s'alonge en ce ſens-là : donc c'eſt un ſphéroïde? Ma démonſtration fondée ſur les opérations les plus fidelles de la Géométrie, feroit-elle moins évidente que la vôtre établie ſur un principe univerſellement accordé? Où les faits parlent, n'eſt-ce pas au raiſonnement à ſe taire? Or, c'eſt pour conſtater le fait en queſtion, que pluſieurs

Membres de l'Académie ont entrepris les voyages du nord & du Pérou. C'eſt donc à l'Académie à en décider, & votre argument n'aura point de force contre ſa déciſion.

Pour éluder d'avance une concluſion dont vous ſentez la néceſſité, vous tâchez de jetter de l'incertitude ſur les opérations faites en divers lieux & à pluſieurs repriſes par Meſſieurs Picart, de la Hire & Caſſini, pour tracer la fameuſe méridienne qui traverſe la France, leſquelles donnerent lieu à M. Caſſini de ſoupçonner le premier de l'irrégularité dans la rondeur du globe, quand il ſe fut aſſuré que les degrés meſurés vers le ſeptentrion, avoient quelque longueur de moins que ceux qui s'avançoient vers le midi.

Vous diſtinguez deux manieres de conſidérer la ſurface de la terre; vue de loin, comme par exemple, depuis la lune, vous l'établiſſez ſphérique: mais regardée de près, elle ne vous paroît plus telle, à cauſe de ſes inégalités: car, dites-vous, les rayons tirés du centre au ſommet des plus hautes montagnes, ne feront pas égaux à ceux qui ſeront bornés à la ſuperficie

de la mer; ainſi les arcs de cercle, quoi-que proportionnels entr'eux, étant inégaux ſuivant l'inégalité des rayons, il ſe peut très-bien que les différences qu'on a trouvées entre les degrés meſurés, quoiqu'avec toute l'exactitude & la préciſion dont l'attention humaine eſt capable, viennent des différentes élévations ſur leſquelles ils ont été pris, leſquelles ont dû donner des arcs inégaux en grandeur, quoiqu'égales portions de leurs cercles reſpectifs.

J'ai deux choſes à répondre à cela. En premier lieu, Monſieur, je ne crois point que la ſeule inégalité des hauteurs ſur leſquelles on a fait les obſervations, ait ſuffi pour donner des différences bien ſenſibles dans la meſure des degrés. Pour s'en convaincre, il faut conſidérer que, ſuivant le ſentiment commun des géographes, les plus hautes montagnes ne ſont non plus capables d'altérer la figure de la terre, ſphérique ou autre, que quelques grains de ſable ou de gravier ſur une boule de deux ou trois pieds de diametre. En effet, on convient généralement aujourd'hui qu'il n'y a point de montagne qui ait une lieue per-

pendiculaire sur la surface de la terre; une lieue cependant ne seroit pas grand'chose, en comparaison d'un circuit de huit où neuf mille. Quant à la hauteur de la surface de la terre même par-dessus celle de la mer, & derechef de la mer par-dessus certaines terres; comme par exemple du Zuiderzée au-dessus de la Northolande, on sait qu'elles sont peu considérables. Le cours modéré de la plupart des fleuves & des rivieres ne peut être que l'effet d'une pente extrêmement douce. J'avouerai cependant que ces différences prises à la rigueur seroient bien capables d'en apporter dans les mesures : mais de bonne foi, seroit-il raisonnable de tirer avantage de toute la différence qui se peut trouver entre la cime de la plus haute montagne & les terres inférieures à la mer; les observations qui ont donné lieu aux nouvelles conjectures sur la figure de la terre, ont-elles été prises à des distances si énormes ?

Vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur, qu'on eut soin dans la construction de la grande méridienne d'établir des stations sur les hauteurs les plus égales qu'il fût possi-

ble : ce fut même une occaſion qui contribua beaucoup à la perfection des niveaux.

Ainſi, Monſieur, en ſuppoſant avec vous que la terre eſt ſphérique ; il me reſte maintenant à faire voir que cette ſuppoſition de la maniere que vous la prenez eſt une pure pétition de principe. Un moment d'attention & je m'explique.

Tout votre raiſonnement roule ſur ce théorême démontré en géométrie, *que deux cercles étant concentriques, ſi l'on mene des rayons juſqu'à la circonférence du grand, les arcs coupés par ces rayons ſeront inégaux & plus grands à proportion qu'ils ſeront portions de plus grands cercles.* Juſqu'ici tout eſt bien ; votre principe eſt inconteſtable : mais vous me paroiſſez moins heureux dans l'application que vous en faites aux degrés de latitude. Qu'on diviſe un méridien terreſtre en 360 parties égales, par des rayons menés du centre, ces parties égales ſelon vous ſeront des degrés par leſquels on meſurera l'élévation du pôle. J'oſe, Monſieur, m'inſcrire en faux contre un pareil ſentiment, & je ſoutiens que ce n'eſt

point là l'idée qu'on doit se faire des degrés de latitude.

Pour vous en convaincre d'une maniere invincible, voyons ce qui résulteroit de-là en supposant pour un moment que la terre fût un sphéroïde oblong. Pour faire la division des degrés, j'inscris un cercle dans un ellipse représentant la figure de la terre. Le petit axe sera l'équateur, & le grand sera l'axe même de la terre; je divise le cercle en *trois* cents soixante degrés, de sorte que les deux axes passent par quatre de ces divisions. Par toutes les autres divisions, je mene des rayons que je prolonge jusqu'à la circonférence de l'ellipse; les arcs de cette courbe compris entre les extrémités des rayons donneront l'étendue des degrés, lesquels seront évidemment inégaux, (une figure rendroit tout ceci plus intelligible, je l'omets pour ne pas effrayer les yeux des Dames qui lisent ce journal), mais dans un sens contraire à ce qui doit être : car les degrés seront plus longs vers les pôles & plus courts vers l'équateur, comme il est manifeste à quiconque a quelque teinture de la géométrie. Cependant il est démontré que

ſi la terre eſt oblongue, les degrés doivent avoir plus de longueur vers l'équateur que vers les pôles. C'eſt à vous, Monſieur, à ſauver la contradiction.

Quelle eſt donc l'idée qu'on ſe doit former des degrés de latitude ? Le terme même d'élévation du pôle vous l'apprend. Des différens degrés de cette élévation tirez de part & d'autre des tangentes à la ſuperficie de la terre ; les intervalles compris entre les points d'attouchement donneront les degrés de latitude : or il eſt bien vrai que ſi la terre étoit ſphérique, tous ces points correſpondroient aux diviſions qui marqueroient les degrés de la circonférence de la terre conſidérée comme circulaire ; mais ſi elle ne l'eſt point, ce ne ſera plus la même choſe. Tout au contraire de votre ſyſtême, les pôles étant plus élevés, les degrés y devroient être plus grands, ici la terre étant plus courbée vers les pôles, les degrés ſont plus petits. C'eſt le plus ou moins de courbure, & non l'éloignement du centre qui influe ſur la longueur des degrés d'élévation du pôle. Puis donc que votre raiſonnement n'a de juſteſſe

qu'autant que vous fuppofez que la terre eft fphérique, j'ai été en droit de dire que vous vous fondez fur une pétition de principe; & puifque ce n'eft pas du plus grand, ou moindre éloignement du centre que réfultera la longueur des degrés de latitude, je conclurai derechef que votre argument n'a de folidité en aucune de fes parties.

Il fe peut que le terme de *degré*, équivoque dans le cas dont il s'agit, vous ait induit en erreur: autre chofe eft un degré de la terre confidéré comme la 360me. partie d'une circonférence circulaire, & autre chofe un degré de latitude confidéré comme la mefure de l'élévation du pôle par-deffus l'horifon; & quoiqu'on puiffe prendre l'un pour l'autre dans le cas que la terre foit fphérique, il s'en faut beaucoup qu'on n'en puiffe faire de même fi fa figure eft irréguliere.

Prenez garde, Monfieur, que quand j'ai dit que la terre n'a pas de pente confidérable, je l'ai entendu, non par rapport à la figure fphérique, mais par rapport à fa figure naturelle, oblongue ou autre; figure que je regarde comme déterminée dès le commencement par les loix de la pe-

ſanteur & du mouvement, & à laquelle l'équilibre ou le niveau des fluides peut très-bien être aſſujetti : mais ſur ces matieres, on ne peut haſarder aucun raiſonnement que le fait même ne nous ſoit mieux connu.

Pour ce qui eſt de l'inſpection de la lune, il eſt bien vrai qu'elle nous paroît ſphérique & elle l'eſt probablement : mais il ne s'enſuit point du tout que la terre le ſoit auſſi. Par quelle regle ſa figure ſeroit-elle aſſujettie à celle de la lune, plutôt par exemple qu'à celle de Jupiter, planete d'une toute autre importance, & qui pourtant n'eſt pas ſphérique. La raiſon que vous tirez de l'ombre de la terre n'eſt gueres plus forte. Si le cercle ſe montroit tout entier, elle ſeroit ſans replique ; mais vous ſavez, Monſieur, qu'il eſt difficile de diſtinguer une petite portion de courbe d'avec l'arc d'un cercle plus ou moins grand. D'ailleurs, on ne croit point que la terre s'éloigne ſi fort de la figure ſphérique, que cela doive occaſionner ſur la ſurface de la lune une ombre ſenſiblement irréguliere, d'autant plus que la terre étant conſidérablement plus grande que la lune, il ne paroît jamais ſur

celle-ci qu'une bien petite partie de son circuit.

Je suis, &c.

ROUSSEAU.

Chambéry 20 septembre 1738.

LETTRE (*),

DE M. CHARLES BONNET,

Au sujet du Discours *de M. J. J. Rousseau de Geneve*, sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les Hommes.

JE viens, Monsieur, de lire le Discours de M. J. J. Rousseau de Geneve *sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes.* J'ai admiré le coloris de cet étrange tableau; mais je n'ai pu admirer de même le dessin & la représentation. Je fais grand cas du mérite & des talens

(*) Cette Lettre a été imprimée dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1755.

de M. Rouſſeau, & je félicite *Geneve* qui eſt auſſi ma patrie, de le compter parmi les hommes célebres auxquels elle a donné le jour : mais je regrette qu'il ait adopté des idées qui me paroiſſent ſi oppoſées au vrai & ſi peu propres à faire des heureux.

On écrira, ſans doute, beaucoup contre ce nouveau Diſcours, comme on a beaucoup écrit contre celui qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon : & parce qu'on a beaucoup écrit & qu'on écrira beaucoup encore contre M. Rouſſeau, on lui rendra plus cher un paradoxe qu'il n'a que trop careſſé. Pour moi qui n'ai nulle envie de faire un livre contre M. Rouſſeau, & qui ſuis très-convaincu que la diſpute eſt de tous les moyens celui qui peut le moins ſur ce génie hardi & indépendant, je me borne à lui propoſer d'approfondir un raiſonnement tout ſimple, & qui me ſemble renfermer ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la queſtion.

Voici ce raiſonnement.

Tout ce qui réſulte immédiatement des *facultés* de l'homme, ne doit-il pas être dit réſulter de ſa *nature* ? Or, je crois que l'on démontre fort

bien que l'*état de société* résulte immédiatement des facultés de l'homme : je n'en veux point alléguer d'autres preuves à notre savant Auteur que ses propres idées sur l'établissement des sociétés ; idées ingénieuses & qu'il a si élégamment exprimées dans la seconde partie de son Discours. Si donc l'*état de société* découle des facultés de l'homme, il est *naturel* à l'homme. Il seroit donc aussi déraisonnable de se plaindre de ce que ces facultés en se développant ont donné naissance à cet état, qu'il le seroit de se plaindre de ce que DIEU a donné à l'homme de telles facultés.

L'homme est tel que l'exigeoit la place qu'il devoit occuper dans l'Univers. Il y falloit apparemment des hommes qui bâtissent des villes, comme il y falloit des castors qui construisissent des cabanes. Cette *perfectibilité* dans laquelle M. Rousseau fait consister le caractere qui distingue essentiellement l'homme de la brute, devoit, du propre aveu de l'Auteur, conduire l'homme au point où nous le voyons aujourd'hui. Vouloir que cela ne fût point, ce seroit vouloir que l'homme ne fut point *homme* ; l'aigle qui se

perd dans la nue, rampe-t-il dans la poussiere comme le serpent ?

L'homme sauvage de M. Rousseau, cet homme qu'il chérit avec tant de complaisance, n'est point du tout *l'homme* que DIEU a voulu faire : mais Dieu a fait des *orang-outangs* & des *singes* qui ne sont pas hommes.

Quand donc M. Rousseau déclame avec tant de véhémence & d'obstination contre l'*état de société*; il s'éleve *sans y penser*, contre la VOLONTÉ DE CELUI qui a fait l'homme & qui a ordonné cet état. *Les faits* sont-ils autre chose que l'expression de sa VOLONTÉ ADORABLE ?

Lors qu'avec le pinceau d'un le Brun, l'Auteur trace à nos yeux l'effroyable peinture des maux que l'état civil a enfantés, il oublie que la planete où l'on voit ces choses, fait partie d'un Tout immense que nous ne connoissons point ; mais que nous savons être l'ouvrage d'une SAGESSE PARFAITE.

Ainsi, renonçons pour toujours à la chimérique entreprise de prouver que l'homme seroit mieux s'il étoit autrement : l'abeille qui construit des cellules si régulieres, voudra-t-elle

juger de la façade du Louvre ? Au nom du bon ſens & de la raiſon, prenons l'homme tel qu'il eſt, avec toutes ſes dépendances ; laiſſons aller le monde comme il va, & ſoyons sûrs qu'il va auſſi bien qu'il pouvoit aller.

S'il s'agiſſoit de juſtifier la *Providence* aux yeux des hommes, Leibnitz & Pope l'ont fait, & les ouvrages immortels de ces génies ſublimes ſont des monumens élevés à la gloire de la raiſon. Le *Diſcours* de M. Rouſſeau eſt un monument élevé à l'eſprit, mais à l'eſprit chagrin & mécontent de lui-même & des autres.

Lorſque notre Philoſophe voudra conſacrer ſes lumieres & ſes talens à nous découvrir les origines des choſes ; à nous montrer les développemens plus ou moins lents des biens & des maux ; en un mot, à ſuivre l'humanité dans la courbe tortueuſe qu'elle décrit ; les tentatives de ce Génie original & fécond, pourront nous valoir des connoiſſances précieuſes ſur ces objets intéreſſans. Nous nous empreſſerons alors à recueillir ces connoiſſances & à offrir à l'Auteur le tribut de reconnoiſſance & d'éloges qu'elles lui auront mérité, & qui n'aura

pas été, je m'assure, la principale fin de ses recherches.

Il y a lieu, Monsieur, de s'étonner, & je m'en étonnerois davantage, si j'avois moins été appellé à réfléchir sur les sources de la diversité des opinions des hommes ; il y a, dis-je, lieu de s'étonner qu'un Ecrivain qui a si bien connu les avantages d'un bon gouvernement, & qui les a si bien peints dans sa belle dédicace à notre République, où il a cru voir tous ces avantages réunis, les ait si-tôt & si parfaitement perdus de vue dans son Discours. On fait des efforts inutiles pour se persuader qu'un Ecrivain qui seroit sans doute fâché que l'on ne le crût pas judicieux, préférât sérieusement d'aller passer sa vie dans les bois, si sa santé le lui permettoit, à vivre au milieu de concitoyens chéris & dignes de l'être. Eût-on jamais présumé qu'un Ecrivain qui pense, avanceroit dans un siecle tel que le nôtre cet étrange paradoxe, qui renferme seul une si grande foule d'inconséquences, pour ne rien dire de plus fort ? *Si la nature nous a destinés à être sains* (1), *j'ose presque assurer que*

(1) C'étoit bien *sains*, *sani*, & non *saints*,

l'état de réflexion est un état contre nature, & que l'homme qui médite est un animal dépravé. Disc. pag. 22.

Je l'ai insinué en commençant cette lettre ; mon dessein n'est point de prouver à M. Rousseau par des argumens, qu'assez d'autres feront sans moi, & qu'il seroit peut-être mieux que l'on ne fit point, la supériorité de l'état de *citoyen* sur l'état d'*homme sauvage* ; qui eût jamais imaginé que cela seroit mis en question ! Mon but est uniquement d'essayer de faire sentir à notre Auteur combien ses plaintes continuelles sont superflues & déplacées : & combien il est évident que la *société* entroit dans la destination de notre être.

J'ai parlé à M. Rousseau avec toute la franchise que la relation de compatriote autorise. J'ai une si grande

---

sancti que portoit le manuscrit original de Philopolis. On ignore si l'on avoit imprimé *saints sancti* dans le Mercure de France d'octobre 1755, & on le présume facilement. Mais cette remarque suffira pour faire tomber la petite plaisanterie de M. Rousseau. Il est singulier qu'il n'eût pas soupçonné ici une faute d'impression.

Voyez Oeuvres de J. J. Rousseau, Tome I, page 275 de l'Edition in-12. Geneve 1782.

idée des qualités de son cœur, que je n'ai pas songé un instant qu'il pût ne pas prendre en bonne part ces réflexions. L'amour seul de la vérité me les a dictées. Si pourtant en les faisant il m'étoit échappé quelque chose qui pût déplaire à M. Rousseau, je le prie de me pardonner & d'être persuadé de la pureté de mes intentions.

Je ne dis plus qu'un mot; c'est sur la *pitié*, cette vertu si célébrée par notre Auteur, & qui fut, selon lui, le plus bel appanage de l'homme dans l'enfance du monde. Je prie M. Rousseau de vouloir bien réfléchir sur les questions suivantes.

Un homme ou tout être *sensible* qui n'auroit jamais connu la douleur, auroit-il de la *pitié*, & seroit-il ému à la vue d'un enfant qu'on égorgeroit?

Pourquoi la populace, à qui M. Rousseau accorde une si grande dose de *pitié*, se repaît-elle avec tant d'avidité du spectacle d'un malheureux expirant sur la roue?

L'*affection* que les femelles des animaux témoignent pour leurs petits, a-t-elle ces petits pour objet ou la mere? Si par hasard c'étoit celle-ci,

le bien-être des petits n'en auroit été que mieux assuré.

J'ai l'honneur d'être, &c.

PHILOPOLIS, citoyen de Geneve.

A Geneve le 25 d'août 1755.

PROJET POUR L'ÉDUCATION DE MONSIEUR DE SAINTE-MARIE.

VOUS m'avez fait l'honneur, Monsieur, de me confier l'instruction de Mrs. vos enfans. C'est à moi d'y répondre par tous mes soins & par toute l'étendue des lumieres que je puis avoir; & j'ai cru que pour cela, mon premier objet devoit être de bien connoître les sujets auxquels j'aurai affaire: c'est à quoi j'ai principalement employé le

tems qu'il y a que j'ai l'honneur d'être dans votre maison, & je crois d'être suffisamment au fait à cet égard pour pouvoir régler là-dessus le plan de leur éducation. Il n'est pas nécessaire que je vous fasse compliment, Monsieur, sur ce que j'y ai remarqué d'avantageux, l'affection que j'ai conçue pour eux se declarera par des marques plus solides que des louanges, & ce n'est pas un pere aussi tendre & aussi éclairé que vous l'êtes, qu'il faut instruire des belles qualités de ses enfans.

Il me reste à présent, Monsieur, d'être éclairci par vous-même des vues particulieres que vous pouvez avoir sur chacun d'eux, du degré d'autorité que vous êtes dans le dessein de m'accorder à leur égard, & des bornes que vous donnerez à mes droits pour les récompenses & les châtimens.

Il est probable, Monsieur, que m'ayant fait la faveur de m'agréer dans votre maison avec un appointement honorable & des distinctions flatteuses, vous avez attendu de moi des effets qui répondissent à des conditions si avantageuses, & l'on voit bien qu'il ne falloit pas tant de frais ni de façons pour donner à Messieurs vos enfans un

précepteur ordinaire qui leur apprît le rudiment, l'orthographe & le catéchifme : je me promets bien auffi de juftifier de tout mon pouvoir les efpérances favorables que vous avez pu concevoir fur mon compte, & tout plein d'ailleurs de fautes & de foibleffes vous ne me trouverez jamais à me démentir un inftant fur le zele & l'attachement que je dois à mes éleves.

Mais Monfieur, quelques foins & quelques peines que je puiffe prendre, le fuccès eft bien éloigné de dépendre de moi feul. C'eft l'harmonie parfaite qui doit régner entre nous, la confiance que vous daignerez m'accorder, & l'autorité que vous me donnerez fur mes éleves qui décidera de l'effet de mon travail. Je crois, Monfieur, qu'il vous eft tout manifefte qu'un homme qui n'a fur des enfans des droits de nulle efpece, foit pour rendre fes inftructions aimables, foit pour leur donner du poids, ne prendra jamais d'afcendant fur des efprits qui, dans le fond, quelque précoces qu'on les veuille fuppofer, réglent toujours à certain âge les trois quarts de leurs opérations fur les impreffions des fens. Vous fentez auffi qu'un maître obligé

de porter ſes plaintes ſur toutes les fautes d'un enfant, ſe gardera bien, quand il le pourroit avec bienſéance, de ſe rendre inſupportable en renouvellant ſans ceſſe de vaines lamentations ; & d'ailleurs, mille petites occaſions déciſives de faire une correction, ou de flatter à propos, s'échappent dans l'abſence d'un pere & d'une mere, ou dans des momens où il ſeroit meſſéant de les interrompre auſſi déſagréablement, & l'on n'eſt plus à tems d'y revenir dans un autre inſtant, où le changement des idées d'un enfant lui rendroit pernicieux ce qui auroit été ſalutaire : enfin un enfant qui ne tarde pas à s'appercevoir de l'impuiſſance d'un maître à ſon égard, en prend occaſion de faire peu de cas de ſes défenſes & de ſes préceptes, & de détruire ſans retour l'aſcendant que l'autre s'efforçoit de prendre. Vous ne devez pas croire, Monſieur, qu'en parlant ſur ce ton-là, je ſouhaite de me procurer le droit de maltraiter Mrs. vos enfans par des coups ; je me ſuis toujours déclaré contre cette méthode ; rien ne me paroîtroit plus triſte pour M. de Ste. Marie que s'il ne reſtoit que cette voie

de le réduire, & j'ose me promettre d'obtenir désormais de lui tout ce qu'on aura lieu d'en exiger, par des voies moins dures & plus convenables, si vous goûtez le plan que j'ai l'honneur de vous proposer. D'ailleurs, à parler franchement, si vous pensez, Monsieur, qu'il y eût de l'ignominie à Monsieur votre fils d'être frappé par des mains étrangeres, je trouve aussi de mon côté qu'un honnête homme ne sauroit gueres mettre les siennes à un usage plus honteux que de les employer à maltraiter un enfant : mais à l'égard de M. de Ste. Marie, il ne manque pas de voies de le châtier dans le besoin, par des mortifications qui lui feroient encore plus d'impression, & qui produiroient de meilleurs effets ; car dans un esprit aussi vif que le sien, l'idée des coups s'effacera aussi-tôt que la douleur, tandis que celle d'un mépris marqué, ou d'une privation sensible, y restera beaucoup plus long-tems.

Un maître doit être craint ; il faut pour cela que l'éleve soit bien convaincu qu'il est en droit de le punir : mais il doit sur-tout être aimé, & quel moyen à un gouverneur de se faire

aimer d'un enfant à qui il n'a jamais à proposer que des occupations contraires à son goût, si d'ailleurs il n'a le pouvoir de lui accorder certaines petites douceurs de détail qui ne coûtent presque ni dépenses ni perte de tems, & qui ne laissent pas, étant ménagées à propos, d'être extrêmement sensibles à un enfant, & de l'attacher beaucoup à son maître. J'appuyerai peu sur cet article, parce qu'un pere peut sans inconvénient, se conserver le droit exclusif d'accorder des graces à son fils; pourvu qu'il y apporte les précautions suivantes, nécessaires sur-tout à M. de Ste. Marie dont la vivacité, & le penchant à la dissipation demandent plus de dépendance. 1°. Avant que de lui faire quelque cadeau, savoir secrétement du gouverneur s'il a lieu d'être satisfait de la conduite de l'enfant. 2°. Déclarer au jeune homme que quand il a quelque grace à demander, il doit le faire par la bouche de son gouverneur, & que s'il lui arrive de la demander de son chef, cela seul suffira pour l'en exclure. 3°. Prendre de-là occasion de reprocher quelquefois au gouverneur qu'il est trop bon, que son trop de facilité nuira au progrès de son

éleve, & que c'eſt à ſa prudence à lui de corriger ce qui manque à la modération d'un enfant. 4°. Que ſi le maître croit avoir quelque raiſon de s'oppoſer à quelque cadeau qu'on voudroit faire à ſon éleve, refuſer abſolument de le lui accorder, juſqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de fléchir ſon précepteur. Au reſte, il ne ſera point du tout néceſſaire d'expliquer au jeune enfant dans l'occaſion qu'on lui accorde quelque faveur préciſément parce qu'il a bien fait ſon devoir : mais il vaut mieux qu'il conçoive que les plaiſirs & les douceurs ſont les ſuites naturelles de la ſageſſe & de la bonne conduite, que s'il les regardoit comme des récompenſes arbitraires qui peuvent dépendre du caprice, & qui dans le fond ne doivent jamais être propoſées pour l'objet, & le prix de l'étude & de la vertu.

Voilà tout au moins, Monſieur, les droits que vous devez m'accorder, ſur M. votre fils, ſi vous ſouhaitez de lui donner une heureuſe éducation, & qui réponde aux belles qualités qu'il montre à bien des égards, mais qui actuellement ſont offuſquées par beaucoup de mauvais plis qui demandent

d'être corrigés à bonne heure, & avant que le tems ait rendu la chose impossible. Cela est si vrai, qu'il s'en faudra beaucoup, par exemple, que tant de précautions ne soient nécessaires envers M. de Condillac, il a autant besoin d'être poussé que l'autre d'être retenu, & je saurai bien prendre de moi-même tout l'ascendant dont j'aurai besoin sur lui : mais pour M. de Ste. Marie, c'est un coup de partie pour son éducation, que de lui donner une bride qu'il sente & qui soit capable de le retenir, & dans l'état où sont les choses, les sentimens que vous souhaitez, Monsieur, qu'il ait sur mon compte, dépendent beaucoup plus de vous que de moi-même.

Je suppose toujours, Monsieur, que vous n'auriez garde de confier l'éducation de Mrs. vos enfans à un homme que vous ne croiriez pas digne de votre estime, & ne pensez point, je vous prie, que par le parti que j'ai pris de m'attacher sans réserve à votre maison dans une occasion délicate, j'aye prétendu vous engager vous-même en aucune maniere; il y a bien de la différence entre nous : en faisant mon devoir autant que vous m'en laiſ-

ferez la liberté, je ne suis responsable de rien, & dans le fond, comme vous êtes, Monsieur, le maître & supérieur naturel de vos enfans, je ne suis pas en droit de vouloir à l'égard de leur éducation, forcer votre goût de se rapporter au mien; ainsi après vous avoir fait les représentations qui m'ont paru nécessaires, s'il arrivoit que vous n'en jugeassiez pas de même, ma conscience seroit quitte à cet égard, & il ne me resteroit qu'à me conformer à votre volonté. Mais pour vous, Monsieur, nulle considération humaine ne peut balancer ce que vous devez aux mœurs & à l'éducation de Mrs. vos enfans, & je ne trouverois nullement mauvais qu'après m'avoir découvert des défauts, que vous n'auriez peut-être pas d'abord apperçus, & qui seroient d'une certaine conséquence pour mes éleves, vous vous pourvussiez ailleurs d'un meilleur sujet.

J'ai donc lieu de penser que tant que vous me souffrez dans votre maison, vous n'avez pas trouvé en moi de quoi effacer l'estime dont vous m'aviez honoré. Il est vrai, Monsieur, que je pourrois me plaindre que dans les occasions où j'ai pu commettre quelque

faute, vous ne m'ayez pas fait l'honneur de m'en avertir tout uniment, c'eſt une grace que je vous aí demandée en entrant chez vous, & qui marquoit du moins ma bonne volonté ; & ſi ce n'eſt en ma propre conſidération, ce feroit du moins pour celle de Mrs. vos enfans, de qui l'intérêt ſeroit que je devinſſe un homme parfait, s'il étoit poſſible.

Dans ces ſuppoſitions, je crois, Monſieur, que vous ne devez pas faire difficulté de communiquer à M. votre fils les bons ſentimens que vous pouvez avoir ſur mon compte, & que comme il eſt impoſſible que mes fautes & mes foibleſſes échappent à des yeux auſſi clairvoyans que les vôtres, vous ne ſauriez trop éviter de vous en entretenir en ſa préſence : car ce ſont des impreſſions qui portent coup, & comme dit M. de la Bruyere, le premier ſoin des enfans eſt de chercher les endroits foibles de leurs maîtres pour acquérir le droit de les mépriſer : or, je demande quelle impreſſion pourroient faire les leçons d'un homme pour qui ſon écolier auroit du mépris ?

Pour me flatter d'un heureux ſuc-

cès dans l'éducation de M. votre fils, je ne puis donc pas moins exiger que d'en être aimé, craint & estimé. Que si l'on me répondoit que tout cela devoit être mon ouvrage, & que c'est ma faute si je n'y ai pas réussi, j'aurois à me plaindre d'un jugement si injuste; vous n'avez jamais eu d'explication avec moi sur l'autorité que vous me permettiez de prendre à son égard, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que je commence un métier que je n'ai jamais fait, que lui ayant trouvé d'abord une résistance parfaite à mes instructions & une négligence excessive pour moi, je n'ai su comment le réduire; & qu'au moindre mécontentement il couroit chercher un asyle inviolable auprès de son papa, auquel peut-être il ne manquoit pas ensuite de conter les choses comme il lui plaisoit.

Heureusement le mal n'est pas grand; à l'âge où il est; nous avons eu le loisir de nous tâtonner pour ainsi dire réciproquement, sans que ce retard ait pu porter encore un grand préjudice à ses progrès, que d'ailleurs la délicatesse de sa santé n'auroit pas

permis de pouſſer beaucoup (*) : mais comme les mauvaiſes habitudes, dangereuſes à tout âge le ſont infiniment plus à celui-là, il eſt tems d'y mettre ordre ſérieuſement : non pour le charger d'études & de devoirs, mais pour lui donner à bonne heure un pli d'obéiſſance & de docilité qui ſe trouve tout acquis quand il en ſera tems.

Nous approchons de la fin de l'année : vous ne ſauriez, Monſieur, prendre une occaſion plus naturelle que le commencement de l'autre pour faire un petit diſcours à Monſieur votre fils à la portée de ſon âge, qui lui mettant devant les yeux les avantages d'une bonne éducation, & les inconvéniens d'une enfance négligée, le diſpoſe à ſe prêter de bonne grace à ce que la connoiſſance de ſon intérêt bien entendu nous fera dans la ſuite exiger de lui. Après quoi, vous auriez la bonté de me déclarer en ſa préſence que vous me rendez le dépoſitaire de votre autorité ſur lui, & que vous m'accordez ſans réſerve le

(*) *Il étoit fort languiſſant quand je ſuis entré dans la maiſon : aujourd'hui ſa ſanté s'affermit viſiblement.*

droit de l'obliger à remplir son devoir par tous les moyens qui me paroîtront convenables, lui ordonnant, en conséquence, de m'obéir comme à vous-même, sous peine de votre indignation. Cette déclaration qui ne sera que pour faire sur lui une plus vive impression, n'aura d'ailleurs d'effet que conformément à ce que vous aurez pris la peine de me prescrire en particulier.

Voilà, Monsieur, les préliminaires qui me paroissent indispensables pour s'assurer que les soins que je donnerai à Monsieur votre fils ne seront pas des soins perdus. Je vais maintenant tracer l'esquisse de son éducation, telle que j'en avois conçu le plan sur ce que j'ai connu jusqu'ici de son caractere & de vos vues. Je ne le propose point comme une regle à laquelle il faille s'attacher, mais comme un projet qui ayant besoin d'être refondu & corrigé par vos lumieres & par celles de M. l'abbé de..... servira seulement à lui donner quelque idée du génie de l'enfant à qui nous avons à faire; & je m'estimerai trop heureux que M. votre frere veuille bien me guider dans les routes que je dois

tenir : il peut être assuré que je me ferai un principe inviolable de suivre entiérement, & selon toute la petite portée de mes lumieres & de mes talens, les routes qu'il aura pris la peine de me prescrire avec votre agrément.

Le but que l'on doit se proposer dans l'éducation d'un jeune homme, c'est de lui former le cœur, le jugement, & l'esprit ; & cela dans l'ordre que je nomme : la plupart des maîtres, les pédans sur-tout, regardent l'acquisition & l'entassement des sciences comme l'unique objet d'une belle éducation, sans penser que souvent comme dit Moliere.

Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

D'un autre côté bien des peres méprisant assez tout ce qu'on appelle études, ne se soucient gueres que de former leurs enfans aux exercices du corps & à la connoissance du monde. Entre ces extrémités nous prendrons un juste milieu pour conduire M. votre fils ; les sciences ne doivent pas être négligées, j'en parlerai tout-à-l'heure, mais aussi elles ne doivent pas précéder les mœurs sur-tout dans un esprit pétillant & plein de feu,

peu capable d'attention jusqu'à un certain âge & dont le caractere se trouvera décidé très à bonne heure. A quoi sert à un homme le savoir de Varron, si d'ailleurs il ne fait pas penser juste: que s'il a eu le malheur de laisser corrompre son cœur, les sciences sont dans sa tête comme autant d'armes entre les mains d'un furieux. De deux personnes également engagées dans le vice, le moins habile fera toujours le moins de mal, & les sciences, même les plus spéculatives & les plus éloignées en apparence de la société, ne laissent pas d'exercer l'esprit, & de lui donner en l'exerçant une force dont il est facile d'abuser dans le commerce de la vie quand on a le cœur mauvais.

Il y a plus à l'égard de M. de Ste. Marie. Il a conçu un dégoût si fort contre tout ce qui porte le nom d'étude & d'application, qu'il faudra beaucoup d'art & de tems pour le détruire, & il seroit fâcheux que ce tems-là fût perdu pour lui: car il y auroit trop d'inconvéniens à le contraindre, & il vaudroit encore mieux qu'il ignorât entiérement ce que c'est qu'études &

que ſciences que de ne les connoître que pour les déteſter.

A l'égard de la religion & de la morale; ce n'eſt point par la multiplicité des préceptes qu'on pourra parvenir à lui en inſpirer des principes ſolides qui ſervent de regle à ſa conduite pour le reſte de ſa vie. Excepté les élémens à la portée de ſon âge, on doit moins ſonger à fatiguer ſa mémoire d'un détail de loix & de devoirs, qu'à diſpoſer ſon eſprit & ſon cœur à les connoître & à les goûter, à meſure que l'occaſion ſe préſentera de les lui développer; & c'eſt par-là même que ces préparatifs ſont tout à-fait à la portée de ſon âge & de ſon eſprit, parce qu'ils ne renferment que des ſujets curieux & intéreſſans ſur le commerce civil, ſur les arts & les métiers, & ſur la maniere variée dont la Providence a rendu tous les hommes utiles & néceſſaires les uns aux autres. Ces ſujets qui ſont plutôt des matieres de converſations & de promenades que d'études réglées, auront encore divers avantages dont l'effet me paroît infaillible.

Premiérement; n'affectant point déſagréablement ſon eſprit par des idées

de contrainte & d'étude réglée, & n'exigeant pas de lui une attention pénible & continue, ils n'auront rien de nuisible à sa santé. En second lieu, ils accoutumeront à bonne heure son esprit à la réflexion & à considérer les choses par leurs suites & par leurs effets. 3°. Ils le rendront curieux & lui inspireront du goût pour les sciences naturelles.

Je devrois ici aller au-devant d'une impression qu'on pourroit recevoir de mon projet, en s'imaginant que je ne cherche qu'à m'égayer moi-même & à me débarrasser de ce que les leçons ont de sec & d'ennuyeux pour me procurer une occupation plus agréable. Je ne crois pas, Monsieur, qu'il puisse vous tomber dans l'esprit de penser ainsi sur mon compte. Peut-être jamais homme ne se fit une affaire plus importante que celle que je me fais de l'éducation de Mrs. vos enfans, pour peu que vous veuilliez seconder mon zele: vous n'avez pas eu lieu de vous appercevoir jusqu'à présent que je cherche à fuir le travail; mais je ne crois point que pour se donner un air de zele & d'occupation, un maître doive affecter de surcharger ses

éleves d'un travail rebutant & férieux, de leur montrer toujours une contenance févere & fâchée, & de fe faire ainfi à leurs dépens la réputation d'homme exact & laborieux. Pour moi, Monfieur, je le déclare une fois pour toutes; jaloux jufqu'au fcrupule de l'accompliffement de mon devoir, je fuis incapable de m'en relâcher jamais: mon goût ni mes principes ne me portent ni à la pareffe ni au relâchement: mais de deux voies pour m'affurer le même fuccès, je préférerai toujours celle qui coûtera le moins de peine & de défagrément à mes éleves, & j'ofe affurer, fans vouloir paffer pour un homme très-occupé, que moins ils travailleront en apparence, & plus en effet je travaillerai pour eux.

S'il y a quelques occafions où la févérité foit néceffaire à l'égard des enfans, c'eft dans les cas où les mœurs font attaquées, ou quand il s'agit de corriger de mauvaifes habitudes. Souvent, plus un enfant a d'efprit & plus la connoiffance de fes propres avantages le rend indocile fur ceux qui lui reftent à acquérir. De-là, le mépris des inférieurs, la défobéiffance aux fupérieurs, & l'impoliteffe

avec les égaux : quand on se croit parfait, dans quels travers ne donne-t-on pas ? M. de Ste. Marie a trop d'intelligence pour ne pas sentir ses belles qualités, mais si l'on n'y prend garde il y comptera trop, & négligera d'en tirer tout le parti qu'il faudroit. Ces semences de vanité ont déjà produit en lui bien des petits penchans nécessaires à corriger. C'est à cet égard, Monsieur, que nous ne saurions agir avec trop de correspondance, & il est très-important que dans les occasions où l'on aura lieu d'être mécontent de lui, il ne trouve de toutes parts qu'une apparence de mépris & d'indifférence, qui le mortifiera d'autant plus que ces marques de froideur ne lui seront point ordinaires. C'est punir l'orgueil par ses propres armes & l'attaquer dans sa source même, & l'on peut s'assurer que M. de Ste. Marie est trop bien né pour n'être pas infiniment sensible à l'estime des personnes qui lui sont cheres.

La droiture du cœur, quand elle est affermie par le raisonnement, est la source de la justesse de l'esprit ; un honnête homme pense presque toujours juste, & quand on est accoutumé dès

l'enfance à ne pas s'étourdir sur la réflexion, & à ne se livrer au plaisir présent qu'après en avoir pesé les suites & balancé les avantages avec les inconvéniens, on a presque, avec un peu d'expérience, tout l'acquis nécessaire pour former le jugement. Il semble en effet, que le bon sens dépend encore plus des sentimens du cœur que des lumieres de l'esprit, & l'on éprouve que les gens les plus savans & les plus éclairés ne sont pas toujours ceux qui se conduisent le mieux dans les affaires de la vie : ainsi après avoir rempli M. de Ste. Marie de bons principes de morale, on pourroit le regarder en un sens comme assez avancé dans la science du raisonnement : mais s'il est quelque point important dans son éducation, c'est sans contredit celui-là, & l'on ne sauroit trop bien lui apprendre à connoître les hommes, à savoir les prendre par leurs vertus & même par leurs foibles pour les amener à son but, & à choisir toujours le meilleur parti dans les occasions difficiles. Cela dépend en partie de la maniere dont on l'exercera à considérer les objets & à les retourner de toutes leurs faces, & en partie de l'usage du monde. Quant

au premier point, vous y pouvez contribuer beaucoup, Monſieur, & avec un très-grand ſuccès, en feignant quelquefois de le conſulter ſur la maniere dont vous devez vous conduire dans des incidens d'invention ; cela flattera ſa vanité, & il ne regardera point comme un travail le tems qu'on mettra à délibérer ſur une affaire où ſa voix ſera comptée pour quelque choſe. C'eſt dans de telles converſations qu'on peut lui donner le plus de lumieres ſur la ſcience du monde, & il apprendra plus dans deux heures de tems par ce moyen, qu'il ne feroit en un an par des inſtructions en regle ; mais il faut obſerver de ne lui préſenter que des matieres proportionnées à ſon âge, & ſur-tout l'exercer long-tems ſur des ſujets où le meilleur parti ſe préſente aiſément, tant afin de l'amener facilement à le trouver comme de lui-même, que pour éviter de lui faire enviſager les affaires de la vie, comme une ſuite de problêmes où les divers partis paroiſſant également probables, il feroit preſque indifférent de ſe déterminer plutôt pour l'un que pour l'autre, ce qui le meneroit à l'indolence dans le raiſonnement & à l'indifférence dans la conduite.

L'usage du monde est aussi d'une nécessité absolue & d'autant plus pour M. de Ste. Marie que, né timide, il a besoin de voir souvent compagnie pour apprendre à s'y trouver en liberté, & à s'y conduire avec ces graces & cette aisance qui caractérisent l'homme du monde & l'homme aimable. Pour cela, Monsieur, vous auriez la bonté de m'indiquer deux ou trois maisons où je pourrois le mener quelquefois par forme de délassement & de recompense; il est vrai qu'ayant à corriger en moi-même les défauts que je cherche à prévenir en lui, je pourois paroître peu propre à cet usage. C'est à vous Monsieur & à Madame sa mere à voir ce qui convient, & à vous donner la peine de le conduire quelquefois avec vous si vous jugez que cela lui soit plus avantageux. Il sera bon aussi que quand on aura du monde on le retienne dans la chambre, & qu'en l'interrogeant quelquefois & à propos sur les matieres de la conversation, on lui donne lieu de s'y mêler insensiblement. Mais il y a un point sur lequel je crains de ne me pas trouver tout-à-fait de votre sentiment. Quand M. de Ste. Marie se trouve en compagnie sous vos yeux,

il badine & s'égaye autour de vous, & n'a des yeux que pour son papa; tendresse bien flatteuse & bien aimable, mais s'il est contraint d'aborder une autre personne ou de lui parler; aussi-tôt il est décontenancé, il ne peut marcher ni dire un seul mot, ou bien il prend l'extrême & lâche quelque indiscrétion. Voilà qui est pardonnable à son âge : mais enfin on grandit, & ce qui convenoit hier ne convient plus aujourd'hui, & j'ose dire qu'il n'apprendra jamais à se présenter, tant qu'il gardera ce défaut. La raison en est, qu'il n'est point en compagnie quoiqu'il y ait du monde autour de lui; de peur d'être contraint de se gêner il affecte de ne voir personne, & le papa lui sert d'objet pour se distraire de tous les autres. Cette hardiesse forcée bien loin de détruire sa timidité ne fera surement que l'enraciner davantage, tant qu'il n'osera point envisager une assemblée ni répondre à ceux qui lui adressent la parole. Pour prévenir cet inconvénient, je crois, Monsieur, qu'il feroit bien de le tenir quelquefois éloigné de vous, soit à table soit ailleurs, & de le livrer aux étrangers pour l'accoutumer de se familiariser avec eux.

On concluroit très-mal si de tout ce que je viens de dire, on concluoit que me voulant débarrasser de la peine d'enseigner, ou peut-être, par mauvais goût méprisant les sciences, je n'ai nul dessein d'y former M. votre fils, & qu'après lui avoir enseigné les élémens indispensables, je m'en tiendrai là, sans me mettre en peine de le pousser dans les études convenables. Ce n'est pas ceux qui me connoîtront qui raisonneroient ainsi, on sait mon goût déclaré pour les sciences, & je les ai assez cultivées pour avoir dû y faire des progrès pour peu que j'eusse eu de disposition.

On a beau parler au désavantage des études & tâcher d'en anéantir la nécessité, & d'en grossir les mauvais effets, il sera toujours beau & utile de savoir; & quant au pédantisme, ce n'est pas l'étude même qui le donne, mais la mauvaise disposition du sujet. Les vrais savans sont polis & ils sont modestes, parce que la connoissance de ce qui leur manque, les empêche de tirer vanité de ce qu'ils ont, & il n'y a que les petits génies & les demi-savans qui croyant de savoir tout, méprisent orgueilleusement ce qu'ils ne

connoissent point. D'ailleurs, le goût des lettres est d'une grande ressource dans la vie, même pour un homme d'épée. Il est bien gracieux de n'avoir pas toujours besoin du concours des autres hommes pour se procurer des plaisirs, & il se commet tant d'injustices dans le monde, l'on y est sujet à tant de revers, qu'on a souvent occasion de s'estimer heureux de trouver des amis & des consolateurs dans son cabinet, au défaut de ceux que le monde nous ôte ou nous refuse.

Mais il s'agit d'en faire naître le goût à M. votre fils, qui témoigne actuellement une aversion horrible pour tout ce qui sent l'application. Déjà la violence n'y doit concourir en rien, j'en ai dit la raison ci-devant : mais pour que cela revienne naturellement, il faut remonter jusqu'à la source de cette antipathie. Cette source est un goût excessif de dissipation qu'il a pris en badinant avec ses frères & sa sœur, qui fait qu'il ne peut souffrir qu'on l'en distraise un instant & qu'il prend en aversion tout ce qui produit cet effet : car d'ailleurs, je me suis convaincu qu'il n'a nulle haine pour l'étude en elle-même.

& qu'il y a même des diſpoſitions dont on peut ſe promettre beaucoup. Pour remédier à cet inconvénient, il faudroit lui procurer d'autres amuſemens qui le détachaſſent des niaiſeries auxquelles il s'occupe, & pour cela, le tenir un peu ſéparé de ſes freres & de ſa ſœur; c'eſt ce qui ne ſe peut gueres faire dans un appartement comme le mien, trop petit pour les mouvemens d'un enfant auſſi vif & où même il ſeroit dangereux d'altérer ſa ſanté, ſi l'on vouloit le contraindre d'y reſter trop renfermé. Il ſeroit plus important, Monſieur, que vous ne penſez, d'avoir une chambre raiſonnable pour y faire ſon étude & ſon ſéjour ordinaire; je tâcherois de la lui rendre aimable par ce que je pourrois lui préſenter de plus riant, & ce ſeroit déjà beaucoup de gagné que d'obtenir qu'il ſe plût dans l'endroit où il doit étudier. Alors pour le détacher inſenſiblement de ces badinages puériles, je me mettrois de moitié de tous les amuſemens, & je lui en procurerois des plus propres à lui plaire & à exciter ſa curioſité; de petits jeux, des découpures, un peu de deſſein, la muſique, les inſtrumens, un priſme, un

un microſcope, un verre ardent, & mille autres petites curioſités me fourniroient des ſujets de le divertir & de l'attacher peu-à-peu à ſon appartement, au point de s'y plaire plus que par-tout ailleurs. D'un autre côté, on auroit ſoin de me l'envoyer dès qu'il ſeroit levé ſans qu'aucun prétexte pût l'en diſpenſer; l'on ne permettroit point qu'il allât dandinant par la maiſon, ni qu'il ſe réfugiât près de vous aux heures de ſon travail, & afin de lui faire regarder l'étude comme d'une importance que rien ne pourroit balancer, on éviteroit de prendre ce tems pour le peigner, le friſer, ou lui donner quelque autre ſoin néceſſaire. Voici, par rapport à moi, comment je m'y prendrois pour l'amener inſenſiblement à l'étude de ſon propre mouvement. Aux heures où je voudrois l'occuper, je lui retrancherois toute eſpece d'amuſement, & je lui propoſerois le travail de cette heure-là; s'il ne s'y livroit pas de bonne grace, je ne ferois pas même ſemblant de m'en appercevoir, & je le laiſſerois ſeul & ſans amuſement ſe morfondre, juſqu'à ce que l'ennui d'être abſolument ſans rien faire l'eût ramené de lui-même à

ce que j'exigeois de lui ; alors j'affecterois de répandre un enjouement & une gaieté sur son travail qui lui fît sentir la différence qu'il y a, même pour le plaisir, de la fainéantise à une occupation honnête. Quand ce moyen ne réussiroit pas, je ne le maltraiterois point ; mais je lui retrancherois toute récréation pour ce jour là, en lui disant froidement que je ne prétends point le faire étudier par force : mais que le divertissement n'étant légitime que quand il est le délassement du travail, ceux qui ne font rien n'en ont aucun besoin : de plus, vous auriez la bonté de convenir avec moi d'un signe par lequel sans apparence d'intelligence, je pourrois vous témoigner de même qu'à Madame sa mere quand je serois mécontent de lui. Alors la froideur & l'indifférence qu'il trouveroit de toutes parts, sans cependant lui faire le moindre reproche, le surprendroit, d'autant plus qu'il ne s'appercevroit point que je me fusse plaint de lui, & il se porteroit à croire que comme la récompense naturelle du devoir est l'amitié & les caresses de ses supérieurs, de même la fainéantise & l'oisiveté portent avec elles

un certain caractere méprisable qui se fait d'abord sentir & qui refroidit tout le monde à son égard.

J'ai connu un pere tendre qui ne s'en fioit pas tellement à un mercenaire sur l'instruction de ses enfans, qu'il ne voulût lui-même y avoir l'œil; le bon pere pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit donner de l'émulation à ses enfans; avoit adopté les mêmes moyens que j'expose ici. Quand il revoyoit ses enfans, il jettoit avant que les aborder un coup-d'œil sur leur gouverneur: lorsque celui-ci touchoit de la main droite le premier bouton de son habit, c'étoit une marque qu'il étoit content; & le pere caressoit son fils à son ordinaire; si le gouverneur touchoit le second, alors c'étoit marque d'une parfaite satisfaction, & le pere ne donnoit point de bornes à la tendresse de ses caresses & y ajoutoit ordinairement quelque cadeau mais sans affectation; quand le gouverneur ne faisoit aucun signe, cela vouloit dire qu'il étoit mal satisfait, & la froideur du pere répondoit au mécontentement du maître: mais, quand de la main gauche celui-ci touchoit sa premiere boutonniere, le pere faisoit

sortir son fils de sa présence & alors le gouverneur lui expliquoit les fautes de l'enfant. J'ai vu ce jeune Seigneur acquérir en peu de tems de si grandes perfections, que je crois qu'on ne peut trop bien augurer d'une méthode qui a produit de si bons effets : ce n'est aussi qu'une harmonie & une correspondance parfaite entre un pere & un précepteur qui peut assurer le succès d'une bonne éducation ; & comme le meilleur pere se donneroit vainement des mouvemens pour bien élever son fils, si d'ailleurs il le laissoit entre les mains d'un précepteur inattentif, de même le plus intelligent & le plus zélé de tous ces maîtres prendroit des peines inutiles, si le pere, au lieu de le seconder, détruisoit son ouvrage par des démarches à contre-tems.

Pour que M. votre fils prenne ses études à cœur, je crois, Monsieur, que vous devez témoigner y prendre vous-même beaucoup de part. Pour cela vous auriez la bonté de l'interroger quelquefois sur ses progrès ; mais dans les tems seulement & sur les matieres où il aura le mieux fait, afin de n'avoir que du contentement & de

la satisfaction à lui marquer ; non pas cependant par de trop grands éloges propres à lui inspirer de l'orgueil & à le faire trop compter sur lui-même. Quelquefois aussi, mais plus rarement, votre examen rouleroit sur les matieres où il se sera négligé ; alors vous vous informeriez de sa santé & des causes de son relâchement, avec des marques d'inquiétude qui lui en communiqueroient à lui-même.

Quand vous, Monsieur, ou Madame sa mere aurez quelque cadeau à lui faire, vous aurez la bonté de choisir les tems où il y aura le plus lieu d'être content de lui, ou du moins de m'en avertir d'avance, afin que j'évite dans ce tems-là de l'exposer à me donner sujet de m'en plaindre ; car à cet âge-là les moindres irrégularités portent coup.

Quant à l'ordre même de ses études, il sera très-simple pendant les deux ou trois premieres années. Les élémens du latin, de l'histoire & de la géographie partageront son tems : à l'égard du latin, je n'ai point dessein de l'exercer par une étude trop méthodique, & moins encore par la composition des thêmes ; les thêmes,

fuivant M. Rollin, font la croix des enfans, & dans l'intention où je fuis de lui rendre fes études aimables, je me garderai bien de le faire paffer par cette croix, ni de lui mettre dans la tête les mauvais gallicifmes de mon latin, au lieu de celui de Tite-Live, de Céfar & de Cicéron. D'ailleurs un jeune homme, fur-tout s'il eft deftiné à l'épée, étudie le latin pour l'entendre & non pour l'écrire, chofe dont il ne lui arrivera pas d'avoir befoin une fois en fa vie. Qu'il traduife donc les anciens auteurs & qu'il prenne dans leur lecture le goût de la bonne latinité & de la belle littérature, c'eft tout ce que j'exigerai de lui à cet égard.

Pour l'hiftoire & la géographie, il faudra feulement lui en donner d'abord une teinture aifée, d'où je bannirai tout ce qui fent trop la féchereffe & l'étude, réfervant pour un âge plus avancé les difficultés les plus néceffaires de la chronologie & de la fphere. Au refte, m'écartant un peu du plan ordinaire des études, je m'attacherai beaucoup plus à l'hiftoire moderne qu'à l'ancienne, parce que je la crois beaucoup plus convenable à

un officier, & que d'ailleurs je suis convaincu sur l'histoire moderne en général de ce que dit M. l'Abbé de.... de celle de France en particulier, qu'elle n'abonde pas moins en grands traits que l'histoire ancienne, & qu'il n'a manqué que de meilleurs historiens pour les mettre dans un aussi beau jour.

Je suis d'avis de supprimer à M. de Ste. Marie toutes ces especes d'études, où sans aucun usage solide on fait languir la jeunesse pendant nombre d'années : la rhétorique, la logique & la philosophie scolastique sont à mon sens toutes choses très-superflues pour lui, & que d'ailleurs je serois peu propre à lui enseigner ; seulement quand il en sera tems, je lui ferai lire la logique de Port-Royal &, tout au plus, l'art de parler du P. Lami, mais sans l'amuser d'un côté au détail des tropes & des figures, ni de l'autre aux vaines subtilités de la dialectique, j'ai dessein seulement de l'exercer à la précision & à la pureté dans le style, à l'ordre & la méthode dans ses raisonnemens, & à se faire un esprit de justesse qui lui serve à démêler le faux orné, de la

vérité simple, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

L'histoire naturelle peut passer aujourd'hui, par la maniere dont elle est traitée, pour la plus intéressante de toutes les sciences que les hommes cultivent, & celle qui nous ramene le plus naturellement de l'admiration des ouvrages à l'amour de l'ouvrier. Je ne négligerai pas de le rendre curieux sur les matieres qui y ont rapport, & je me propose de l'y introduire dans deux ou trois ans par la lecture du spectacle de la nature que je ferai suivre de celle de Niuventyt.

On ne va pas loin en physique sans le secours des mathématiques, & je lui en ferai faire une année, ce qui servira encore à lui apprendre à raisonner conséquemment & à s'appliquer avec un peu d'attention, exercice dont il aura grand besoin. Cela le mettra aussi à portée de se faire mieux considérer par les Officiers, dont une teinture de mathématiques & de fortifications fait une partie du métier.

Enfin, s'il arrive que mon éleve reste assez long-tems entre mes mains, je hasarderai de lui donner quelque connoissance de morale & du droit na-

turel par la lecture de Puffendorf & de Grotius; parce qu'il est digne d'un honnête homme & d'un homme raisonnable de connoître les principes du bien & du mal, & les fondemens sur lesquels la société dont il fait partie est établie.

En faisant succéder ainsi les sciences les unes aux autres, je ne perdrai point l'histoire de vue, comme le principal objet de toutes ses études, & celui dont les branches s'étendent le plus loin sur toutes les autres sciences. Je le ramenerai au bout de quelques années à ses premiers principes avec plus de méthode & de détail; & je tâcherai de lui en faire tirer alors tout le profit qu'on peut espérer de cette étude.

Je me propose aussi de lui faire une récréation amusante de ce qu'on appelle proprement Belles-Lettres, comme la connoissance des livres & des auteurs, la critique, la poésie, le style, l'éloquence, le théâtre, & en mot, tout ce qui peut contribuer à lui former le goût & à lui présenter l'étude sous une face riante.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cet article; parce qu'après avoir donné une légere idée de la route que je m'étois à-peu-près proposé de suivre dans

les études de mon éleve, j'espere que M. votre frere voudra bien vous tenir la promesse qu'il vous a faite de nous dresser un projet qui puisse me servir de guide dans un chemin aussi nouveau pour moi. Je le supplie d'avance d'être assuré que je m'y tiendrai attaché avec une exactitude & un soin qui le convaincra du profond respect que j'ai pour ce qui vient de sa part, & j'ose vous répondre qu'il ne tiendra pas à mon zele & à mon attachement que Mrs. ses neveux ne deviennent des hommes parfaits.



ORAISON FUNEBRE
DE S. A. S.
MONSEIGNEUR LE DUC
D'ORLÉANS,
Premier Prince du Sang de France.

Modicum plora ſupra mortuum, quoniam requievit.

Pleurez modérément celui que vous avez perdu, car il eſt en paix. *Eccleſiaſtic.* C. 22. verſ. 11.

Messieurs,

LES Ecrivains profanes nous diſent qu'un puiſſant Roi, conſidérant avec orgueil la ſuperbe & nombreuſe armée qu'il commandoit, verſa pourtant des pleurs, en ſongeant que dans peu d'années, de tant de milliers d'hommes, il n'en reſteroit pas un ſeul en vie. Il avoit raiſon de s'affliger, ſans doute: la mort pour un payen ne pouvoit être qu'un ſujet de larmes.

Le ſpectacle funebre qui frappe mes yeux, & l'aſſemblée qui m'écoute,

m'arrachent aujourd'hui la même réflexion ; mais avec des motifs de consolation capables d'en tempérer l'amertume & de la rendre utile au Chrétien. Oui, Messieurs, si nos ames étoient assez pures pour subjuguer les affections terrestres & pour s'élever par la contemplation jusqu'au séjour des Bienheureux, nous nous acquitterions sans douleur & sans larmes du triste devoir qui nous assemble, nous nous dirions à nous-mêmes dans une sainte joie : Celui qui a tout fait pour le ciel est en possession de la récompense qui lui étoit due ; & la mort du grand Prince que nous pleurons, ne seroit à nos yeux que le triomphe du juste.

Mais, foibles Chrétiens encore attachés à la terre, que nous sommes loin de ce degré de perfection nécessaire pour juger sans passion des choses véritablement desirables ! Et comment oserions-nous décider de ce qui peut être avantageux aux autres, nous qui ne savons pas seulement ce qui nous est bon à nous-mêmes ? Comment pourrions-nous nous réjouir avec les Saints d'un bonheur dont nous sentons si peu le prix ? Ne cherchons point à

étouffer notre juste douleur. A Dieu ne plaise qu'une coupable insensibilité nous donne une constance que nous ne devons tenir que de la religion. La France vient de perdre le premier Prince du Sang de ses Rois, les pauvres ont perdu leur pere, les savans leur protecteur, tous les Chrétiens leur modele : notre perte est assez grande pour nous avoir acquis le droit de pleurer, au moins sur nous-mêmes. Mais pleurons avec modération, & comme il convient à des Chrétiens : ne songeons pas tellement à nos pertes que nous oublions le prix inestimable qu'elles ont acquis au grand Prince que nous regrettons. Bénissons le saint nom de Dieu & des dons qu'il nous a faits, & de ceux qu'il nous a repris. Si le tableau que je dois exposer à vos yeux vous offre de justes sujets de douleur dans la mort de TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT, ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE, LOUIS DUC D'ORLÉANS, PREMIER PRINCE DU SANG DE FRANCE, vous y trouverez aussi de grands motifs de consolation dans l'espérance légitime de son éternelle félicité. L'humanité, notre intérêt nous permettent de nous affliger de

ne l'avoir plus ; mais la sainteté de sa vie & la religion nous consolent pour lui ; car il est en paix. *Modicum plora supra mortuum, quoniam requievit.*

PREMIERE PARTIE.

DANS l'hommage que je viens rendre aujourd'hui à la mémoire de Monseigneur le Duc d'Orléans, il me sera plus aisé de trouver des louanges qui lui soient dues, que de retrancher de ce nombre toutes celles dont sa vertu n'a pas besoin pour paroître avec tout son éclat. Telles sont celles qui ont pour objet les droits de la naissance ; droits dont ceux qu'on nomme Grands sont ordinairement si jaloux, & qui ne décelent que trop souvent leur petitesse par leur attention même à les faire valoir. Il naquit du plus illustre Sang du monde, à côté du premier trône de l'univers, & d'un Prince qui en a été l'appui. Ces avantages sont grands, sans doute ; il les a comptés pour rien. Que la modestie de ce grand Prince regne jusques dans son éloge, & comme il ne s'est souvenu

de son rang que pour en étudier les devoirs, ne nous en souvenons nous-mêmes que pour voir comment il les a remplis.

Il le faut avouer, Messieurs, si ces devoirs consistent dans l'affectation d'une vaine pompe, souvent plus propre à révolter les cœurs qu'à éblouir les yeux; dans l'éclat d'un luxe effréné qui substitue les marques de la richesse à celles de la grandeur; dans l'exercice impérieux d'une autorité dont la rigueur montre communément plus d'orgueil que de justice : si ce sont là, dis-je, les devoirs des Princes; j'en conviens avec plaisir, il ne les a point remplis.

Mais si la véritable grandeur consiste dans l'exercice des vertus bienfaisantes, à l'exemple de celle de Dieu qui ne se manifeste que par les biens qu'il répand sur nous; si le premier devoir des Princes est de travailler au bonheur des hommes; s'ils ne sont élevés au-dessus d'eux que pour être attentifs à prévenir leurs besoins; s'il ne leur est permis d'user de l'autorité que le Ciel leur donne que pour les forcer d'être sages & heureux; si l'invincible penchant du peuple à admi-

rer & imiter la conduite de ſes maîtres n'eſt pour eux qu'un moyen, c'eſt-à-dire, un devoir de plus pour le porter à bien faire par leur exemple, toujours plus fort que leurs loix; enfin s'il eſt vrai que leur vertu doit être proportionnée à leur élévation: Grands de la terre, venez apprendre cette ſcience rare, ſublime & ſi peu connue de vous, de bien uſer de votre pouvoir & de vos richeſſes, d'acquérir des grandeurs qui vous appartiennent, & que vous puiſſiez emporter avec vous en quittant toutes les autres.

Le premier devoir de l'homme eſt d'étudier ſes devoirs; & cette connoiſſance eſt facile à acquérir dans les conditions privées. La voix de la raiſon & le cri de la conſcience s'y font entendre ſans obſtacle, & ſi le tumulte des paſſions nous empêche quelquefois d'écouter ces conſeillers importuns, la crainte des loix nous rend juſtes, notre impuiſſance nous rend modérés; en un mot, tout ce qui nous environne nous avertit de nos fautes, les prévient, nous en corrige, ou nous en punit.

Les Princes n'ont pas ſur ce point les mêmes avantages. Leurs devoirs

font beaucoup plus grands, & les moyens de s'en instruire beaucoup plus difficiles. Malheureux dans leur élévation, tout semble concourir à écarter la lumiere de leurs yeux & la vertu de leurs cœurs. Le vil & dangereux cortege des flatteurs les assiége dès leur plus tendre jeunesse ; leurs faux amis intéressés à nourrir leur ignorance mettent tous leurs soins à les empêcher de rien voir par leurs yeux. Des passions que rien ne contraint, un orgueil que rien ne mortifie leur inspirent les plus monstrueux préjugés, & les jettent dans un aveuglement funeste que tout ce qui les approche ne fait qu'augmenter : car, pour être puissant sur eux, on n'épargne rien pour les rendre foibles, & la vertu du maître sera toujours l'effroi des courtisans.

C'est ainsi que les fautes des Princes viennent de leur aveuglement plus souvent encore que de leur mauvaise volonté, ce qui ne rend pas ces fautes moins criminelles & ne les rend que plus irréparables. Pénétré dès son enfance de cette grande vérité, le Duc d'Orléans travailla de bonne heure à écarter le voile que son rang mettoit au devant de ses yeux. La premiere

chose qu'on lui avoit apprise, c'est qu'il étoit un grand Prince; ses propres réflexions lui apprirent encore qu'il étoit un homme, sujet à toutes les foiblesses de l'humanité; que dans le rang qu'il occupoit, il avoit de grands devoirs à remplir & de grandes erreurs à craindre. Il comprit que ces premieres connoissances lui imposoient l'obligation d'en acquérir beaucoup d'autres. Il se livra avec ardeur à l'étude, & il travailla à se faire dans les bons Auteurs & sur-tout dans nos Livres sacrés des amis fideles & des conseillers sinceres qui, sans songer sans cesse à leur intérêt, lui parlassent quelquefois pour le sien. Le succès fut tel qu'on pouvoit l'attendre de ses dispositions. Il cultiva toutes les sciences; il apprit toutes les langues, & l'Europe vit avec étonnement un Prince tout jeune encore sachant par soi-même, & ayant des connoissances à lui.

Telles furent les premieres sources des vertus dont il orna & édifia le monde. A peine fut il livré à lui-même qu'il les mit toutes en pratique. Uni par les nœuds sacrés à une épouse chérie & digne de l'être, il fit voir

par sa douceur, par ses égards & par sa tendresse pour elle que la véritable piété n'endurcit point les cœurs, n'ôte rien à l'agrément d'une honnête société, & ne fait qu'ajouter plus de charme & de fidélité à l'affection conjugale. La mort lui enleva cette vertueuse épouse à la fleur de son âge, & s'il témoigna par sa douleur combien elle lui avoit été chere, il montra par sa constance que celui qui n'abuse point du bonheur ne se laisse point non plus abattre dans l'adversité. Cette perte lui apprit à connoître l'instabilité des choses humaines & l'avantage qu'on trouve à réunir toutes ses affections dans celui qui ne meurt point. C'est dans ces circonstances qu'il se choisit une pieuse solitude pour s'y livrer avec plus de tranquillité à son juste regret & à ses méditations chrétiennes ; & s'il ne quitta pas absolument la Cour & le monde où son devoir le retenoit encore, il fit, du moins, assez connoître que le seul commerce qui pouvoit déformais lui être agréable, étoit celui qu'il vouloit avoir avec Dieu.

L'éducation de son fils étoit le principal motif qui l'arrachoit à sa retrai-

te : il n'épargna rien pour bien remplir ce devoir important. Le succès me dispense de m'étendre sur ce qu'il fit à cet égard, & il nous seroit d'autant moins permis de l'oublier que nous jouissons aujourd'hui du fruit de ses soins.

S'il fut bon pere & bon mari, il ne fut pas moins fidele sujet & zélé citoyen. Passionné pour la gloire du Roi, c'est-à-dire, pour la prospérité de l'Etat, on sait de quel zele il étoit animé par-tout où il la croyoit intéressée : on sait qu'aucune considération ne put jamais lui faire dissimuler son sentiment dès qu'il étoit question du bien public ; exemple rare & peut-être unique à la Cour, où ces mots de bien public & de service du Prince, ne signifient gueres dans la bouche de ceux qui les employent qu'intérêt personnel, jalousie, & avidité.

Appellé dans les Conseils, je ne dirai point par son rang, mais plus honorablement encore par l'estime & la confiance d'un Roi qui n'en accorde qu'au mérite ; c'est-là qu'il faisoit briller également & ses talens & ses vertus : c'est-là que la droiture de son ame, la sagesse de ses avis, & la force

de fon éloquence confacrée au fervice de la Patrie, ont ramené plus d'une fois toutes les opinions à la fienne : c'eft-là qu'il eut étonné par la folidité de fes raifons, ces efprits plus fubtils que judicieux qui ne peuvent comprendre que dans le gouvernement des Etats être jufte foit la fuprême politique : c'eft-là, pour tout dire en un mot, que fecondant les vues bienfaifantes du Monarque qui nous rend heureux, il concouroit à le rendre heureux lui-même en travaillant avec lui pour le bonheur de fes peuples.

Mais le refpect m'arrête, & je fens qu'il ne m'eft point permis de porter des regards indifcrets fur ces myfteres du cabinet où les deftins de l'Etat font en fecret balancés au poids de l'équité & de la raifon ; & pourquoi vouloir en apprendre plus qu'il n'eft néceffaire ? Je l'ai déjà dit, pour honorer la mémoire d'un fi grand homme nous n'avons pas befoin de compter tous les devoirs qu'il a remplis ni toutes les vertus qu'il a poffédées. Hâtons-nous d'arriver à ces doux momens de fa vie, où tout-à-fait retiré du monde, après avoir acquitté ce qu'il devoit à fa naiffance & à fon rang, il fe livra tout

entier dans sa solitude aux penchans de son cœur & aux vertus de son choix.

C'est alors qu'on le vit déployer cette ame bienfaisante dont l'amour de l'humanité fit le principal caractere, & qui ne chercha son bonheur que dans celui des autres. C'est alors que s'élevant à une gloire plus sublime, il commença de montrer aux hommes un spectacle plus rare & infiniment plus admirable que tous les chefs-d'œuvres des politiques & tous les triomphes des conquérans. Oui, Messieurs, pardonnez-moi dans ce jour de tristesse cette affligeante remarque. L'histoire a consacré la mémoire d'une multitude de héros en tous genres; de grands Capitaines, de grands Ministres, & même de grands Rois; mais nous ne saurions nous dissimuler que tous ces hommes illustres n'ayent beaucoup plus travaillé pour leur gloire & pour leur avantage particulier que pour le bonheur du genre humain, & qu'ils n'ayent sacrifié cent fois la paix & le repos des peuples au desir d'étendre leur pouvoir ou d'immortaliser leurs noms. Ah! combien c'est un plus rare & plus précieux don du Ciel qu'un Prince véritablement bienfaisant dont le premier ou l'uni-

que soin soit la félicité publique ; dont la main secourable & l'exemple admiré fassent régner par-tout le bonheur & la vertu. Depuis tant de siecles un seul a mérité l'immortalité à ce titre ; encore celui qui fut la gloire & l'amour du monde n'y a-t-il paru que comme une fleur qui brille au matin & périt avant le déclin du jour. Vous en regrettez un second, Messieurs, qui sans posséder un trône n'en fut pas moins digne ; ou qui plutôt, affranchi des obstacles insurmontables que le poids du diadême oppose sans cesse aux meilleures intentions, fit encore plus de bien, plus d'heureux, peut-être, du fond de sa retraite, que n'en fit Titus gouvernant l'univers. Il n'est pas difficile de décider lequel des deux mérite la préférence. Titus chrétien ; Titus vertueux & bienfaisant dès sa premiere jeunesse ; Titus ne perdant pas un seul jour, eut été égal au Duc d'Orléans.

J'ai dit qu'il s'étoit retiré du monde ; & il est vrai qu'il avoit quitté ce monde frivole, brillant & corrompu où la sagesse des Saints passe pour folie, où la vertu est inconnue & méprisée, où son nom même n'est jamais prononcé ;

où l'orgueilleuse Philosophie dont on s'y pique consiste en quelques maximes stériles, débitées d'un ton de hauteur, & dont la pratique rendroit criminel ou ridicule quiconque oseroit la tenter : mais il commença à se familiariser avec ce monde si nouveau pour ses pareils, si ignoré, si dédaigné de l'autre, où les membres de Jésus-Christ souffrans attirent l'indignation céleste sur les heureux du siecle, où la religion, la probité, trop négligées, sans doute, sont du moins encore en honneur, & où il est encore permis d'être homme de bien sans craindre la raillerie & la haine de ses égaux.

Telle fut la nouvelle société qu'il rassembla autour de lui pour répandre sur elle comme une rosée bienfaisante les trésors de sa charité. Chaque jour il donnoit dans sa retraite une audience & des soulagemens à tous les malheureux indifféremment, réservant pour le Palais-Royal des audiences plus solemnelles où le rang & la naissance reprenoient leurs droits, où la noblesse retrouvoit un Protecteur & un grand Prince dans celui que les pauvres venoient d'appeller leur pere. Ce fut la

tendresse

tendresse même de son ame qui le força d'accoutumer ses yeux à l'affligeant spectacle des miseres humaines. Il ne craignoit point de voir les maux qu'il pouvoit soulager, & n'avoit point cette répugnance criminelle qui ne vient que d'un mauvais cœur, ni cette pitié barbare dont plusieurs osent se vanter, qui n'est qu'une cruauté déguisée & un prétexte odieux pour s'éloigner de ceux qui souffrent ; & comment se peut-il ; mon Dieu ! que ceux qui n'ont pas le courage d'envisager les plaies d'un pauvre ayent celui de refuser l'aumône au malheureux qui en est couvert ?

Entrerai-je dans le détail immense de tous les biens qu'il à répandus, de tous les heureux qu'il a faits, de tous les malheureux qu'il a soulagés, & de ces aveuglés plus malheureux encore qu'il n'a pas dédaigné de rappeller de leurs égaremens par les mêmes motifs qui les y avoient plongés, afin qu'ayant une fois goûté le plaisir d'être honnêtes gens ils fissent désormais par amour pour la vertu ce qu'ils avoient commencé de faire par intérêt ? Non, Messieurs, le respect me retient & m'empêche de lever le voile qu'il a mis lui-

même au devant de tant d'actions héroïques, & ma voix n'est pas digne de les célébrer.

O vous, chastes Vierges de Jésus-Christ, vous ses épouses régénérées que la main secourable du Duc d'Orléans a retirées ou garanties des dangers de l'opprobre & de la séduction, & à qui il a procuré de saints & inviolables asyles : vous, pieuses meres de famille qu'il a unies d'un nœud sacré pour élever des enfans dans la crainte du Seigneur ; vous, gens de Lettres indigens, qu'il a mis en état de consacrer uniquement vos talens à la gloire de celui de qui vous les tenez ; vous, guerriers blanchis sous les armes, à qui le soin de vos devoirs a fait oublier celui de votre fortune, que le poids des ans a forcés de recourir à lui, & dont les fronts cicatrisés n'ont point eu à rougir de la honte de ses refus : élevez tous vos voix ; pleurez votre bienfaiteur & votre pere. J'espere que du haut du Ciel son ame pure sera sensible à votre reconnoissance ; qu'elle soit immortelle comme sa mémoire : les bénédictions de vos cœurs sont le seul éloge digne de lui.

Ne nous le dissimulons point, Mes-

ſieurs ; nous avons fait une perte irréparable. Sans parler ici des Monarques, trop occupés du bien général pour pouvoir deſcendre dans des détails qui le leur feroient négliger, je ſais que l'Europe ne manque pas de grands Princes ; je crois qu'il eſt encore des ames vraiment bienfaiſantes ; encore plus d'eſprits éclairés qui ſauroient diſpenſer ſagement les bienfaits qu'ils devroient aimer à répandre. Toutes ces choſes priſes ſéparément peuvent ſe trouver : mais où les trouverons-nous réunies ? Où chercherons-nous un homme qui, pouvant voir nos beſoins par ſes yeux & les ſoulager par ſes mains, raſſemble en lui ſeul la puiſſance & la volonté de bien faire avec les lumieres néceſſaires pour bien faire toujours à propos ? Voilà les qualités réunies que nous admirions & que nous aimions ſur-tout dans celui que nous venons de perdre, & voilà le trop juſte motif des pleurs que nous devons verſer ſur ſon tombeau.

♣

SECONDE PARTIE.

Je le ſens bien, Meſſieurs; ce n'eſt point avec le tableau que je viens de vous offrir que je dois me flatter de calmer une douleur trop légitime; & l'image des vertus du grand Prince dont nous honorons la mémoire, ne peut-être propre qu'à redoubler nos regrets. C'eſt pourtant en vous le peignant orné de vertus beaucoup plus ſublimes que j'entreprends de modérer votre juſte affliction. A Dieu ne plaiſe qu'une inſenſée préſomption de mes forces ſoit le principe de cet eſpoir! Il eſt établi ſur des fondemens plus raiſonnables & plus ſolides: c'eſt de la piété de vos cœurs, c'eſt des maximes conſolantes du chriſtianiſme, c'eſt des détails édifians qui me reſtent à vous faire, que je tire ma confiance. Religion ſainte! refuge toujours ſûr & toujours ouvert aux cœurs affligés, venez pénétrer les nôtres de vos divines vérités; faites-nous ſentir tout le néant des choſes humaines; inſpirez-nous le dédain que nous devons avoir pour cette vallée de larmes, pour cette

courte vie qui n'eſt qu'un paſſage pour arriver à célle qui ne finit point, & rempliſſez nos ames de cette douce eſpérance, que le ſerviteur de Dieu qui a tant fait pour vous, jouit en paix dans le ſéjour des bienheureux du prix de ſes vertus & de ſes travaux.

Que ces idées ſont conſolantes Qu'il eſt doux de penſer qu'après avoir goûté dans cette vie le plaiſir touchant de bien faire, nous en recevrons encore dans l'autre la récompenſe éternelle ! Il faut plus, il eſt vrai, que de bonnes actions pour y prétendre ; & c'eſt cela même qui doit animer notre confiance. Le Duc d'Orléans, avec les vertus dont j'ai parlé n'êût encore été qu'un grand homme, mais il reçut avec elles la foi qui les ſanctifie, & rien ne lui manqua pour être un chrétien.

Cette foi puiſſante qui n'eſt pourtant rien ſans les œuvres, mais ſans laquelle les œuvres ne ſont rien, germa dans ſon cœur dès les premieres années, &, comme ce grain de ſemence de l'Evangile (*) elle y devint bientôt un grand arbre qui étendoit au loin

(*) Luc C. XIII. Verſet 19.

ses rameaux bienfaisans. Ce n'étoit point cette foi stérile & glacée d'un esprit convaincu par la raison, à laquelle le cœur n'a point de part, & destituée également d'espérance & d'amour. Ce n'étoit point la foi morte de ces mauvais chrétiens qui vainement disent chaque jour, *Seigneur*, *Seigneur*; & n'entreront point dans le royaume des cieux. C'étoit cette foi pure & vive qui faisoit marcher les apôtres sur les eaux & dont le Seigneur même a dit qu'un seul grain suffiroit pour ne rien trouver d'impossible. Elle étoit si ardente en son ame & si présente à sa mémoire, qu'il en faisoit réguliérement un acte au commencement de toutes ses actions, ou plutôt sa vie entiere n'a été qu'un acte de foi continuel, puisqu'on tient d'un témoignage assuré qu'il n'a jamais eu un seul instant de doute sur les vérités & les mysteres de la religion catholique. Et comment donc avec tant de foi n'a-t-il point opéré de miracles? Chrétiens, Dieu vous doit-il compte de ses graces, & savez-vous jusqu'où peut aller l'humilité d'un juste? Pourquoi demander des miracles; n'en a-t-il pas fait un plus grand

& plus édifiant que de transporter des montagnes ? Quel est donc ce miracle, me direz-vous ? La sainteté de sa vie dans un rang aussi sublime & dans un siecle aussi corrompu.

Le Duc d'Orléans croyoit ; & c'est assez dire. On peut s'étonner qu'il se trouve des hommes capables d'offenser un Dieu qu'ils savent être mort pour eux : mais qui s'étonnera jamais qu'un chrétien ait été humble, juste, tempérant, humain, charitable, & qu'il ait accompli à la lettre les préceptes d'une religion si pure, si sainte, & dont il étoit si intimement persuadé. Ah ! non, sans doute ; on ne remarquoit point entre ses maximes & sa conduite cette opposition monstrueuse qui déshonore nos mœurs ou notre raison, & l'on ne sauroit, peut-être, citer une seule de ses actions qui ne montre, avec la force de cette grande ame, faite pour soumettre ses passions à l'empire de sa volonté, la force plus puissante de la grace, faite pour soumettre en toutes choses sa volonté à celle de son Dieu.

Toutes ses vertus ont porté cette divine empreinte du christianisme ; c'est dire assez combien elles ont effa-

cé l'éclat des vertus humaines, toujours si empressées à s'attirer cette vaine admiration qui est leur unique récompense, & qu'elles perdent pourtant encore comparées à celle du vrai chrétien. Les plus grands hommes de l'antiquité se seroient honorés de voir son nom inscrit à côté des leurs, & ils n'auroient pas même eu besoin de croire comme lui, pour admirer & respecter ces vertus héroïques qu'il consacroit ou sacrifioit toutes au triomphe de sa foi.

Il étoit humble; non de cette fausse & trompeuse humilité qui n'est qu'orgueil ou bassesse d'ame; mais d'une humilité pieuse & discrete, également convenable à un chrétien pécheur & à un grand Prince qui, sans avilir son titre sait humilier sa personne. Vous l'avez vu, Messieurs, modeste dans son élévation & grand dans sa vie privée, simple comme l'un de nous, renoncer à la pompe consacrée à son rang sans renoncer à sa dignité: vous l'avez vu, dédaignant cette grandeur apparente dont personne n'est si jaloux que ceux qui n'en ont point de réelle, ne garder des honneurs dûs à sa naissance que ce qu'ils avoient pour lui

de pénible, ou ce qu'il n'en pouvoit négliger fans s'offenfer foi-même. Profterné chaque jour au pied de la croix, la touchante image d'un Dieu fouffrant, plus préfente encore à fon cœur qu'à fes yeux, ne lui laiffoit point oublier que c'eft en fon feul amour que *confiftent les richeffes, la gloire, & la juftice* (*); & il n'ignoroit pas, non plus, malgré tant de vains difcours, que fi celui qui fait foutenir les grandeurs en eft digne, celui qui fait les méprifer eft au-deffus d'elles. Hommes vulgaires, qu'un éclat frivole éblouit, même quand vous affectez de le dédaigner, lifez une fois dans vos ames, & apprenez à admirer ce que nul de vous n'eft capable de faire.

Il étoit bienfaifant, je l'ai déjà dit, & qui pourroit l'ignorer? Qu'il me foit permis d'y revenir encore; je ne puis quitter un objet fi doux. Un homme bienfaifant eft l'honneur de l'humanité, la véritable image de Dieu, l'imitateur de la plus active de toutes fes vertus, & l'on ne peut douter qu'il ne reçoive un jour le prix du bien

(*) Prov. C. VIII. Verfet 18.

qu'il aura fait, & même de celui qu'il aura voulu faire, ni que le pere des humains ne rejette avec indignation ces ames dures qui sont insensibles à la peine de leur frere, & qui n'ont aucun plaisir à la soulager. Hélas ! cette vertu si digne de notre amour est peut-être bien plus rare encore qu'on ne pense. Je le dis avec douleur, si du nombre de ceux qui semblent y prétendre on écartoit tous ces esprits orgueilleux qui ne font du bien que pour avoir la réputation d'en faire, tous ces esprits foibles qui n'accordent des graces que parce qu'ils n'ont pas la force de les refuser ; qu'il en resteroit peu, de ces cœurs vraiment généreux dont la plus douce récompense pour le bien qu'ils font est le plaisir de l'avoir fait ! Le Duc d'Orléans eût été à la tête de ce petit nombre. Il savoit répandre ses graces avec choix & proportion ; son cœur tendre & compatissant, mais ferme & judicieux, eût même su les refuser à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes, s'il ne se fût ressouvenu sans cesse que nous avons un trop grand besoin nous-mêmes de la miséricorde céleste pour être en droit de refuser la nôtre à personne.

Il étoit bienfaisant, ai-je dit ? Ah !

il étoit plus que cela. Il étoit charitable. Et comment ne l'eût-il pas été? Comment avec une foi si vive n'eût-il pas aimé ce Dieu qui avoit tant fait pour lui? Comment la sainte ardeur dont il brûloit pour son Dieu, ne lui eût-elle pas inspiré de l'amour pour tous les hommes que Jésus-Christ a rachetés de son sang, & pour les pauvres qu'il adopte? La gloire du Seigneur étoit son premier desir, le salut des ames son premier soin, secourir les malheureux n'étoit de sa part qu'une occasion de leur faire de plus grands biens en travaillant à leur sanctification. Il rougissoit de la négligence avec laquelle les dogmes sacrés & la morale sainte du christianisme étoient appris & enseignés. Il ne pouvoit voir sans douleur plusieurs de ceux qui se chargent du respectable soin d'instruire & d'édifier les fideles se piquer de savoir toutes choses, excepté la seule qui leur soit nécessaire, & préférer l'étude d'une orgueilleuse philosophie à celle des saintes Lettres qu'ils ne peuvent négliger sans se rendre coupables de leur propre ignorance, & de la nôtre. Il n'a rien oublié pour procurer à l'église de plus

grandes lumieres, & au peuple de meilleures instructions. Chacun sait avec quelle ardeur il montroit l'exemple, même sur ce point. Semblable à un enfant préféré, qui, pénétré d'une tendre reconnoissance, feuillete avec un plaisir mêlé de larmes le testament de son pere, il méditoit sans cesse nos Livres sacrés; il y trouvoit sans cesse de nouveaux motifs de bénir leur divin Auteur & de s'attrister des liens terrestes qui le tenoient éloigné de lui. Il possédoit la sainte Ecriture mieux que personne au monde; il en savoit toutes les langues, & en connoissoit tous les textes. Les commentaires qu'il a faits sur Saint Paul & sur la Genese ne sont pas un témoignage moins certain de la justesse de sa critique & de la profondeur de son érudition, que de son zele pour la gloire de l'Esprit Saint qui a dicté ces livres, & la chaire de Professeur en langue Hébraïque qu'il a fondée en Sorbonne, n'y sera pas moins un monument des lumieres qui lui en ont fait appercevoir le besoin, que de la munificence chrétienne qui l'a porté à y pourvoir.

Mais à quoi sert d'entrer ici dans tous ces détails? Ne nous suffit-il pas de savoir qu'il avoit à ce haut degré

une ſeule de ces vertus, pour être aſſurés qu'il les avoit toutes. Les vertus chrétiennes ſont indiviſibles comme le principe qui les produit. La foi, la charité, l'eſpérance, quand elles ſont aſſez parfaites, s'excitent, ſe ſoutiennent mutuellement ; tout devient facile aux grandes ames avec la volonté de tout faire pour plaire à Dieu, & les rigueurs mêmes de la pénitence n'ont preſque plus rien de pénible pour ceux qui ſavent en ſentir la néceſſité & en conſidérer le prix. Entreprendrai-je, Meſſieurs, de vous décrire les auſtérités qu'il exerçoit ſur ſoi-même ? N'effrayons pas à ce point la molleſſe de notre ſiecle. Ne rebutons pas les ames pénitentes qui, avec beaucoup plus d'offenſes à réparer ſont incapables de ſupporter de ſi rudes travaux. Les ſiens étoient trop au-deſſus des forces ordinaires pour oſer les propoſer pour modeles. Eh ! peu s'en faut, mon Dieu, que je n'aye à juſtifier leur excès devant ce monde efféminé ſi peu fait pour juger de la douceur de votre joug ! Combien de téméraires oſeront lui reprocher d'avoir abrégé ſes jours à force de mortifications & de jeûnes, qui ne rougiſſent point d'abréger les leurs dans les

plus honteux excès ! Laissons - les au sein de leurs égaremens prononcer avec orgueil les maximes de leur prétendue sagesse ; & cependant le jour viendra où chacun recevra le salaire de ses œuvres. Contentons - nous de dire ici que ce grand & vertueux Prince mortifia sa chair comme Saint Paul, sans avoir à pleurer comme lui l'aveuglement de sa jeunesse. Il pécha sans doute ; & quel homme en est exempt ? Aussi, quoique son cœur ne se fût point endurci, quoiqu'il pût dire comme cet homme de l'Evangile pour lequel Jésus conçut de l'affection. *O mon maître, j'ai observé toutes ces choses dès mon enfance* (*) ; il n'ignoroit pas qu'il avoit pourtant des fautes à expier ou à prévenir ; il n'ignoroit pas que pour arriver au terme qu'il se proposoit, le chemin le plus sûr étoit le plus difficile, selon ce grand précepte du Seigneur. *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car je vous dis que plusieurs demanderont à entrer & ne l'obtiendront point* (†) il n'ignoroit pas, enfin, ces terribles paroles de l'Ecriture. *En*

(*) Marc C. X. Verset 20.
(†) Luc C. XIII. Verset 24.

vain échapperions-nous à la main des hommes, si nous ne faisons pénitence, nous tomberons dans celle de Dieu (**).

Nous l'avons vu dans ces derniers momens de sa vie où son corps exténué étoit prêt à laisser cette ame pure en liberté de se réunir à son Créateur, refuser encore de modérer ces saintes rigueurs qu'il exerçoit sur sa chair : nous l'avons vu jusqu'à la veille de son décès, & tout ce peuple en larmes l'a vu avec nous, se lever avec effort, &, se soutenant à peine, se traîner chaque jour à l'église en prononçant ces paroles dont il sentoit avec joie approcher l'accomplissement. *Nous irons dans la maison du Seigneur* (*a*). Bien différent de cet Empereur payen qui voulut mourir debout pour le frivole plaisir de prononcer une sentence, il voulut mourir debout pour rendre à son Créateur jusqu'au dernier jour de sa vie, cet hommage public qu'il n'avoit jamais négligé de lui rendre ; il voulut mourir comme il avoit vécu, en servant Dieu & édifiant les hommes.

(**) Ecclesiastic. C. II. Verset 22.
(*a*) Psal. 121. Verset 1.

Ne doutons point qu'une si sainte vie n'obtienne la récompense qui lui est due. Souffrons sans murmure que celui qui a tant aimé le bonheur des hommes voye enfin couronner le sien. Espérons que le desir de répandre sur nous des bienfaits qui a été sur la terre l'objet de toutes ses actions, deviendra dans le ciel celui de toutes ses prieres. Enfin, travaillons à nous sanctifier comme lui, & faisons en sorte que ne pouvant plus nous être utile par ses bonnes œuvres, il le soit encore par son exemple.

En attendant qu'il partage sur nos autels les honneurs de son saint & glorieux ancêtre Louis neuf; en attendant que son nom soit inscrit dans les fastes sacrés de l'Eglise, comme il l'est déjà dans le livre de vie, invoquons pour lui la divine miséricorde : adressons aux Saints en sa faveur les prieres que nous lui adresserons un jour à lui-même : demandons au Seigneur qu'il lui fasse part de sa gloire pour laquelle il a tant eu de zele, qu'il répande ses bénédictions sur toute la maison Royale, dont ce vertueux Prince soutint si dignement l'honneur, & que l'auguste nom de Bourbon soit grand à jamais, & dans les cieux & sur la terre.

LES
PRISONNIERS
DE GUERRE,
COMÉDIE.



ACTEURS.

GOTERNITZ, *Gentilhomme Hongrois.*

MACKER, *Hongrois.*

DORANTE, *Officier François prisonnier de guerre.*

SOPHIE, *fille de Goternitz.*

FREDERICH, *Officier Hongrois, fils de Goternitz.*

JACQUARD, *Suisse, valet de Dorante.*

La Scene est en Hongrie.

LES PRISONNIERS DE GUÈRRE, COMÉDIE.

SCENE PREMIERE.

DORANTE, JACQUARD.

JACQUARD.

PAR mon foy, Monſir, moi ly comprendre rien à ſti pays l'ongri, le ſin l'être pon, & les méchans : l'être pas naturel, cela.

DORANTE.

Si tu ne t'y trouves pas bien rien ne t'oblige d'y demeurer. Tu es mon domeſtique, & non pas priſonnier de guerre comme moi, tu peux t'en aller quand il te plaira. . . . .

JACQUARD.

Oh ! moi point quitter fous, moi fouloir pas être plus libre que mon maître.

DORANTE.

Mon pauvre Jacquard, je ſuis ſenſi-

ble à ton attachement ; il me consoleroit dans ma captivité, si j'étois capable de consolation.

JACQUARD.

Moi point souffrir que fous l'affliche touchours, touchours, fous poire comme moi, fous consolir tout l'apord.

DORANTE.

Quelle consolation ! ô France, ô ma chere Patrie ! que ce climat barbare me fait sentir ce que tu vaux ! quand reverrai-je ton heureux séjour ? quand finira cette honteuse inaction où je languis, tandis que mes *glorieux* compatriotes moissonnent des lauriers *sur les traces de mon Roi.*

JACQUARD.

Oh ! fous l'afre été pris combattant pravement. Les ennemis que vous afre tués ! l'être encore pli malates que fous.

DORANTE.

Apprends que dans le sang qui m'anime la gloire acquise ne sert que d'aiguillon pour en rechercher davantage. Apprends que quelque zele qu'on ait à remplir son devoir pour lui-même, l'ardeur s'en augmente encore par le noble desir de mériter l'estime de son maître en combattant sous ses yeux. *Ah quel n'est pas le bonheur de qui-*

conque peut obtenir celle du mien, & qui ſait mieux que ce grand Prince peut ſur ſa propre expérience juger du mérite & de la valeur.

JACQUARD.

Pien, pien, fous l'être pientôt tiré te ſti priſonnache, Monſir votre pere avre écrit qu'il traffaillir pour faire échange fous.

DORANTE.

Oui, mais le tems en eſt encore incertain & cependant le Roi fait chaque jour de nouvelles conquêtes.

JACQUARD.

Pardi! moi l'être pien content t'aller tant ſeulement à celles qu'il fera encore; mais fous l'être donc plis amoureux piſque fous fouloir tant partir.

DORANTE.

Amoureux! de qui!.. (*à part*) auroit-il pénetré mes feux ſecrets?

JACQUARD.

Là, te cette temoiſelle Claire, te cette cholie fille de notre Bourgeois à qui fous faire tant de petits douceurs. (*à part.*) oh chons pien d'autres doutances, mais il faut faire ſemplant te rien.

DORANTE.

Non, Jacquard, l'amour que tu me

ſuppoſes n'eſt point capable de ralentir mon empreſſement de retourner en France. Tous climats ſont indifférens pour l'amour. Le monde eſt plein de belles dignes des ſervices de mille amans, mais on n'a qu'une Patrie à ſervir.

JACQUARD.

A propos te belles. Savre fous que l'être après timain que notre prital te Bourgeois épouſe la fille de Monſir Goternitz.

DORANTE.

Comment ! que dis-tu ?

JACQUARD.

Que la mariache de Monſir Macker avec Mamecelle Sophie qui étoit différé chiſque à l'arrivée ti frere te la temoiſelle, doit ſe terminer dans teux jours, parce qu'il avre été échangé plitôt qu'on n'avre cru & qu'il arriver aucherdi.

DORANTE.

Jacquard, que me dis-tu là ! Comment le ſais-tu ?

JACQUARD.

Par mon foy je l'afre appris toute l'heure en pivant pouteille avec in falet te la maiſon.

DORANTE.

(à part.) Cachons mon trouble, ...

(*haut*) je réfléchis que le meſſager doit être arrivé ; va voir s'il n'y a point de nouvelles pour moi.

JACQUARD.

(*à part.*) Diaple ! l'y être in noufelle de trop à ce que che fois ! (*revenant.*) Monſir, che ſafre point où l'être la poutique le ſti noufelle.

DORANTE.

Tu n'as qu'à parler à Mademoiſelle Claire, qui, pour éviter que mes lettres ne ſoient ouvertes à la poſte, a bien voulu ſe charger de les recevoir ſous une adreſſe convenue, & de me les remettre ſecrétement.

SCENE II.

DORANTE.

QUEL coup pour ma flamme ! c'en eſt donc fait, trop aimable Sophie, il faut vous perdre pour jamais, & vous allez devenir la proie d'un riche, mais ridicule & groſſier vieillard. Hélas ! ſans m'en avoir encore fait l'aveu tout commençoit à m'annoncer de votre part le plus tendre retour ! non, quoi-

que les injuftes préjugés de fon pere contre les François duffent être un obftacle invincible à mon bonheur, il ne falloit pas moins qu'un pareil événement pour affurer la fincérité des vœux que je fais pour retourner promptement en France, les ardens témoignages que j'en donne ne font-ils point plutôt les efforts d'un efprit qui s'excite par la confidération de fon devoir, que les effets d'un zele affez fincere ! mais que dis-je, ah ! que la gloire n'en murmure point, de fi beaux feux ne font pas faits pour lui nuire : un cœur n'eft jamais affez amoureux, il ne fait pas, du moins, affez de cas de l'eftime de fa maîtreffe, quand il balance à lui préférer fon devoir, fon pays, & fon Roi.



SCENE III.

MACKER, DORANTE, GOTERNITZ.

MACKER.

AH ! voici ce prifonnier que j'ai en garde. Il faut que je le prévienne fur la façon dont il doit fe conduire avec

avec ma future. Car ces François qui, dit-on, se soucient si peu de leurs femmes, sont des plus accommodans avec celles d'autrui, mais je ne veux point chez moi de ce commerce là, & je prétends du moins que mes enfans soient de mon pays.

GOTERNITZ.

Vous avez là d'étranges opinions de ma fille.

MACKER.

Mon Dieu, pas si étranges. Je pense que la mienne la vaut bien, & si.... brisons là-dessus... Seigneur Dorante !

DORANTE.

Monsieur ?

MACKER.

Savez-vous que je me marie ?

DORANTE.

Que m'importe ?

MACKER.

C'est qu'il m'importe à moi que vous appreniez que je ne suis pas d'avis que ma femme vive à la françoise.

DORANTE.

Tant pis pour elle.

MACKER.

Eh oui, mais tant mieux pour moi.

DORANTE.

Je n'en sais rien.

MACKER.

Oh nous ne demandons pas votre opinion là-dessus! je vous avertis seulement que je souhaite de ne vous trouver jamais avec elle, & que vous évitiez de me donner à cet égard des ombrages sur sa conduite.

DORANTE.

Cela est trop juste, & vous serez satisfait.

MACKER.

Ah! le voilà complaisant une fois; quel miracle!

DORANTE.

Mais je compte que vous y contribuerez de votre côté autant qu'il sera nécessaire.

MACKER.

Oh! sans doute, & j'aurai soin d'ordonner à ma femme de vous éviter en toute occasion.

DORANTE.

M'éviter! gardez-vous en bien. Ce n'est pas ce que je veux dire.

MACKER.

Comment?

DORANTE.

C'est vous au contraire qui devez éviter de vous appercevoir du tems que je passerai auprès d'elle. Je ne lui

rendrai des soins que le plus directement qu'il me sera possible, & vous, en mari prudent vous n'en verrez que ce qu'il vous plaira.

MACKER.

Comment diable! vous vous moquez; & ce n'est pas là mon compte.

DORANTE.

C'est pourtant tout ce que je puis vous promettre, & c'est même tout ce que vous m'avez demandé.

MACKER.

Parbleu ! celui-là me passe; il faut être bien endiablé après les femmes d'autrui pour tenir un tel langage à la barbe des maris.

GOTERNITZ.

En vérité, seigneur Macker, vos discours me font pitié, & votre colere me fait rire. Quelle réponse vouliez-vous que fit Monsieur à une exhortation aussi ridicule que la vôtre ? la preuve de la pureté de ses intentions est le langage même qu'il vous tient : s'il vouloit vous tromper, vous prendroit-il pour son confident ?

MACKER.

Je me moque de cela, fou qui s'y fie. Je ne veux point qu'il fréquente ma femme, & j'y mettrai bon ordre.

DORANTE.

A la bonne heure ; mais comme je ſuis votre priſonnier, & non pas votre eſclave, vous ne trouverez pas mauvais que je m'acquitte envers elle en toute occaſion des devoirs de politeſſe que mon ſexe doit au ſien.

MACKER.

Eh ! morbleu ! tant de politeſſes pour la femme ne tendent qu'à faire affront au mari. Cela me met dans des impatiences..... nous verrons..... nous verrons..... vous êtes méchant, Monſieur le François. Oh parbleu, je le ferai plus que vous.

DORANTE.

A la maiſon cela peut être ; mais j'ai peine à croire que vous le ſoyez fort à la guerre.

GOTERNITZ.

Tout doux, ſeigneur Dorante, il eſt d'une nation.....

DORANTE.

Oui, quoique la vraie valeur ſoit inſéparable de la généroſité, je ſais malgré la cruauté de la vôtre en eſtimer la bravoure. Mais cela le met-il en droit d'inſulter un ſoldat qui n'a cédé qu'au nombre, & qui, je penſe, a montré aſſez de courage pour devoir

être refpecté, même dans fa difgrace!

GOTERNITZ.

Vous avez raifon. Les lauriers ne font pas moins le prix du courage que de la victoire. Nous-mêmes depuis que nous cédons aux armes triomphantes de votre Roi, nous ne nous en tenons pas moins glorieux, puifque la même valeur qu'il emploie à nous attaquer, montre la nôtre à nous défendre. Mais voici Sophie.

SCENE IV.

GOTERNITZ, MACKER, DORANTE, SOPHIE.

GOTERNITZ.

APPROCHEZ, ma fille, venez faluer votre époux, ne l'acceptez-vous pas avec plaifir de ma main?

SOPHIE.

Quand mon cœur en feroit le maître il ne le choifiroit pas ailleurs qu'ici.

MACKER.

Fort bien belle mignonne; mais..... (*à Dorante.*) quoi! vous ne vous en allez pas?

DORANTE.

Ne devez-vous pas être flatté que mon admiration confirme la bonté de votre choix ?

MACKER.

Comme je ne l'ai pas choisie pour vous, votre approbation me paroît ici peu nécessaire.

GOTERNITZ.

Il me semble que ceci commence à durer trop pour un badinage. Vous voyez, Monsieur, que le seigneur Macker est inquiété de votre présence ; c'est un effet qu'un cavalier de votre figure peut produire naturellement sur l'époux le plus raisonnable.

DORANTE.

Eh bien ! il faut donc le délivrer d'un spectateur incommode, aussi bien ne puis-je supporter le tableau d'une union aussi disproportionnée. Ah ! Monsieur, comment pouvez-vous consentir vous-même, que tant de perfections soient possédées par un homme si peu fait pour les connoître ?

SCENE V.

MACKER, GOTERNITZ, SOPHIE.

MACKER.

PARBLEU ! voilà une nation bien extraordinaire, des prisonniers bien incommodes. Le valet me boit mon vin, le maître caresse ma fille. (*Sophie fait une mine.*) Ils vivent chez moi comme s'ils étoient en pays de conquêtes !

GOTERNITZ.

C'est la vie la plus ordinaire aux François, ils y sont tout accoutumés.

MACKER.

Bonne excuse, ma foi ! ne faudra-t-il point encore en faveur de la coutume que j'approuve qu'il me fasse cocu ?

SOPHIE.

Ah ciel ! quel homme !

GOTERNITZ.

Je suis aussi scandalisé de votre langage que ma fille en est indignée. Apprenez qu'un mari qui ne montre à sa femme ni estime ni confiance, l'autorise autant qu'il est en lui, à ne les pas

mériter. Mais le jour s'avance, je vais monter à cheval pour aller au-devant de mon fils qui doit arriver ce soir.

MACKER.

Je ne vous quitte pas, j'irai avec vous s'il vous plaît.

GOTERNITZ.

Soit; j'ai même bien des choses à vous dire dont nous nous entretiendrons en chemin.

MACKER.

Adieu mignonne, il me tarde que nous soyons mariés pour vous mener voir mes champs & mes bêtes à cornes, j'en ai le plus beau parc de la Hongrie.

SOPHIE.

Monsieur, ces animaux là me font peur.

MACKER.

Va, va, poulette, tu y seras bientôt aguerrie avec moi.



SCENE VI.

SOPHIE.

QUEL époux ! quelle différence de lui à Dorante, en qui les charmes de

l'amour redoublent par les graces de ſes manieres, & de ſes expreſſions. Mais hélas ! il n'eſt point fait pour moi. A peine mon cœur oſe-t-il s'avouer qu'il l'aime, & je dois trop me féliciter de ne lui avoir point avoué à lui-même. Encore s'il m'étoit fidele, la bonté de mon pere me laiſſeroit, malgré ſa prévention & ſes engagemens quelque lueur d'eſpérance. Mais la fille de Macker partage l'amour de Dorante ; il lui dit ſans doute les mêmes choſes qu'à moi, peut-être eſt-elle la ſeule qu'il aime. Volages François ! que les femmes ſont heureuſes que vos infidélités les tiennent en garde contre vos ſéductions ! Si vous étiez auſſi conſtans que vous êtes aimables, quels cœurs vous réſiſteroient ! Le voici ; je voudrois fuir, & je ne puis m'y réſoudre : je voudrois lui paroître tranquille, & je ſens que je l'aime juſqu'à ne pouvoir lui cacher mon dépit.

SCENE VII.

DORANTE, SOPHIE.

DORANTE.

Il eſt donc vrai, Madame, que ma ruine eſt concluе, & que je vais vous perdre ſans retour. J'en mourrois, ſans doute, ſi la mort étoit la pire des douleurs. Je ne vivrai que pour vous porter dans mon cœur plus long-tems, & pour me rendre digne, par ma conduite & par ma conſtance, de votre eſtime & de vos regrets.

SOPHIE.

Se peut-il que la perfidie emprunte un langage auſſi noble & auſſi paſſionné?

DORANTE.

Que dites-vous? quel accueil! eſt-ce là la juſte pitié que méritent mes ſentimens?

SOPHIE.

Votre douleur eſt grande en effet, à en juger par le ſoin que vous avez pris de vous ménager des conſolations.

DORANTE.

Moi, des conſolations! en eſt-il pour votre perte?

SOPHIE.

C'eſt-à-dire : en eſt-il beſoin ?

DORANTE.

Quoi ! belle Sophie ? pouvez-vous?...

SOPHIE.

Réſervez, je vous en prie, la familiarité de ces expreſſions pour la belle Claire, & ſachez que Sophie telle qu'elle eſt, belle ou laide, ſe ſoucie d'autant moins de l'être à vos yeux, qu'elle vous croit auſſi mauvais juge de la beauté que du mérite.

DORANTE.

Le rang que vous tenez dans mon eſtime & dans mon cœur eſt une preuve du contraire. Quoi ! vous m'avez cru amoureux de la fille de Macker ?

SOPHIE.

Non en vérité. Je ne vous fais pas l'honneur de vous croire un cœur fait pour aimer. Vous êtes comme tous les jeunes gens de votre pays, un homme fort convaincu de ſes perfections, qui ſe croit deſtiné à tromper les femmes, & jouant l'amour auprès d'elles, mais qui n'eſt pas capable d'en reſſentir.

DORANTE.

Ah ! ſe peut-il que vous me confondiez dans cet ordre d'amans, ſans ſentimens & ſans délicateſſe, pour quel-

ques vains badinages qui prouvent eux-mêmes que mon cœur n'y a point de part, & qu'il étoit à vous tout entier.

SOPHIE.

La preuve me paroît ſinguliere. Je ſerois curieuſe d'apprendre les légeres ſubtilités de cette Philoſophie françoiſe.

DORANTE.

Oui, j'en appelle en témoignage de la ſincérité de mes feux, cette conduite même que vous me reprochez : j'ai dit à d'autres de petites douceurs, il eſt vrai : j'ai folâtré auprès d'elles. Mais ce badinage & cet enjouement, ſont-ils le langage de l'amour ? Eſt-ce ſur ce ton que je me ſuis exprimé près de vous ? Cet abord timide, cette émotion, ce reſpect, ces tendres ſoupirs, ces douces larmes, ces tranſports que vous me faites éprouver, ont-ils quelque choſe de commun avec cet air piquant & badin que la politeſſe & le ton du monde nous font prendre auprès des femmes indiffétentes. Non, Sophie, les ris & la gaité ne ſont point le langage du ſentiment. Le véritable amour n'eſt ni téméraire ni évaporé, la crainte le rend circonſpect ; il riſque moins

par la connoiſſance de ce qu'il peut perdre, & comme il en veut au cœur encore plus qu'à la perſonne, il ne haſarde gueres l'eſtime de la perſonne qu'il aime pour en acquérir la poſſeſſion.

SOPHIE.

C'eſt-à-dire, en un mot, que contens d'être tendres pour vos maîtreſſes, vous n'êtes que galans, badins & téméraires près des femmes que vous n'aimez point. Voilà une conſtance & des maximes d'un nouveau goût, fort commodes pour les cavaliers ; je ne ſais ſi les belles de votre pays s'en contentent de même ?

DORANTE.

Oui, Madame, cela eſt réciproque, & elles ont bien autant d'intérêt que nous, pour le moins, à les établir.

SOPHIE.

Vous me faites trembler pour les femmes capables de donner leur cœur à des amans formés à une pareille école.

DORANTE.

Eh ! pourquoi ces craintes chimériques ? n'eſt-il pas convenu que ce commerce galant & poli, qui jette tant d'agrément dans la ſociété n'eſt point

de l'amour ; il n'eſt que le ſupplément. Le nombre des cœurs vraiment faits pour aimer eſt ſi petit, & parmi ceux-là, il y en a ſi peu qui ſe rencontrent, que tout languiroit bientôt ſi l'eſprit & la volupté ne tenoient quelquefois la place du cœur & du ſentiment. Les femmes ne ſont point les dupes des aimables folies que les hommes font autour d'elles. Nous en ſommes de même par rapport à leur coquetterie, elles ne ſéduiſent que nos ſens. C'eſt un commerce fidelle, où l'on ne ſe donne réciproquement que pour ce qu'on eſt. Mais il faut avouer à la honte du cœur que ces heureux badinages ſont ſouvent mieux récompenſés, que les plus touchantes expreſſions d'une flamme ardente & ſincere.

SOPHIE.

Nous voici préciſément où j'en voulois venir ; vous m'aimez, dites-vous, uniquement & parfaitement, tout le reſte n'eſt que jeu d'eſprit ; je le veux ; je le crois. Mais alors il me reſte toujours à ſavoir quel genre de plaiſir vous pouvez trouver à faire, dans un goût différent, la cour à d'autres femmes, & à rechercher pourtant auprès d'elles, le prix du véritable amour.

DORANTE.

Ah ! Madame ! quel tems prenez-vous pour m'engager dans des dissertations ? Je vais vous perdre, hélas ! & vous voulez que mon esprit s'occupe d'autres choses que de sa douleur.

SOPHIE.

La réflexion ne pouvoit venir plus mal à propos ; il falloit la faire plutôt, ou ne la point faire du tout.

SCENE VIII.

DORANTE, SOPHIE, JACQUARD.

JACQUARD.

St. st. Monsir, Monsir.

DORANTE.

Je crois qu'on m'appelle.

JACQUARD.

Oh moi venir, puisque fous point aller.

DORANTE.

Eh bien ? qu'est-ce ?

JACQUARD.

Monsir, afec la permission te montame, l'être ain piti l'écriture.

DORANTE.

Quoi une lettre ?

JACQUARD.

Chiftement.

DORANTE.

Donne-la moi.

JACQUARD.

Tiantre, non Mamecelle Claire ma-fre chargé te ne la donne fous qu'en grand fecrettement.

SOPHIE.

Monfieur Jacquard eft exact, il veut fuivre fes ordres.

DORANTE.

Donne toujours, butor, tu fais le myftérieux fort à propos.

SOPHIE.

Ceffez de vous inquiéter. Je ne fuis point incommode, & je vais me reti-rer pour ne pas gêner votre empreffe-ment.



SCENE IX.

SOPHIE, DORANTE.

DORANTE, *à part.*

CETTE lettre de mon pere lui don-

ne de nouveaux soupçons, & vient tout à propos pour les dissiper. (*Haut.*) Eh quoi, Madame, vous me fuyez?

SOPHIE *ironiquement.*

Seriez-vous disposé à me mettre de moitié dans vos confidences?

DORANTE.

Mes secrets ne vous intéressent pas assez pour vouloir y prendre part.

SOPHIE.

C'est, au contraire, qu'ils vous sont trop chers pour les prodiguer.

DORANTE.

Il me siéroit mal d'en être plus avare que de mon propre cœur.

SOPHIE.

Aussi logez-vous tout au même lieu.

DORANTE.

Cela ne tient du moins qu'à votre complaisance.

SOPHIE.

Il y a dans ce sang-froid une méchanceté que je suis tentée de punir. Vous seriez bien embarrassé si, pour vous prendre au mot, je vous priois de me communiquer cette lettre.

DORANTE.

J'en serois seulement fort surpris, vous vous plaisez trop à nourrir d'in-

justes sentimens sur mon compte, pour chercher à les détruire.

SOPHIE.

Vous vous fiez fort à ma discrétion.... je vois qu'il faut lire la lettre pour confondre votre témérité.

DORANTE.

Lisez la pour vous convaincre de votre injustice.

SOPHIE.

Non, commencez par me la lire vous-même, j'en jouirai mieux de votre confusion.

DORANTE.

Nous allons voir : (*il lit.*) *Que de joie, mon cher Dorante !*

SOPHIE.

Mon cher Dorante, l'expression est galante vraiment.

DORANTE.

Que j'ai de joie, mon cher Dorante, de pouvoir terminer vos peines.

SOPHIE.

Oh ! je n'en doute pas, vous avez tant d'humanité !

DORANTE.

Vous voilà délivré des fers où vous languissiez....

SOPHIE.

Je ne languirai pas dans les vôtres.

DORANTE.

Hâtez vous de venir me rejoindre....

SOPHIE.

Cela s'appelle être preſſée !

DORANTE.

Je brûle de vous embraſſer....

SOPHIE.

Rien n'eſt ſi commode que de déclarer franchement ſes beſoins.

DORANTE.

.. *Vous êtes échangé contre un jeune Officier qui s'en retourne actuellement où vous êtes.*

SOPHIE.

Mais je n'y comprends plus rien.

DORANTE.

Bleſſé dangereuſement, il fut fait priſonnier dans une affaire où je me trouvai...

SOPHIE.

Une affaire où ſe trouva Mlle. Claire!

DORANTE.

Qui vous parle de Mlle. Claire ?

SOPHIE.

Quoi ! cette lettre n'eſt pas d'elle ?

DORANTE.

Non vraiment; elle eſt de mon pere, & Mlle. Claire n'a ſervi que de moyen pour me la faire parvenir; voyez la date & le ſeing.

SOPHIE.

Ah je refpire !

DORANTE.

Ecoutez le refte ; (*il lit.*) *A force de fecours & de foins j'ai eu le bonheur de lui fauver la vie ; je lui ai trouvé tant de reconnoiffance, que je ne puis trop me féliciter des fervices que je lui ai rendus. J'efpere qu'en le voyant vous partagerez mon amitié pour lui, & que vous le lui témoignerez.*

SOPHIE, *à part.*

L'hiftoire de ce jeune officier a tant de rapport avec.... ah ! fi c'étoit lui.... tous mes doutes feront éclaircis ce foir.

DORANTE.

Belle Sophie, vous voyez votre erreur. Mais de quoi me fert que vous connoiffiez l'injuftice de vos foupçons, en ferai-je mieux récompenfé de ma fidélité ?

SOPHIE.

Je voudrois inutilement vous déguifer encore le fecret de mon cœur ; il a trop éclaté avec mon dépit ; vous voyez combien je vous aime, & vous devez mefurer le prix de cet aveu fur les peines qu'il m'a coûté.

DORANTE.

Aveu charmant ! pourquoi faut-il que des momens si doux soient mêlés d'alarmes, & que le jour où vous partagez mes feux soit celui qui les rend le plus à plaindre ?

SOPHIE.

Ils peuvent encore l'être moins que vous ne pensez. L'amour perd-il si-tôt courage ; & quand on aime assez pour tout entreprendre, manque-t-on de ressources pour être heureux ?

DORANTE.

Adorable Sophie ! quels transports vous me causez ! quoi, vos bontés !.... je pourrois.... ah ! cruelle ! vous promettez plus que vous ne voulez tenir !

SOPHIE.

Moi je ne promets rien. Quelle est la vivacité de votre imagination ? J'ai peur que nous ne nous entendions pas.

DORANTE.

Comment ?

SOPHIE.

Le triste hymen que je crains n'est point tellement conclu que je ne puisse me flatter d'obtenir du moins un délai de mon pere ; prolongez votre séjour ici jusqu'à ce que la paix, ou des circonstances plus favorables ayent dissipé

les préjugés qui vous le rendent contraire.

DORANTE.

Vous voyez l'empressement avec lequel on me rappelle : puis-je trop me hâter d'aller réparer l'oisiveté de mon esclavage ? Ah ! s'il faut que l'amour me fasse négliger le soin de ma réputation, doit-ce être sur des espérances aussi douteuses que celles dont vous me flattez ? Que la certitude de mon bonheur serve du moins à rendre ma faute excusable. Consentez que des noeuds secrets.....

SOPHIE.

Qu'osez-vous me proposer ? Un coeur bien amoureux ménage-t-il si peu la gloire de ce qu'il aime ? vous m'offensez vivement.

DORANTE.

J'ai prévu votre réponse, & vous avez dicté la mienne. Forcé d'être malheureux ou coupable, c'est l'excès de mon amour qui me fait sacrifier mon bonheur à mon devoir, puisque ce n'est qu'en vous perdant que je puis me rendre digne de vous posséder.

SOPHIE.

Ah ! qu'il est aisé d'étaler de belles maximes quand le coeur les combat

foiblement ! Parmi tant de devoirs à remplir, ceux de l'amour sont-ils donc comptés pour rien, & n'est-ce que la vanité de me coûter des regrets qui vous a fait desirer ma tendresse ?

DORANTE.

J'attendois de la pitié & je reçois des reproches ; vous n'avez, hélas ! que trop de pouvoir sur ma vertu, il faut fuir pour ne pas succomber. Aimable Sophie, trop digne d'un plus beau climat, daignez recevoir les adieux d'un amant qui ne vivroit qu'à vos pieds, s'il pouvoit conserver votre estime en immolant la gloire à l'amour.

Il l'embrasse.

SOPHIE.

Ah ! que faites-vous ?

SCENE XII.

MACKER, FREDERICH, GOTERNITZ, DORANTE, SOPHIE.

MACKER.

OH ! oh ! notre future, tubleu ! comme vous y allez ! c'est donc avec Monsieur que vous accordez pour la

noce. Je lui ſuis obligé, ma foi ; eh bien beau-pere, que dites-vous de votre chere progéniture ? Oh ! je voudrois parbleu que nous en euſſions vu quatre fois davantage, ſeulement pour lui apprendre à n'être pas ſi confiant.

GOTERNITZ.

Sophie ! pourriez-vous m'expliquer ce que veulent dire ces étranges façons ?

DORANTE.

L'explication eſt toute ſimple, je viens de recevoir avis que je ſuis échangé, & là-deſſus je prenois congé de Mlle. qui auſſi bien que vous, Monſieur, a eu pendant mon ſéjour ici beaucoup de bontés pour moi.

MACKER.

Oui des bontés, oh ! cela s'entend.

GOTERNITZ.

Ma foi, ſeigneur Macker, je ne vois pas qu'il y ait tant à ſe récrier pour une ſimple cérémonie de compliment.

MACKER.

Je n'aime point tous ces complimens à la Françoiſe.

FREDERICH.

Soit, mais comme ma ſœur n'eſt point encore votre femme, il me ſemble que les vôtres ne ſont gueres pro-

pres à lui donner envie de la devenir.

MACKER.

Eh corbleu ! Monsieur, si votre séjour de France vous a appris à applaudir à toutes les sottises des femmes, apprenez que les flatteries de Jean Matthias Macker ne nourriront jamais leur orgueil.

FREDERICH.

Pour cela je le crois.

DORANTE.

Je vous avouerai, Monsieur, qu'également épris des charmes & du mérite de votre adorable fille, j'aurois fait ma félicité suprême d'unir mon sort au sien, si les cruels préjugés qui vous ont été inspirés contre ma nation n'eussent mis un obstacle invincible au bonheur de ma vie.

FREDERICH.

Mon pere, c'est-là sans doute un de vos prisonniers ?

GOTERNITZ.

C'est cet officier pour lequel vous avez été échangé.

FREDERICH.

Quoi, Dorante !

GOTERNITZ.

Lui-même.

FREDERICH.

Ah! quelle joie pour moi de pouvoir embrasser le fils de mon bienfaiteur.

SOPHIE *joyeuse*.

C'étoit mon frere, & je l'ai deviné.

FREDERICH.

Oui, Monsieur, redevable de la vie à Monsieur votre pere, qu'il me seroit doux de vous marquer ma reconnoissance & mon attachement par quelque preuve digne des services que j'ai reçus de lui.

DORANTE.

Si mon pere a été assez heureux pour s'acquitter envers un cavalier de votre mérite des devoirs de l'humanité, il doit plus s'en féliciter que vous-même; cependant, Monsieur, vous connoissez mes sentimens pour Mademoiselle votre sœur, si vous daignez protéger mes feux, vous acquitterez au-delà de vos obligations; rendre un honnête homme heureux c'est plus que de lui sauver la vie.

FREDERICH.

Mon pere partage mes obligations & j'espere bien que partageant aussi ma reconnoissance, il ne sera pas moins ardent que moi à vous la témoigner.

MACKER.

Mais : il me semble que je joue ici un assez joli personnage.

GOTERNITZ.

J'avoue, mon fils, que j'avois cru voir en Monsieur quelqu'inclination pour votre sœur ; mais pour prévenir la déclaration qu'il m'en auroit pu faire, j'ai si bien manifesté en toute occasion l'antipathie & l'éloignement qui séparoit notre nation de la sienne, qu'il s'étoit épargné jusqu'ici des démarches inutiles, de la part d'un ennemi avec qui, quelque obligation que je lui aye d'ailleurs, je ne puis ni ne dois établir aucune liaison.

MACKER.

Sans doute, & c'est un crime de leze-majesté à Mademoiselle de vouloir aussi s'approprier ainsi les prisonniers de la Reine.

GOTERNITZ.

Enfin je tiens que c'est une nation avec laquelle il est mieux de toute façon de n'avoir aucun commerce ; trop orgueilleux amis, trop redoutables ennemis, heureux qui n'a rien à démêler avec eux !

FREDERICH.

Ah ! quittez, mon pere, ces injus-

tes préjugés. Que n'avez-vous connu cet aimable peuple que vous haïssez, & qui n'auroit peut-être aucun défaut s'il avoit moins de vertus. Je l'ai vue de près cette heureuse & brillante nation, je l'ai vue paisible au milieu de la guerre, cultivant les Sciences & les Beaux-Arts, & livrée à cette charmante douceur de caractere qui en tout tems lui fait recevoir également bien tous les peuples du monde, & rend la France en quelque maniere la patrie commune du genre-humain. Tous les hommes sont les freres des François. La guerre anime leur valeur sans exciter leur colere. Une brutale fureur ne leur fait point haïr leurs ennemis, un sot orgueil ne les leur fait point mépriser. Ils les combattent noblement, sans calomnier leur conduite, sans outrager leur gloire, & tandis que nous leur faisons la guerre en furieux ils se contentent de nous la faire en héros.

GOTERNITZ.

Pour cela on ne sauroit nier qu'ils ne se montrent plus humains & plus généreux que nous.

FREDERICH.

Eh! comment ne le feroient-ils pas

ſous un maître dont la bonté égale le courage. Si ſes triomphes le font craindre, ſes vertus doivent-elles moins le faire admirer. Conquérant redoutable, il ſemble à la tête de ſes armées un pere tendre au milieu de ſa famille, & forcé de dompter l'orgueil de ſes ennemis, il ne les ſoumet que pour augmenter le nombre de ſes enfans.

GOTERNITZ.

Oui, mais avec toute ſa bravoure, non content de ſubjuguer ſes ennemis par la force, ce Prince croit-il qu'il ſoit bien beau d'employer encore l'artifice & de ſéduire comme il fait, les cœurs des étrangers & de ſes priſonniers de guerre?

MACKER.

Fi! que cela eſt laid de débaucher ainſi les ſujets d'autrui. Oh bien! puiſqu'il s'y prend comme cela, je ſuis d'avis qu'on puniſſe ſévérement tous ceux des nôtres qui s'aviſent d'en dire du bien.

FREDERICH.

Il faudra donc châtier tous vos guerriers, qui tomberont dans ſes fers; & je prévois que ce ne ſera pas une petite tâche.

DORANTE.

Oh ! mon prince ! qu'il m'eſt doux d'entendre les louanges que ta vertu arrache de la bouche de tes ennemis, voilà les ſeuls éloges dignes de toi.

GOTERNITZ.

Non, le titre d'ennemis ne doit point nous empêcher de rendre juſtice au mérite. J'avoue même que le commerce de nos priſonniers m'a bien fait changer d'opinion ſur le compte de leur nation ; mais conſidérez, mon fils, que ma parole eſt engagée, que je me ferois une méchante affaire de conſentir à une alliance contraire à nos uſages & à nos préjugés, & que pour tout dire enfin, une femme n'eſt jamais aſſez en droit de compter ſur le cœur d'un François, pour que nous puiſſions nous aſſurer du bonheur de votre ſœur en l'uniſſant à Dorante.

DORANTE.

Je crois, Monſieur, que vous voulez bien que je triomphe, puiſque vous m'attaquez par le côté le plus fort. Ce n'eſt point en moi-même que j'ai beſoin de chercher des motifs pour raſſurer l'aimable Sophie ſur mon inconſtance, ce ſont ſes charmes & ſon mérite, qui ſeuls me les four-

nissent ; qu'importe en quels climats elle vive, son regne sera toujours partout où l'on a des yeux & des cœurs.

FREDERICH.

Entends-tu, ma sœur ; cela veut dire que si jamais il devient infidele tu trouveras dans son pays tout ce qu'il faut pour t'en dédommager.

SOPHIE.

Votre tems sera mieux employé à plaider sa cause auprès de mon pere, qu'à m'interpréter ses sentimens.

GOTERNITZ.

Vous voyez, seigneur Macker, qu'ils sont tous réunis contre nous ; nous aurons à faire à trop forte partie, ne ferions-nous pas mieux de céder de bonne grace ?

MACKER.

Qu'est-ce que cela veut dire ? manque-t-on ainsi de parole à un homme comme moi.

FREDERICH.

Oui, cela se peut faire par préférence.

GOTERNITZ.

Obtenez le consentement de ma fille, je ne rétracte point le mien ; mais je ne vous ai pas promis de la contraindre ; d'ailleurs, à vous parler vrai, je

ne vois plus pour vous, ni pour elle, les mêmes agrémens dans ce mariage. Vous avez conçu ſur le compte de Dorante des ombrages qui pourroient devenir entr'elle & vous une ſource d'aigreurs réciproques. Il eſt trop difficile de vivre paiſiblement avec une femme dont on ſoupçonne le cœur d'être engagé ailleurs.

MACKER.

Ouais! vous le prenez ſur ce ton? oh, tetebleu je vous ferai voir qu'on ne ſe moque pas ainſi des gens! je m'en vais tout-à-l'heure porter ma plainte contre lui & contre vous; nous apprendrons un peu à ces beaux Meſſieurs à venir nous enlever nos maîtreſſes dans notre propre pays; & ſi je ne puis me venger autrement, j'aurai du moins le plaiſir de dire par-tout pis que pendre de vous & des François.

SCENE DERNIERE.

GOTERNITZ, DORANTE, FREDERICH, SOPHIE.

GOTERNITZ.

LAISSONS-LE s'exaler en vains murmures ; en unissant Sophie à Dorante je satisfaits en même tems à la tendresse paternelle & à la reconnoissance ; avec des sentimens si légitimes je ne crains la critique de personne.

DORANTE.

Ah ! Monsieur ! quels transports !

FREDERICH.

Mon pere, il nous reste encore le plus fort à faire. Il s'agit d'obtenir le consentement de ma sœur, & je vois là de grandes difficultés ; épouser Dorante, & aller en France ! Sophie ne s'y résoudra jamais.

GOTERNITZ.

Comment donc ! Dorante ne seroit-il pas de son goût ? en ce cas, je la soupçonnerois fort d'en avoir changé.

FREDERICH.

Ne voyez-vous pas les menaces

qu'elle me fait pour lui avoir enlevé le seigneur Jean Matthias Macker.

GOTERNITZ.

Elle n'ignore pas combien les François sont aimables.

FREDERICH.

Non, mais elle sait que les Françoises le sont encore plus, & voilà ce qui l'épouvante.

SOPHIE.

Point du tout. Car je tâcherai de le devenir avec elles, & tant que je plairai à Dorante je m'estimerai la plus glorieuse de toutes les femmes.

DORANTE.

Ah! vous le serez éternellement, belle Sophie! vous êtes pour moi le prix de ce qu'il y a de plus estimable parmi les hommes. C'est à la vertu de mon pere, au mérite de ma nation, & à la gloire de mon Roi que je dois le bonheur dont je vais jouir avec vous; on ne peut être heureux sous de plus beaux auspices.



LETTRES
A M. DUTENS.

LETTRE PREMIERE.

A Wooton le 5 Février 1767.

J'ETOIS, Monsieur, vraiment peiné de ne pouvoir, faute de savoir votre adresse, vous faire les remerciemens que je vous devois. Je vous en dois de nouveaux pour m'avoir tiré de cette peine, & sur-tout pour le livre de votre composition que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : je suis fâché de ne pouvoir vous en parler avec connoissance, mais ayant renoncé pour ma vie à tous les livres, je n'ose faire exception pour le vôtre ; car outre que je n'ai jamais été assez savant pour juger de pareille matiere, je craindrois que le plaisir de vous lire ne me rendît le goût de la littérature, qu'il m'importe de ne jamais laisser ranimer. Seulement je n'ai pu m'empêcher de parcourir l'article de la botanique, à laquelle je me suis consacré pour tout

amuſement ; & ſi votre ſentiment eſt auſſi bien établi ſur le reſte, vous aurez forcé les modernes à rendre l'hommage qu'ils doivent aux anciens. Vous avez très-ſagement fait de ne pas appuyer ſur les vers de Claudien ; l'autorité eût été d'autant plus foible que des trois arbres qu'il nomme après le Palmier, il n'y en a qu'un qui porte les deux ſexes ſur différens individus. Au reſte, je ne conviendrois pas tout-à-fait avec vous que Tournefort ſoit le plus grand botaniſte du ſiecle ; il a la gloire d'avoir fait le premier de la botanique une étude vraiment méthodique ; mais cette étude encore après lui n'étoit qu'une étude d'apothicaire. Il étoit réſervé à l'illuſtre Linnæus d'en faire une ſcience philoſophique. Je ſais avec quel mépris on affecte en France de traiter ce grand naturaliſte, mais le reſte de l'Europe l'en dédommage, & la poſtérité l'en vengera. Ce que je dis eſt aſſurément ſans partialité, & par le ſeul amour de la vérité & de la juſtice ; car je ne connois ni M. Linnæus, ni aucun de ſes diſciples, ni aucun de ſes amis.

Je n'écris point à M. Laliaud, parce que je me ſuis interdit toute correſpondance, hors les cas de néceſſité ;

mais je suis vivement touché & de son zele & de celui de l'estimable anonyme dont il m'a envoyé l'écrit (*), & qui prenant si généreusement ma défense, sans me connoître, me rend ce zele pur avec lequel j'ai souvent combattu pour la justice & la vérité, ou pour ce qui m'a paru l'être, sans partialité, sans crainte, & contre mon propre intérêt. Cependant je desire sincérement, qu'on laisse hurler tout leur soûl ce troupeau de loups enragés, sans leur répondre. Tout cela ne fait qu'entretenir les souvenirs du public, & mon repos dépend désormais d'en être entiérement oublié. Votre estime, Monsieur, & celle des hommes de mérite qui vous ressemblent, est assez pour moi. Pour plaire aux méchans, il faudroit leur ressembler; je n'acheterai pas à ce prix leur bienveillance.

Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes salutations & mon respect.

Vous pouvez, Monsieur, remettre à M. Davenport ou m'expédier par la poste à son adresse ce que vous pourrez prendre la peine de m'envoyer. L'une

---

(*) *Précis pour M. J. J. Rousseau en réponse à l'exposé succinct de M. Hume.*

& l'autre voie est à votre choix & me paroît sure. Quand M. Davenport n'est pas à Londres, il n'y a plus alors que la poste pour les lettres, & le *Waggon d'Ashbourn* pour les gros paquets. On m'écrit qu'il se fait à Londres une collecte pour l'infortuné peuple de Geneve ; si vous savez qui est chargé des deniers de cette collecte, vous m'obligerez d'en informer M. Davenport.



LETTRE

AU MÊME.

Wooton le 16 Février 1767.

JE suis bien reconnoissant, Monsieur, des soins obligeans que vous voulez bien prendre pour la vente de mes bouquins ; mais sur votre lettre, & celles de M. Davenport, je vois à cela des embarras qui me dégoûteroient tout-à-fait de les vendre, si je savois où les mettre : car ils ne peuvent rester chez M. Davenport qui ne garde pas son appartement toute l'année. Je n'aime point une vente publique, même en permettant qu'elle se fasse sous votre

nom ; car outre que le mien eſt à la tête de la plupart de mes livres, on ſe doutera bien qu'un fatras ſi mal conditionné ne vient pas de vous. Il n'y a dans ces quatre ou cinq caiſſes qu'une centaine au plus de volumes qui ſoient bons & bien conditionnés. Tout le reſte n'eſt que du fumier, qui n'eſt pas même bon à brûler, parce que le papier en eſt pourri. Hors quelques livres que je prenois en payement des Libraires, je me pourvoyois magnifiquement ſur les quais, & cela me fait rire de la duperie des acheteurs qui s'attendroient à trouver des livres choiſis & de bonnes éditions. J'avois penſé que ce qui étoit de débit ſe réduiſant à ſi peu de choſe, M. Davenport & deux ou trois de ſes amis auroient pu s'en accommoder entr'eux ſur l'eſtimation d'un Libraire, le reſte eût ſervi à plier du poivre, & tout cela ſe ſeroit fait ſans bruit. Mais aſſurément tout ce fatras qui m'a été envoyé bien malgré moi de Suiſſe, qui n'en valoit ni le port ni la peine, vaut encore moins celle que vous voulez bien prendre pour ſon débit. Encore un coup, mon embarras eſt de ſavoir où les fourrer. S'il y avoit dans votre maiſon quelque

garde-meuble ou grenier vuide où l'on pût les mettre ſans vous incommoder, je vous ſerois obligé de vouloir bien le permettre, & vous pourriez y voir à loiſir s'il s'y trouveroit par haſard quelque choſe qui pût vous convenir ou à vos amis. Autrement je ne ſais en vérité que faire de toute cette friperie qui me peine cruellement, quand je ſonge à tous les embarras qu'elle donne à M. Davenport. Plus il s'y prête volontiers, plus il eſt indiſcret à moi d'abuſer de ſa complaiſance. S'il faut encore abuſer de la vôtre, j'ai comme avec lui, la néceſſité pour excuſe, & la perſuaſion conſolante du plaiſir que vous prenez l'un & l'autre à m'obliger. Je vous en fais, Monſieur, mes remerciemens de tout mon cœur; & je vous prie d'agréer mes très-humbles ſalutations.

Si la vente publique pouvoit ſe faire ſans qu'on vît mon nom ſur les livres, & ſans qu'on ſe doutât d'où ils viennent, à la bonne heure. Il m'importe fort peu que les acheteurs voyent enſuite qu'ils étoient à moi; mais je ne veux pas riſquer qu'ils le ſachent d'avance, & je m'en rapporte là-deſſus à votre candeur.

LETTRE

AU MÊME.

A Wooton le 2 Mars 1767.

TOUS mes livres, Monsieur, & tout mon avoir ne valent assurément pas les soins que vous voulez bien prendre, & les détails dans lesquels vous voulez bien entrer avec moi. J'apprends que M. Davenport a trouvé les caisses dans une confusion horrible, & sachant ce que c'est que la peine d'arranger des livres dépareillés, je voudrois pour tout au monde ne l'avoir pas exposé à cette peine, quoique je sache qu'il la prend de très-bon cœur. S'il se trouve dans tout cela quelque chose qui vous convienne, & dont vous vouliez vous accommoder de quelque maniere que ce soit, vous me ferez plaisir, sans doute, pourvu que ce ne soit pas uniquement l'intention de me faire plaisir qui vous détermine. Si vous voulez en transformer le prix en une petite rente viagere, de tout mon cœur, quoiqu'il ne me

ſemble pas que l'Encyclopédie & quelques autres livres de choix ôtés, le reſte en vaille la peine, & d'autant moins que le produit de ces livres n'étant point néceſſaire à ma ſubſiſtance, vous ſerez abſolument le maître de prendre votre tems pour les payer tout à loiſir, en une ou pluſieurs fois, à moi ou à mes héritiers, tout comme il vous conviendra le mieux. En un mot, je vous laiſſe abſolument décider de toute choſe, & m'en rapporte à vous ſur tous les points, hors un ſeul, qui eſt celui des ſuretés dont vous me parlez ; j'en ai une qui me ſuffit, & je ne veux entendre parler d'aucune autre ; c'eſt la probité de M. Dutens.

Je me ſuis fait envoyer ici le ballot qui contenoit mes livres de botanique dont je ne veux pas me défaire, & quelques autres dont j'ai renvoyé à M. Davenport ce qui s'eſt trouvé ſous ma main ; c'eſt ce que contenoit le ballot qui eſt rayé ſur le catalogue. Les livres dépareillés l'ont été dans les fréquens déménagemens que j'ai été forcé de faire ; ainſi je n'ai pas de quoi les compléter. Ces livres ſont de nulle valeur, & je n'en vois aucun

autre usage à faire que de les jetter dans la riviere, ne pouvant les anéantir d'un acte de ma volonté.

Vos lettres, Monsieur, & tout ce que je vois de vous m'inspirent non-seulement la plus grande estime, mais une confiance qui m'attire, & me donne un vrai regret de ne pas vous connoître personnellement. Je sens que cette connoissance m'eût été très-agréable dans tous les tems, & très-consolante dans mes malheurs. Je vous salue, Monsieur, très-humblement & de tout mon cœur.



LETTRE

Au Même.

A Wooton le 26 Mars 1767.

J'Espere, Monsieur, que cette lettre, destinée à vous offrir mes souhaits de bon voyage vous trouvera encore à Londres. Ils sont bien vifs & bien vrais pour votre heureuse route, agréable séjour, & retour en bonne santé. Témoignez, je vous prie, dans

le pays où vous allez, à tous ceux qui m'aiment que mon cœur n'eſt pas en reſte avec eux, puiſqu'avoir de vrais amis & les aimer eſt le ſeul plaiſir auquel il ſoit encore ſenſible. Je n'ai aucune nouvelle de l'élargiſſement du pauvre Guy. Je vous ſerai très-obligé ſi vous voulez bien m'en donner, avec celle de votre heureuſe arrivée. Voici une correction omiſe à la fin de l'errata que je lui ai envoyé. Ayez la bonté de la lui remettre.

Je reçois, Monſieur, comme je le dois, la grace dont il plaît au Roi de m'honorer, & à laquelle j'avois ſi peu lieu de m'attendre (*a*). J'aime à y voir de la part de M. le général Conway des marques d'une bienveillance que je deſirois bien plus que je n'oſois l'eſpérer. L'effet des faveurs du Prince n'eſt gueres en Angleterre de capter à ceux qui les reçoivent, celles du public. Si celle-ci faiſoit pourtant cet effet, j'en ſerois d'autant plus comblé que c'eſt encore un bonheur auquel je dois peu m'attendre ; car on pardonne quelquefois les offenſes qu'on a re-

---

(*a*) Voyez ſur cet article la lettre du 22. Mars 1767 adreſſée à M. D.

ques, mais jamais celles qu'on a faites, & il n'y a point de haine plus irréconciliable que celle des gens qui ont tort avec nous.

Si vous payez trop cher mes livres, Monſieur, je mets le trop ſur votre conſcience, car pour moi je n'en peux mais. Il y en a encore ici quelques-uns qui reviennent à la maſſe; entr'autres l'excellente *Hiſtoria fiorentina* de Machiavel, *ſes diſcours* ſur Tite-Live, & le traité *de Legibus romanis* de Sigonius. Je prierai M. Davenport de vous les faire paſſer. La rente (*b*) que vous me propoſez, trop forte pour le capital, ne me paroît pas acceptable, même à mon âge. Cependant la condition d'être éteinte à la mort du premier mourant des deux la rend moins diſproportionnée, & ſi vous le préférez ainſi, j'y conſens, car tout eſt abſolument égal pour moi.

Je ſonge, Monſieur, à me rapprocher de Londres, puiſque la néceſſité l'ordonne, car j'y ai une répugnance extrême que la nouvelle de la penſion augmente encore. Mais quoique com-

(*b*) Celle de dix livres Sterling.

blé des attentions généreuſes de M. Davenport, je ne puis reſter plus longtems dans ſa maiſon, où même mon ſéjour lui eſt très à charge, & je ne vois pas, qu'ignorant la langue, il me ſoit poſſible d'établir mon ménage à la campagne, & d'y vivre ſur un autre pied que celui où je ſuis ici. Or, j'aimerois autant me mettre à la merci de tous les diables de l'enfer qu'à celle des domeſtiques Anglois. Ainſi mon parti eſt pris; ſi après quelques recherches que je veux faire encore dans ces provinces, je ne trouve pas ce qu'il me faut, j'irai à Londres ou aux environs me mettre en penſion comme j'étois, ou bien prendre mon petit ménage à l'aide d'un petit domeſtique François ou Suiſſe, fille ou garçon, qui parle Anglois & qui puiſſe faire mes emplettes. L'augmentation de mes moyens me permet de former ce projet, le ſeul qui puiſſe m'aſſurer le repos & l'indépendance, ſans leſquels il n'eſt point de bonheur pour moi.

Vous me parlez, Monſieur, de M. Fréderic Dutens votre ami & probablement votre parent. Avec mon étourderie ordinaire, ſans ſonger à la diverſité des noms de baptême, je vous ai

pris tous deux pour la même personne, & puisque vous êtes amis je ne me suis pas beaucoup trompé. Si j'ai son adresse, & qu'il ait pour moi la même bonté que vous, j'aurai pour lui la même confiance, & j'en userai dans l'occasion.

Derechef, Monsieur, recevez mes vœux pour votre heureux voyage, & mes très-humbles salutations.



LETTRE

AU MÊME.

26 Octobre 1767.

PUISQUE Monsieur Dutens juge plus commode que la petite rente qu'il a proposée pour prix des livres de J. J. Rousseau, soit payée à Londres, même pour cette année où cependant l'un & l'autre sont en ce pays, soit. Il y aura toutefois, sur la formule de la lettre de change qu'il lui a envoyée, un petit retranchement à faire sur lequel il seroit à propos que M. Fréderic Dutens fût prévenu. C'est celui du lieu de la date; car quoique Rousseau sache

très-bien que sa demeure est connue de tout le monde, il lui convient cependant de ne point autoriser de son fait cette connoissance. Si cette suppression pouvoit faire difficulté, Monsieur Dutens seroit prié de chercher le moyen de la lever, ou de revenir au payement du capital, faute de pouvoir établir commodément celui de la rente.

J. J. Rousseau a laissé entre les mains de M. Davenport un supplément de livres à la disposition de M. Dutens, pour être réunis à la masse.



LETTRE

AU MÊME.

A Paris le 8 Novembre 1770.

(*Post tenebras lux.*)

JE suis aussi touché, Monsieur, de vos soins obligeans que surpris du singulier procédé de M. le colonel Roguin. Comme il m'avoit mis plusieurs fois sur le chapitre de la pension dont m'honora le roi d'Angleterre, je lui

lui racontai hiſtoriquement les raiſons qui m'avoient fait renoncer à cette penſion. Il me parut diſpoſé à agir pour faire ceſſer ces raiſons ; je m'y oppoſai ; il inſiſta, je le refuſai plus fortement, & je lui déclarai que, s'il faiſoit là-deſſus la moindre démarche, ſoit en mon nom, ſoit au ſien, il pouvoit être ſûr d'être déſavoué, comme le ſera toujours quiconque voudra ſe mêler d'une affaire ſur laquelle j'ai depuis long-tems pris mon parti. Soyez perſuadé, Monſieur, qu'il a pris ſous ſon bonnet la priere qu'il vous a faite d'engager le comte de Rochford à me faire réponſe, de même que celle de prendre des meſures pour le payement de la penſion. Je me ſoucie fort peu, je vous aſſure, que le comte de Rochford me réponde ou non, & quant à la penſion, j'y ai renoncé, je vous proteſte, avec autant d'indifférence que je l'avois acceptée avec reconnoiſſance. Je trouve très-bizarre qu'on s'inquiéte ſi fort de ma ſituation dont je ne me plains point, & que je trouverois très-heureuſe, ſi l'on ne ſe mêloit pas plus de mes affaires, que je ne me mêle de celles d'autrui. Je ſuis, Monſieur, très-ſenſible aux ſoins

que vous voulez bien prendre en ma faveur, & à la bienveillance dont ils ſont le gage, & je m'en prévaudrois avec confiance en toute autre occaſion, mais dans celle-ci je ne puis les accepter; je vous prie de ne vous en donner aucuns pour cette affaire, & de faire en ſorte que ce que vous avez déjà fait, ſoit comme non avenu. Agréez, je vous ſupplie, mes actions de graces, & ſoyez perſuadé, Monſieur, de toute ma reconnoiſſance & de tout mon attachement.



LETTRES
A MONSIEUR D..... B....

Sur la Réfutation du Livre de

L'ESPRIT D'HELVETIUS,

PAR J. J. ROUSSEAU,

Suivies de deux Lettres d'Helvétius sur le même sujet.



LETTRE PREMIERE.

VOus desirez savoir, Monsieur, si je suis encore possesseur de l'exemplaire de *l'Esprit d'Helvétius*, qui avoit appartenu à *J. J. Rousseau*, & si les notes que ce dernier avoit faites sur cet ouvrage, à dessein de le réfuter, sont aussi importantes qu'on vous les a représentées ? La mort de J. J. Rousseau me laissant libre de faire de ces notes l'usage que je jugerai à propos, je n'hésite point à satisfaire votre empressement à cet égard.

Il y a douze ans que j'achetai à Londres les livres de J. J. Rousseau, au nombre d'environ mille volumes. Un exemplaire du livre de l'*Esprit*, avec des remarques à la marge de la propre main de Rousseau, lequel se trouvoit parmi ces livres, me détermina principalement à en faire l'acquisition, & *Rousseau* consentit à me les céder, à condition que *pendant sa vie* je ne publierois point les notes que je pourrois trouver sur les livres qu'il me vendoit, & que, lui vivant, l'exemplaire du livre de *l'Esprit* ne sortiroit point de mes mains. Il paroît qu'il avoit entrepris de réfuter cet ouvrage de M. *Helvétius*, mais qu'il avoit abandonné cette idée dès qu'il l'avoit vu persécuté. M. Helvétius ayant appris que j'étois en possession de cet exemplaire, me fit proposer par le célebre M. Hume & quelques autres amis, de le lui envoyer; j'étois lié par ma promesse, je le représentai à M. Helvétius; il approuva ma délicatesse, & se réduisit à me prier de lui extraire quelques-unes des remarques qui portoient le plus coup contre ses principes, & de les lui communiquer; ce que je fis. Il fut tellement alarmé du danger

que couroit un édifice qu'il avoit pris tant de plaisir à élever, qu'il me répondit sur le champ, afin d'effacer les impressions qu'il ne doutoit pas que ces notes n'eussent fait sur mon esprit. Il m'annonçoit une autre lettre par le courier suivant, mais la mort l'enleva, huit ou dix jours après sa seconde lettre.

Les remarques dont il s'agit sont en petit nombre, mais suffisantes pour détruire les principes sur lesquels M. Helvétius établit un systême que j'ai toujours regardé comme pernicieux à la société. Elles décelent cette pénétration profonde, ce coup-d'œil vif & lumineux, si propres à leur auteur. Vous en jugerez, Monsieur, par l'exposé que je vais vous en mettre sous les yeux.

Le grand but de M. Helvétius, dans son ouvrage, est de réduire toutes les facultés de l'homme à une existence purement matérielle. Il débute par avancer " que nous avons en nous deux " facultés, ou, s'il l'ose dire, *deux* ,, *puissances passives* ; la sensibilité ,, physique & la mémoire ; & il définit ,, la mémoire une sensation continuée

„ mais affoiblie „ (*a*). A quoi Rousseau répond : “ *Il me semble qu'il faudroit distinguer les impressions purement organiques & locales, des impressions qui affectent tout l'individu; les premieres ne sont que de simples sensations ; les autres sont des sentimens.* Et un peu plus bas il ajoute : *non pas*; “ *la mémoire est la faculté de se rappeller la sensation, mais la sensation, même affoiblie, ne dure pas continuellement* „.

“ *La mémoire*, continue Helvétius, „ ne peut être qu'un des organes de „ la sensibilité physique : le principe „ qui sent en nous doit être nécessaire- „ ment le principe qui se ressouvient ; „ puisque *se ressouvenir*, comme je „ vais le prouver, n'est proprement „ que *sentir* „. *Je ne sais pas encore*, dit Rousseau, *comme il va prouver cela, mais je sais bien que sentir l'objet présent, & sentir l'objet absent sont deux opérations dont la différence mérite bien d'être examinée.*

“ Lorsque par une suite de mes idées, „ ajoute l'Auteur, ou par l'ébranle- „ ment que certains sons causent dans

(*a*) De l'Esprit, *Paris*, 1758, 4to. p. 2.

„ l'organe de mon oreille, je me rap-
„ pelle l'image d'un chêne; alors mes
„ organes intérieurs doivent néceſſai-
„ rement ſe trouver à-peu-près dans la
„ ſituation où ils étoient à la vue de
„ ce chêne; or cette ſituation des or-
„ ganes doit inconteſtablement pro-
„ duire une ſenſation : il eſt donc évi-
„ dent que ſe reſſouvenir c'eſt ſentir „.
Oui, dit Rouſſeau, *vos organes intérieurs ſe trouvent à la vérité dans la même ſituation où ils étoient à la vue du chêne, mais par l'effet d'une opération très-différente.* Et quant à ce que vous dites que cette ſituation doit produire une ſenſation : *qu'appellez-vous ſenſation?* dit-il? *ſi une ſenſation eſt l'impreſſion transmiſe par l'organe extérieur à l'organe intérieur, la ſituation de l'organe intérieur a beau être ſuppoſée la même, celle de l'organe extérieur manquant, ce défaut ſeul ſuffit pour diſtinguer le ſouvenir de la ſenſation. D'ailleurs, il n'eſt pas vrai que la ſituation de l'organe intérieur ſoit la même dans la mémoire & dans la ſenſation; autrement il ſeroit impoſſible de diſtinguer le ſouvenir de la ſenſation d'avec la ſenſation. Auſſi l'auteur ſe ſauve-t-il*

par un A-PEU-PRÈS ; *mais une situation d'organes, qui n'est qu'à peu-près la même ne doit pas produire exactement le même effet.*

Il est donc évident, dit Helvétius, que " se ressouvenir soit sentir ,,. *Il y a cette différence*, répond Rousseau, *que la mémoire produit une sensation semblable & non pas le sentiment*, & *cette autre différence encore, que la cause n'est pas la même.*

L'Auteur ayant posé son principe se croit en droit de conclure ainsi : " je ,, dis encore que c'est dans la capacité ,, que nous avons d'appercevoir les ressemblances ou les différences, les ,, convenances ou les disconvenances ,, qu'ont entr'eux les objets divers, ,, que consistent toutes les opérations ,, de l'esprit. Or cette capacité n'est que ,, la sensibilité physique même : tout se ,, réduit donc à sentir. ,, *Voici qui est plaisant*, s'écrie son adversaire ! *après avoir légérement affirmé qu'appercevoir & comparer sont la même chose, l'auteur conclut en grand appareil que juger c'est sentir. La conclusion me paroît claire ; mais c'est de l'antécédent qu'il s'agit.*

Je viens à l'objection la plus forte de

toutes celles que renferment les notes du citoyen de Geneve, & qui alarma le plus M. Helvétius, lorsque je la lui communiquai. L'Auteur répete sa conclusion d'une autre maniere (*b*) & dit: " La conclusion de ce que je viens de ,, dire, c'est que, si tous les mots des ,, diverses langues ne désignent jamais ,, que des objets, ou les rapports de ,, ces objets avec nous & entr'eux, ,, tout l'esprit par conséquent consiste ,, à comparer & nos sensations & nos ,, idées; c'est-à-dire, à voir les ressem- ,, blances & les différences, les con- ,, venances & les disconvenances qu'el- ,, les ont entr'elles. Or, comme le ju- ,, gement n'est que cette appercevance ,, elle-même, ou du moins que le pro- ,, noncé de cette appercevance, il s'en- ,, suit que toutes les opérations de l'es- ,, prit se réduisent à juger ,,. Rousseau oppose à cette conclusion une distinction si lumineuse qu'elle suffit pour éclaircir entierement cette question, & dissiper les ténebres dont la fausse philosophie cherche à envelopper les jeunes esprits. APPERCEVOIR LES OBJETS, dit-il, C'EST SENTIR;

(*b*) Page 9.

APPERCEVOIR LES RAPPORTS, C'EST JUGER. Ce peu de mots n'a pas besoin de commentaire, ils serviront à jamais de bouclier contre toutes les entreprises des matérialistes pour anéantir dans l'homme la substance spirituelle. Ils établissent clairement, *non deux puissances passives*, comme le dit M. Helvétius au commencement de son ouvrage ; mais une substance passive qui reçoit les impressions, & une puissance active qui examine ces impressions, voit leurs rapports, les combine, & juge. *Appercevoir les objets, c'est sentir ; appercevoir les rapports, c'est juger.*

J'aurois à me reprocher un manque d'équité entre les deux antagonistes que je fais entrer en lice, si je ne publiois la réponse que M. Helvétius me fit lorsque je lui envoyai cette objection, accompagnée de deux ou trois autres ; on verra (c) que non-seulement il ne bannit point de l'esprit les doutes que Rousseau y introduit, mais qu'il appréhende lui-même le peu d'effet de sa lettre, puisqu'il en annonce

(c) Voyez la lettre de M. Helvétius, N°. 2. à la fin.

une autre sur le même sujet, qu'il eût écrite sans doute s'il eût vécu. Mais continuons à le suivre dans les preuves qu'il allégue pour justifier sa conclusion.

" La question renfermée dans ces
" bornes, continue l'auteur de l'Esprit,
" j'examinerai maintenant si juger n'est
" pas sentir. Quand je juge de la gran-
" deur ou de la couleur des objets
" qu'on me présente, il est évident
" que le jugement porté sur les diffé-
" rentes impressions que ces objets ont
" faites sur mes sens n'est proprement
" qu'une sensation ; que je puis dire
" également, je juge ou je sens que,
" de deux objets, l'un, que j'appelle
" *toise*, fait sur moi une impression
" différente de celui que j'appelle *pied* ;
" que la couleur que je nomme *rouge* ;
" agit sur mes yeux différemment de
" celle que je nomme *jaune* ; & j'en
" conclus qu'en pareil cas *juger* n'est
" jamais que *sentir*. " *Il y a ici un sophisme très-subtil & très-important à bien remarquer*, reprend Rousseau, *autre chose est sentir une différence entre une* toise & *un* pied, & *autre chose mesurer cette différence. Dans la premiere opération l'esprit est purement*

paſſif, *mais dans l'autre il eſt actif. Celui qui a plus de juſteſſe dans l'eſprit, pour tranſporter par la penſée le pied ſur la toiſe, & voir combien de fois il y eſt contenu, eſt celui qui en ce point a l'eſprit le plus juſte & juge le mieux*. Et quant à la concluſion " qu'en pareil cas juger n'eſt jamais que ſentir ,,. Rouſſeau ſoutient que *c'eſt autre choſe*; *parce que la comparaiſon du jaune & du rouge n'eſt pas la ſenſation du jaune ni celle du rouge*.

" L'auteur ſe fait enſuite cette objec-
,, tion : mais dira-t-on, ſuppoſons
,, qu'on veuille ſavoir ſi la force eſt
,, préférable à la grandeur du corps,
,, peut-on aſſurer qu'alors juger ſoit
,, ſentir ? oui, répondrai-je : car pour
,, porter un jugement ſur ce ſujet; ma
,, mémoire doit me tracer ſucceſſive-
,, ment les tableaux des ſituations dif-
,, férentes où je puis me trouver le plus
,, communément dans le cours de ma
,, vie ,,. *Comment*, réplique à cela Rouſſeau, *la comparaiſon ſucceſſive de mille idées eſt auſſi un ſentiment ? Il ne faut pas diſputer des mots; mais l'auteur ſe fait là un étrange dictionnaire*.

Il ſe trouve quelques autres notes à ce chapitre premier de l'ouvrage de

l'Esprit, dans lesquelles Rousseau accuse son auteur de raisonnemens sophistiques. Enfin Helvétius finit ainsi : " Mais, dira-t-on, comment jusqu'à „ ce jour a-t-on supposé en nous une „ faculté de juger distincte de la facul- „ té de sentir ? L'on ne doit cette sup- „ position, répondrai-je, qu'à l'impos- „ sibilité où l'on s'est cru jusqu'à pré- „ sent d'expliquer d'aucune autre ma- „ niere certaines erreurs de l'esprit. „ *Point du tout*, reprend Rousseau. *C'est qu'il est très-simple de supposer que deux opérations d'especes différentes se font par deux différentes facultés.*

Voici, Monsieur, l'exposé de la réfutation des principes d'Helvétius contenus dans le premier chapitre de son livre. Rousseau avoit fait de ces notes le canevas d'un ouvrage qu'il avoit dessein de mettre au jour ; vous sentez qu'il n'étoit pas aisé de donner de la liaison à des notes jettées au hasard sur la marge d'un livre, j'ai cherché à vous les présenter de la maniere la plus suivie, & je me flatte que vous imputerez au sujet ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la méthode que j'ai adoptée, pour vous mettre au fait de ce que vous desiriez savoir.

„ prement que *sentir* „. *Vous n'avez rien prouvé sur ce point*, répond Rousseau ; *sinon que vous ajoutez au sens du mot* SENTIR ; *le sens que nous donnons au mot* JUGER ; *vous réunissez sous un mot commun deux facultés essentiellement différentes.* Et sur ce que Helvétius dit encore ; que " l'esprit peut être considéré comme la „ faculté productrice de nos pensées, „ & n'est en ce sens que sensibilité & „ mémoire „. Rousseau met en note : *Sensibilité*, *Mémoire*, JUGEMENT. Ces deux notes apppartiennent encore au sujet de ma premiere lettre, celles qui suivent sont différentes.

Dans son second discours, M. Helvétius avance : " que nous ne concevons que des idées analogues aux „ nôtres, que nous n'avons *d'estime sentie* que pour cette espece d'idées, „ & de-là cette haute opinion que chacun est, pour ainsi dire, forcé d'avoir de soi-même, & qu'il appelle la „ nécessité où nous sommes de nous estimer préférablement aux autres (*b*). „ Mais, ajoute-t-il, (c) on me dira

(*b*) Discours deuxieme, ch. 2. p. 68.
(*c*) p. 69.

„ que l'on voit quelques gens recon-
„ noître dans les autres plus d'esprit
„ qu'en eux. Oui, répondrai-je, on
„ voit des hommes en faire l'aveu ;
„ & cet aveu est d'une belle ame : ce-
„ pendant ils n'ont pour celui qu'ils
„ avouent leur supérieur qu'une *esti-*
„ *me sur parole* ; ils ne font que don-
„ ner à l'opinion publique la préfé-
„ rence sur la leur, & convenir que
„ ces personnes sont plus estimées,
„ sans être intérieurement convaincus
„ qu'elles soient plus estimables „.
Cela n'est pas vrai, reprend brus-
quement Rousseau, *j'ai long-tems médité sur un sujet, & j'en ai tiré quelques vues avec toute l'attention que j'étois capable d'y mettre. Je communique ce même sujet à un autre homme, & durant notre entretien je vois sortir du cerveau de cet homme des foules d'idées neuves & de grandes vues sur ce même sujet qui m'en avoit fourni si peu. Je ne suis pas assez stupide pour ne pas sentir l'avantage de ses vues & de ses idées sur les miennes ; je suis donc forcé de sentir intérieurement que cet homme a plus d'esprit que moi, & de lui accorder dans mon cœur une estime sen-*

tie, supérieure à celle que j'ai pour moi. Tel fut le jugement que Philippe second porta de l'esprit d'Alonzo Perez, & qui fit que celui-ci s'estima perdu.

Helvétius veut appuyer son sentiment d'un exemple & dit : (*d*) " En ,, poésie Fontenelle seroit sans peine ,, convenu de la supériorité du génie ,, de Corneille sur le sien, mais il ne ,, l'auroit pas sentie. Je suppose pour ,, s'en convaincre, qu'on eût prié ce ,, même Fontenelle de donner, en fait ,, de poésie, l'idée qu'il s'étoit formée ,, de la perfection ; il est certain qu'il ,, n'auroit en ce genre proposé d'autres regles fines que celles qu'il avoit ,, lui-même aussi bien obsérvées que ,, Corneille ,,. Mais Rousseau objecte à cela : *Il ne s'agit pas de regles, il s'agit du génie qui trouve les grandes images & les grands sentimens. Fontenelle auroit pu se croire meilleur juge de tout cela que Corneille, mais non pas aussi bon inventeur ; il étoit fait pour sentir le génie de Corneille & non pour l'égaler. Si l'auteur ne croit pas qu'un homme puisse sentir*

(*d*) P. 69 note.

la supériorité d'un autre dans son propre genre, assurément il se trompe beaucoup ; moi-même je sens la sienne, quoique je ne sois pas de son sentiment. Je sens qu'il se trompe en homme qui a plus d'esprit que moi. Il a plus de vues, & plus lumineuses, mais les miennes sont plus saines. Fénelon l'emportoit sur moi à tous égards, cela est certain. A ce sujet Helvétius ayant laissé échapper l'expression " du „ poids importun de l'estime, „ Rousseau le releve en s'écriant : *le poids importun de l'estime ! eh Dieu ! rien n'est si doux que l'estime, même pour ceux qu'on croit supérieurs à soi.*

" Ce n'est peut-être qu'en vivant „ loin des sociétés, dit Helvétius (*e*), „ qu'on peut se défendre des illusions „ qui les séduisent. Il est du moins „ certain que, dans ces mêmes so„ciétés, on ne peut consever une „ vertu toujours forte & pure, sans „ avoir habituellement présent à l'es„prit le principe de l'utilité publi„que ; sans avoir une connoissance „ profonde des véritables intérêts de ce „ public, & par conséquent de la mo-

(*e*) P. 70.

„ rale & de la politique „. *A ce compte*, répond Rousseau, *il n'y a de véritable probité que chez les philosophes. Ma foi, ils font bien de s'en faire compliment les uns aux autres.*

“ Conséquemment au principe que „ venoit d'avancer l'auteur, (*f*) il dit „ que Fontenelle définissoit le men„ songe; *taire une vérité qu'on doit.* „ Un homme sort du lit d'un femme; „ il en rencontre le mari: *D'où ve„ nez-vous*, lui dit celui-ci. Que lui „ répondre? lui doit-on alors la vé„ rité? *non*, dit Fontenelle, *parce „ qu'alors la vérité n'est utile à per„ sonne* „. *Plaisant exemple!* s'écrie Rousseau, *comme si celui qui ne se fait pas un scrupule de coucher avec la femme d'autrui s'en faisoit un de dire un mensonge! Il se peut qu'un adultere soit obligé de mentir; mais l'homme de bien ne veut être ni menteur, ni adultere.*

Dans le chapitre (*g*) où l'auteur avance que dans ses jugemens le public ne prend conseil que de son inté-

---

(*f*) P. 70, note.
(*g*) Ch. 12. Disc. II. p. 104.

rêt, il apporte plusieurs exemples, à l'appui de son sentiment, qui ne sont point admis par son censeur. Lorsqu'il dit : " qu'un poëte dramatique fasse une
" bonne tragedie sur un plan dejà con-
" nu, c'est, dit-on, un plagiaire mé-
" prisable ; mais qu'un géneral se ser-
" ve dans une campagne de l'ordre de
" bataille & des stratagêmes d'un au-
" tre géneral, il n'en paroît souvent
" que plus estimable ". L'autre le releve en disant : *vraiment, je le crois bien ! le premier se donne pour l'auteur d'une piece nouvelle, le second ne se donne pour rien, son objet est de battre l'ennemi. S'il faisoit un livre sur les batailles, on ne lui pardonneroit pas plus le plagiat qu'à l'auteur dramatique.* Rousseau n'est pas plus indulgent envers M. Helvétius lorsque celui-ci altere les faits pour autoriser ses principes. Par exemple, lorsque voulant prouver que " dans tous les
" siecles & dans tous les pays la pro-
" bité n'est que l'habitude des actions
" utiles à sa nation, il allégue l'exem-
" ple des Lacédémoniens qui permet-
" toient le vol, & conclut ensuite que
" le vol, nuisible à tout peuple riche,
" mais utile à Sparte, y devoit être

„ honoré „. (*h*) Rousseau remarque: *que le vol n'étoit permis qu'aux enfans, & qu'il n'est dit nulle part que les hommes volassent*, ce qui est vrai. Et sur le même sujet l'auteur dans une note ayant dit : " qu'un jeune Lacé„ démonien plutôt que *d'avouer* son „ larcin se laissa sans crier dévorer le „ ventre par un jeune renard qu'il „ avoit volé & caché sous sa robe „. Son critique le reprend ainsi avec raison : *Il n'est dit nulle part que l'enfant fut questionné. Il ne s'agissoit que de ne pas déceler son vol, & non de le nier. Mais l'auteur est bien aise de mettre adroitement le mensonge au nombre des vertus Lacédémoniennes.*

M. Helvétius, faisant l'apologie du luxe, porte l'esprit du paradoxe jusqu'à dire que les femmes galantes, dans un sens politique, sont plus utiles à l'Etat que les femmes sages. Mais Rousseau répond : *l'une soulage des gens qui souffrent, l'autre favorise des gens qui veulent s'enrichir. En excitant l'industrie des artisans du luxe, elle en augmente le nombre ; en*

(*h*) Ch. 13. p. 136.

faisant la fortune de deux ou trois elle en excite vingt à prendre un état où ils resteront misérables. Elle multiplie les sujets dans les professions inutiles & les fait manquer dans les professions nécessaires.

Dans une autre occasion M. Helvétius remarquant que " l'envie permet ,, à chacun d'être le panégyriste de sa ,, probité, & non de son esprit ; ,, Rousseau loin d'être de son avis dit : *ce n'est point cela, mais c'est qu'en premier lieu la probité est indispensable & non l'esprit ; & qu'en second lieu il dépend de nous d'être honnêtes gens, & non pas gens d'esprit.*

Enfin dans le premier chapitre du 3me discours, l'auteur entre dans la question de l'éducation, & de l'égalité naturelle des esprits. Voici le sentiment de Rousseau là-dessus, exprimé dans une de ses notes. *Le principe duquel l'auteur déduit dans les chapitres suivans l'égalité naturelle des esprits, & qu'il a tâché d'établir au commencement de cet ouvrage, est que les jugemens humains sont purement passifs. Ce principe a été établi & discuté avec beaucoup de philosophie & de profondeur dans l'Ency-*

clopédie, *article* EVIDENCE. *J'ignore quel est l'auteur de cet article; mais c'est certainement un très-grand métaphysicien. Je soupçonne l'abbé de Condillac ou M. de Buffon. Quoi qu'il en soit, j'ai tâché de combattre & d'établir l'activité de nos jugemens dans les notes que j'ai écrites au commencement de ce livre, & sur-tout dans la premiere partie de la profession de foi du vicaire Savoyard. Si j'ai raison, & que le principe de M. Helvétius & de l'auteur susdit soit faux, les raisonnemens des chapitres suivans qui n'en sont que des conséquences, tombent, & il n'est pas vrai que l'inégalité des esprits soit l'effet de la seule éducation, quoiqu'elle y puisse influer beaucoup.*

Voici, Monsieur, tout ce que j'ai cru digne de votre attention parmi les notes que j'ai trouvées à la marge du livre de l'Esprit; il y en a encore d'autres moins importantes que vous pourrez vous-même parcourir un jour; je vous le porterai la premiere fois que j'irai à Paris, & le laisserai même avec vous, en ayant à présent fait tout l'usage que je desirois en faire.

Je vous envoie aussi une copie des

lettres

lettres que M. Helvétius m'écrivit à ce ſujet, il eſt juſte de lui donner le champ libre pour repouſſer les attaques d'un auſſi puiſſant antagoniſte, mais vous verrez qu'il n'y réuſſit pas; & qu'en ſe battant même il a le ſentiment de ſa défaite.

Vous voulez auſſi voir les lettres que je vous ai dites avoir reçu quelquefois de Rouſſeau; comme elles ont rapport à l'acquiſition que je fis de ſes livres, & qu'elles contiennent certaines particularités ignorées de cet homme extraordinaire, je vous envoie la copie, avec d'autant moins de répugnance qu'elles ne dévoilent rien de ſecret. Elles peuvent même ſervir à ajouter quelques traits à ſon caractere, & pour vous mettre en état de les mieux comprendre, j'ai ajouté quelques notes qui éclairciſſent ce qui auroit été obſcur pour vous.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur.

L. DUTENS.

LETTRES
DE
M. HELVÉTIUS.

LETTRE PREMIERE.

A Paris ce 22 Septembre 1771.

MONSIEUR,

VÔTRE parole eſt une choſe ſacrée ; & je ne vous demande plus rien, puiſque vous avez promis de garder inviolablement l'exemplaire de M. Rouſſeau. J'aurois été bien aiſe de voir les notes qu'il a miſes ſur mon ouvrage, mais mes deſirs à cet égard ſont fort modérés. J'eſtime fort ſon éloquence & fort peu ſa philoſophie. C'eſt, dit mylord Bolinbroke, du ciel que Platon part pour deſcendre ſur la terre, & c'eſt de la terre que Démocrite part pour s'élever au ciel ; le vol du dernier eſt le plus ſûr. M. Hume ne m'a communiqué aucune des notes dont vous lui aviez fait part ; j'étois alors vraiſemblablement à mes terres : préſentez-

lui, je vous prie, mes respects ainsi qu'à M. Elisson. S'il y avoit cependant dans les notes de M. Rousseau quelques-unes qui vous parussent très-fortes & que vous pussiez me les adresser, je vous enverrois la réponse, si elle n'exigeoit pas trop de discussion.

Je suis avec un très-profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéissant serviteur,

HELVÉTIUS.



LETTRE II.

A Vore ce 26 Novembre 1771.

MONSIEUR,

UNE indisposition de ma fille m'a retenu à la campagne quinze jours de plus qu'à l'ordinaire ; c'est à mes terres que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je serai dans huit jours à Paris ; à mon arrivée je ferai tenir à M. Lutton la lettre que vous m'adressez pour lui. Je vous remercie bien des notes que vous

m'avez envoyées. Vous avez le tact sûr ; c'est dans la note quatrieme & la derniere, que se trouvent les plus fortes objections contre mes principes.

Le plan de l'ouvrage de l'Esprit ne me laissoit pas la liberté de tout dire sur ce sujet ; je m'attendois, lorsque je le donnai au public, qu'on m'attaqueroit sur ces deux points, & j'avois déjà tracé l'esquisse d'un ouvrage dont le plan me permettoit de m'étendre sur ces deux questions ; l'ouvrage est fait, mais je ne pourrois le faire imprimer sans m'exposer à de grandes persécutions. Notre parlement n'est plus composé que de prêtres, & l'inquisition est plus sévere ici qu'en Espagne. Cet ouvrage où je traite bien ou mal une infinité de questions piquantes, ne peut donc paroître qu'à ma mort.

Si vous veniez à Paris, je serois ravi de vous le communiquer, mais comment vous en donner un extrait dans une lettre ? C'est sur une infinité d'observations fines que j'établis mes principes ; la copie de ces observations seroit très-longue ; il est vrai qu'avec un homme d'autant d'esprit que vous, on peut enjamber sur bien des raison-

nemens, & qu'il suffit de lui montrer de loin en loin quelques jallons, pour qu'il devine tous les points par où la route doit passer.

Examinez donc ce que l'ame est en nous, après en avoir abstrait l'organe physique de la mémoire qui se perd par un coup, une apoplexie, &c. L'ame alors se trouvera réduite à la seule faculté de sentir; sans mémoire, il n'est point d'esprit dont toutes les opérations se réduisent à voir *la ressemblance ou la différence, la convenance ou la disconvenance que les objets ont entr'eux & avec nous.* Esprit suppose *comparaison des objets* & point de comparaison sans *mémoire*; aussi les muses, selon les Grecs, étoient les filles de Mnémosine; l'imbécille qu'on met sur le pas de sa porte n'est qu'un homme privé plus ou moins de l'organe de la mémoire.

Assuré par ce raisonnement & une infinité d'autres que *l'ame n'est pas l'esprit*, puisqu'un imbécille a une ame, on s'apperçoit que l'ame n'est en nous que la faculté de sentir: je supprime les conséquences de ce principe, vous les devinez.

Pour éclaircir toutes les opérations

de l'esprit, examinez d'abord ce que c'est que juger dans les objets physiques : vous verrez que tout jugement suppose comparaison entre deux ou plusieurs objets. Mais dans ce cas qu'est-ce que comparer ? *C'est voir alternativement*. On met deux échantillons jaunes sous mes yeux ; je les compare, c'est-à-dire, *je les regarde alternativement*, & quand je dis que l'un est plus *foncé que l'autre*, je dis, selon l'observation de Newton, *que l'un réfléchit moins de rayons d'une certaine espece*, c'est-à-dire, que *mon œil reçoit une moindre sensation*, c'est-à-dire, qu'il est plus *foncé*: or le jugement n'est que le prononcé de la sensation éprouvée.

A l'égard des mots de nos langues qui exposent des idées, si je l'ose dire, intellectuelles, tels sont les mots *force*, *grandeur*, &c. qui ne sont représentatifs d'aucune *substance physique*, je prouve que ces mots, & généralement tous ceux qui ne sont représentatifs d'aucun de ces objets, ne vous donnent aucune idée réelle, & que nous ne pouvons porter aucun jugement sur ces mots, si nous ne les avons rendus physiques par leur application à telle

ou telle ſubſtance. Que ces mots ſont dans nos langues ce que ſont *a* & *b* en algebre, auxquels il eſt impoſſible d'attacher aucune idée réelle s'ils ne ſont mis en équations ; auſſi avons-nous une idée différente du mot grandeur, ſelon que nous l'attachons à une mouche ou un éléphant. Quant à la faculté que nous avons de comparer les objets entr'eux, il eſt facile de prouver que cette faculté n'eſt autre choſe que l'intérêt même que nous avons de les comparer, lequel intérêt mis en décompoſition peut lui-même toujours ſe réduire à une ſenſation phyſique.

S'il étoit poſſible que nous fuſſions impaſſibles, nous ne comparerions pas faute d'intérêt pour comparer.

Si d'ailleurs toutes nos idées, comme le prouve Locke, nous viennent par les ſens, c'eſt que nous n'avons que des ſens ; auſſi peut-on pareillement réduire toutes les idées abſtraites & collectives à de pures ſenſations.

Si le découſu de toutes ces idées ne vous en fait naître aucune, il faudroit que le haſard vous amenât à Paris, pour que je puſſe vous montrer tout le développement de mes idées, par-tout appuyées de faits.

Tout ce que je vous marque à ce ſujet ne ſont que des indications obſcures, & pour m'entendre, peut-être faudroit-il que vous viſſiez mon livre.

Si par haſard ces idées vous paroiſſoient mériter la peine d'y rêver, je vous eſquiſſerois dans une ſeconde les motifs qui me portent à poſer; que tous les hommes, communément bien organiſés, ont tous une égale aptitude à penſer.

Je vous prie de ne communiquer cette lettre à perſonne (*), elle pourroit donner à quelqu'un le fil de mes idées; & puiſque l'ouvrage eſt fait, il faut que le mérite de mes idées, ſi elles ſont vraies, me reſte.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur,

HELVÉTIUS.

Je vous prie d'aſſurer Meſſieurs Hume & Eliſſon de mes reſpects.

(*) L'ouvrage auquel ceci a rapport eſt le livre de l'*Homme*, publié peu après la mort de *M. Helvétius*; & cette Lettre n'a été communiquée qu'après la publication de cet ouvrage.

LETTRE DE J. J. ROUSSEAU

A son Libraire de Paris.

JE vous envoie, Monſieur, une piece imprimée & publiée à Geneve, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponſes plus foudroyantes qu'on prépare à Geneve contre moi. Celle-ci eſt de M. de V.... ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon chrétien; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le public ſaura bientôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une piece pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c. ROUSSEAU.

SENTIMENT
DES CITOYENS. (1)

APRÈS les lettres de la campagne, sont venues celles de la montagne. Voici les sentimens de la ville.

On a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui est une vertu, feroit alors un vice.

Nous avons plaint J. J. Rousseau, ci-devant Citoyen de notre ville, tant qu'il s'est borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui recevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on prostituoit marchant à quatre pattes sur le théâtre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient, en quelque façon, sur nous : il étoit triste, pour un Genevois arrivant à Paris, de se voir humilié par la honte d'un com-

(1) L'Auteur de cette piece avoit si bien imité le style de M. de Vernes, que M. Rousseau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque tems qu'il apprit que son véritable auteur étoit M. de V...

patriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigerent pas. Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu ménagées, que le bon sens. Notre ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages solides qui attiroient les étrangers à notre Académie : c'est pour la premiere fois qu'un de nos citoyens l'a fait connoître par des livres qui alarment les mœurs, que les honnêtes gent méprisent & que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irréligion à ses romans, nos Magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (2), dont les uns le décreterent, & les autres le chasserent. Mais le Conseil de Geneve, écoutant encore sa compassion dans sa justice, laissoit une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans sa patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nou-

(2) Je ne fus chassé du Canton de Berne qu'un mois après le décret de Geneve.

veau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la religion chrétienne, la réformation qu'il professe, tous les Ministres du saint Evangile, & tous les Corps de l'Etat ? La démence ne peut plus servir d'excuse, quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions : il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que *l'Evangile est un livre scandaleux*, (page 40 de la petite édition.) *téméraire*, *impie*, *dont la morale est d'apprendre aux enfans à renier leurs meres, leurs freres*, &c. Je ne répeterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur ; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour tordre si méchamment le sens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale, analysant ainsi l'Evangile*. Eh ! qui

l'a jamais ainsi analysé? Où est cette ame infernale (3)? La Métrie, dans son homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raisonnemens sans les réfuter: on voit assez qui étoit cet athée; il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

Il est vrai que Rousseau, dans cet endroit même, se compare à Jésus-Christ avec la même humilité qu'il a dit que nous devions lui dresser une statue. On sait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une folie qui blasphême à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait justice de ses autres scandales?

S'il a cru préparer, dans son style obscur, une excuse à ses blasphêmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la maniere dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, sous son propre nom: (Page 98.) *Il*

(3) Il paroît que l'auteur de cette piece pourroit mieux répondre que personne à sa question. Je prie le lecteur de ne pas manquer de consulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précede & ce qui suit.

y a des miracles, dans l'Evangile, qu'il n'eſt pas poſſible de prendre au pied de la lettre ſans renoncer au bon ſens; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jéſus daigna opérer pour établir la religion.

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de ſe dire chrétien quand il ſape le premier fondement du chriſtianiſme; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre chrétien, & vouloir détruire le chriſtianiſme, n'eſt pas ſeulement d'un blaſphémateur, mais d'un traître.

Après avoir inſulté Jéſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant qu'il outrage les Miniſtres de ſon ſaint Evangile.

Il traite une de leurs profeſſions de foi, d'*Amphigouri*. (page 53.) Terme bas & de jargon, qui ſignifie déraiſon. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais; ils ne ſavent, dit-il, ni ce qu'ils croyent, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils diſent.

On ne ſait, dit-il ailleurs, (page 54.) *ni ce qu'ils croyent, ni ce qu'ils ne croyent pas, ni ce qu'ils ſont ſemblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuſe de la plus noire hypocriſie, ſans la moindre

preuve, ſans le moindre prétexte. C'eſt ainſi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné ſa premiere apoſtaſie, &, qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la ſeconde, quand ſes blaſphêmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un ſeul citoyen parmi nous, qui, en peſant de ſang-froid cette conduite, ne ſoit indigné contre le calomniateur?

Eſt-il permis à un homme né dans notre ville d'offenſer à ce point nos Paſteurs, dont la plupart ſont nos parens & nos amis, & qui ſont quelquefois nos conſolateurs? Conſidérons qui les traite ainſi; eſt-ce un ſavant qui diſpute contre des ſavans? Non, c'eſt l'auteur d'un opéra, & de deux comédies ſifflées. Eſt-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zele, fait des reproches indiſcrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur, & en rougiſſant, que c'eſt un homme qui porte encore les marques funeſtes de ſes débauches; & qui, déguiſé en ſaltimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuſe dont il fit mourir la mere, &

dont il a expofé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejettant les foins qu'une perfonne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les fentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (4).

---

(4) Je veux faire avec fimplicité la déclaration que femble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a fouillé mon corps. Celle dont je fuis affligé, n'y a pas le moindre rapport : elle eft née avec moi, comme le favent les perfonnes encore vivantes qui ont pris foin de mon enfance. Cette maladie eft connue de Meffieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du frere Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma devife. La perfonne fage & généralement eftimée, qui me foigne dans mes maux & me confole dans mes afflictions, n'eft malheureufe, que parce qu'elle partage le fort d'un homme fort malheureux ; fa mere eft actuellement pleine de vie & en bonne fanté malgré fa vieilleffe. Je n'ai jamais expofé, ni fait expofer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une perfonne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le fecret ; & chacun fent que ce n'eft pas de Geneve, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animofité fe répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles fur ma conduite. Je n'ajouterai rien fur ce paffage, finon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont fon auteur m'accufe, que d'en avoir écrit un pareil.

C'eſt donc là celui qui oſe donner des conſeils à nos concitoyens ! (Nous verrons bientôt quels conſeils.) C'eſt donc là celui qui parle des devoirs de la ſociété !

Certes il ne remplit pas ces devoirs, quand, dans le même libelle, trahiſſant la confiance d'un ami (5), il fait imprimer une de ſes lettres pour brouiller enſemble trois Paſteurs. C'eſt ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (6).

Venons à ce qui nous regarde particuliérement, à notre ville qu'il voudroit bouleverſer, parce qu'il y a été

---

(5) Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'eſt, ni ne fut jamais mon ami; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre choſe à démêler, ni en bien ni en mal avec les Miniſtres de Geneve. Cet avertiſſement m'a paru néceſſaire pour prévenir les téméraires applications.

(6) Tout le monde accordera, je penſe, à l'auteur de cette piece, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même religion.

repris de Justice. Dans quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles? Veut-il que nous nous égorgions (7), parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris & à Geneve? Quand notre liberté & nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte, qui n'est plus notre concitoyen, nous dise :

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (pag. 340) *ni des Athéniens ; vous êtes de marchands, des artisans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre chose, quand nous résistâmes à Philippe II & au Duc de Savoie; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeller *Esclaves*, (page 260) nous ne le ferons jamais. Il traite de tyrans les Magistrats de

(7) On peut voir dans ma conduite les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise.

notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vu*, dit-il, (page 259) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumieres & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cents contre le Petit-Conseil; les Pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Emile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légérement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux.

POST SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Geneve, intitulé: *Réponse aux Lettres écrites de la Campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours,

une brochure de huit pages *in*-8°. ſous le titre de *Sentiment des Citoyens*: perſonne ne s'y eſt trompé. Il ſeroit au-deſſous des citoyens de ſe juſtifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'Edit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme libelle.



PIECES
Relatives à la persécution suscitée
A MOTIERS-TRAVERS,
CONTRE
M. J. J. ROUSSEAU.



LETTRE
*A M***.*

VOus me demandez, Monsieur, des détails sur la nouvelle tracasserie que vient d'essuyer M. Rousseau, dans l'asyle qu'il s'étoit choisi. Cet écrivain célebre par ses malheurs presqu'autant que par sa plume, intéresse vivement la sensibilité de votre cœur, & vous voulez que je n'omette rien, pas la plus petite circonstance. Ah! Monsieur, c'est trop exiger de moi. J'ignore la plupart des moyens mis en œuvre par les ennemis de M. Rousseau; j'ignore la plupart de leurs motifs, mais par ceux qui sont parvenus

à ma connoiſſance, je ne me ſens pas encouragé à la recherche des autres. J'affligerois votre cœur droit & bon, je flétrirois le mien, en cavant ces motifs & ces moyens. Laiſſons à la méchanceté le ſoin de ramaſſer ces horreurs, à la ſatire le plaiſir cruel d'en offrir le tableau; moi, je veux me borner à lier par un narré exact, éclaircir par quelques notes, les différens écrits qui ont paru, & qui peuvent ſervir de pieces à ce procès.

Il faut d'abord vous rappeller, Monſieur, que dans les derniers mois de l'année précédente, quelques particuliers de ce pays ayant propoſé à M. Rouſſeau, ſous des conditions acceptées par lui, d'entreprendre une édition générale de ſes ouvrages tant manuſcrits que déjà publiés, en avoient, ſur leur premiere requête, obtenu la permiſſion du Gouvernement. Cette entrepriſe très-lucrative, tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuſe à l'Auteur, à qui elle aſſuroit un état médiocre, mais ſuffiſant à ſes beſoins & conforme à ſes deſirs, & par là, ſans doute, elle déplut à ſes ennemis. C'eſt dans ces

circonstances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne* ouvrage qui a servi de fondement ou de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez, Monsieur, que ces lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent proscrites ou brûlées dans quelques Etats. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusques à la fin de Février,. que le zele de notre clergé, si long-tems assoupi, eut reçu tous les alimens nécessaires pour produire un embrasement. Alors la vénérable Classe (c'est le corps des Pasteurs de ce pays), dénonça au Gouvernement & au Magistrat municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. en sollicita la proscription, ainsi que la suppression du consentement accordé pour l'édition projettée.

Cette démarche de la vénérable Classe contraste si singuliérement avec le silence qu'elle a gardé sur Emile (*a*)

(*a*) Et sur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il est vrai que cette Lettre, non plus qu'Emile, n'attaquoit point le Clergé Protestant.

lorſqu'il parut, & que ſon Auteur fut admis à la communion, que l'on ſeroit tenté d'y ſoupçonner un intérêt perſonnel, ſi l'on ne ſavoit poſitivement que les membres de ce ſacré College, les plus zélés à pourſuivre la proſcription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux préciſément qui ne les avoient pas lues.

Le conſeil d'Etat ne prit point feu ſur ces eſpeces de remontrances, mais le Magiſtrat municipal proſcrivit l'ouvrage en queſtion. Le hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *repréhenſible* dans notre ſainte religion. Que dites-vous, Monſieur, de cette mépriſe? convenez qu'elle ne pouvoit être plus heureuſement bête.

Cependant la vénérable Claſſe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occaſionner dans l'Etat, crut en bon citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Profeſſeur de M***. ſon Paſteur, l'Ecrit ſuivant, pour être communiqué à la vénérable Claſſe.

“ Par déférence pour M. le Profes-
„ seur de M***. mon Pasteur, & par
„ respect pour la vénérable Classe,
„ j'offre (*b*), si on l'agrée, de m'en-
„ gager, par un Ecrit signé de ma
„ main, à ne jamais publier aucun
„ nouvel ouvrage sur aucune matiere
„ de religion, même de n'en jamais
„ traiter incidemment dans aucun nou-
„ vel ouvrage que je pourrois publier
„ sur tout autre sujet; & de plus, je
„ continuerai à témoigner par mes sen-
„ timens & par ma conduite, tout le
„ prix que je mets au bonheur d'être
„ uni à l'Eglise.

„ Je prie M. le Professeur de com-
„ muniquer cette déclaration à la vé-
„ nérable Classe. Fait à Motiers le 10
„ Mars 1765.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Vous qui connoissez l'étendue de la charité chrétienne, qui aimez la paix & la tranquillité, vous croyez que la

(*b*) Cette offre connue de notre public, seulement depuis 15 jours, a fait revenir beaucoup d'honnêtes gens de la prévention qu'on étoit parvenu à leur inspirer contre M. *Rousseau*. Et ce fait explique assez naturellement la raison du silence mystérieux gardé jusqu'alors sur cette déclaration.

vénérable Classe, sur la lecture de cet écrit, se hâta de l'accepter, publier, & consigner en lettres d'or dans ses régistres. Détrompez-vous, Monsieur, & devinez, si vous le pouvez, les motifs qui déterminerent notre clergé à ne rien répondre à M. Rousseau sur cette offre, à ne point la faire transpirer dans le public, & à précipiter d'un jour, le jugement de cette affaire.

Devinez encore les raisons du silence inviolable promis & juré par tous les membres assistans, tant sur les questions à adresser à M. Rousseau, que sur tout ce qui s'étoit passé, ou se passeroit dans ce *Synode inquisitorial?* silence bien important, puisque les membres du clergé qui n'avoient pas assisté (c) aux délibérations, n'en purent pénétrer le secret. Vaine précaution! Ce secret impénétrable étoit connu long-tems avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour, avoient eu le tems d'en informer le Roi, & cela sur

(c) Nous saisissons cette occasion pour rendre gloire à la vérité, & hommage à ceux de nos Pasteurs qui dans cette affaire, & dans plusieurs autres, ont par leurs sentimens mérité l'honneur d'être suspects à leur corps.

des avis venus de Paris & de Geneve. Vous êtes étonné, Monſieur, & moi auſſi. Le fait n'en eſt pas moins vrai.

" Le Roi trouve très-mauvais que ,, vos compatriotes s'acharnent ſur un ,, homme qu'il protege; & il a déclaré ,, qu'il ſe reſſentiroit vivement contre ,, ceux qui perſiſteroient à perſécuter ,, M. Rouſſeau. Je le tiens de la bou- ,, che même du Roi. Vous pouvez le ,, dire à qui vous voudrez ,,.

C'eſt en ces termes que dans ſa lettre du 10 Mars, adreſſée à M. M***. Conſeiller d'État & Procureur-Général, s'exprimoit Mylord Maréchal, cet illuſtre Breton, ſi bon juge du mérite, ſi vrai protecteur du mérite opprimé, ſi digne en un mot de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui ſe connoît le mieux en hommes. Confrontez la date de cette lettre avec la diſtance des lieux, & vous comprendrez qu'il falloit être bien aviſé pour avoir de ſi loin informé la Cour de ce qui devoit ſe paſſer dans l'aſſemblée de notre clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroiſſemens. Il exiſtoit, *diſoit-on*, un ouvrage de M. Rouſ-

ſeau, intitulé *des Princes.* Perſonne ne l'avoit vu; mais on aſſuroit pourtant que les Gouvernemens Ariſtocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On pouſſa les ſoins officieux juſques à écrire de Berne même à M. le Profeſſeur de F***. directeur de l'Imprimerie à Yverdun, de demander ce livre à M. Rouſſeau pour l'imprimer & le répandre, vû que ce ſeroit une *très-bonne affaire.* M. Rouſſeau ſentit le but de ces ſoins officieux, & envoya à M. le Profeſſeur de F***. la lettre ſuivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

A Motiers le 14 Mars 1765.

„ JE n'ai point fait, Monſieur, „ l'ouvrage intitulé, *des Princes*, je „ ne l'ai point vu; je doute même „ qu'il exiſte. Je comprens aiſément „ de quelle fabrique vient cette inven- „ tion, comme beaucoup d'autres, „ & je trouve que mes ennemis ſe „ rendent bien juſtice, en m'atta- „ quant avec des armes ſi dignes d'eux. „ Comme je n'ai jamais déſavoué „ aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai

„ le droit d'en être cru fur ceux que
„ je déclare n'en pas être. Je vous
„ prie, Monfieur de recevoir & de
„ publier cette déclaration en faveur
„ de la vérité, & d'un homme qui
„ n'a qu'elle pour fa défenfe. Recevez
„ mes très-humbles falutations.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Je vous ai dit, Monfieur, que la vénérable Claffe précipita d'un jour, le jugement à prononcer fur M. Rouffeau. En effet, dans fon affemblée du 12 Mars, elle fulmina contre lui, en dépit de la conftitution de ce pays, une fentence d'excommunication. Mais fort fagement pour elle, elle fupprima cette fentence irréguliere, fur la lettre anonyme qui lui fut adreffée, vraifemblablement par un de fes membres. La voici.

„ VOUS êtes ajournés folemnelle-
„ ment pour juger de J. J. Rouffeau
„ ou de fes *Lettres de la Montagne*.
„ Je n'ai pas entrée au fanctuaire;
„ toutefois fouffrez d'ouïr le fuffrage
„ d'un de fes meilleurs amis, je veux
„ dire du fanctuaire. Cet avis feroit,

„ que l'Ecrivain dont il eſt queſtion ,
„ en qualité de chrétien qu'il ſe pro-
„ duit dans le premier volume, n'a
„ gueres beſoin que d'être timpaniſé,
„ au lieu d'être *perſécuté* chez des égli-
„ ſes Proteſtantes ; & que comme ci-
„ toyen dans le ſecond volume, il
„ mériteroit preſque d'être canoniſé
„ par des Etats républicains, bien
„ loin d'en être décrété. La raiſon en
„ eſt, que la tyrannie & le deſpotiſ-
„ me ſont plus à ſa portée que l'E-
„ vangile & la réformation. Il pour-
„ ſuit l'eſprit tyrannique, la maniê
„ deſpotique dans leurs derniers re-
„ tranchemens, & démêle leurs arti-
„ fices les plus retors, ſans que la
„ beauté enchantereſſe de ſon langage
„ nuiſe, tant s'en faut, à la vigueur
„ mâle de ſon raiſonnement. Mais pour
„ l'Evangile & la réformation il ſem-
„ ble outre-paſſer certaines choſes eſ-
„ ſentielles qu'il devoit avoir apperçu
„ dans l'un, & ignorer bien des cho-
„ ſes utiles, qu'il pouvoit avoir appris
„ dans l'autre. D'ailleurs, c'eſt un
„ malheur ou un bonheur pour lui,
„ que plus ſon ſtyle eſt attrayant,
„ moins il eſt ſéduiſant pour l'endoc-
„ trinement de ſes difficultés & de ſes

„ doutes, parce que plus il fe fait lire
„ de fois, plus on fent que c'eft une
„ kyrielle de traits évaporés d'une plu-
„ me fantaftique, qui ne touchent que
„ l'imagination, encore faut-il qu'elle
„ foit déjà bleffée (*d*).

„ Quant à ce qui regarde la com-
„ munion, ou l'alternative de la per-
„ miffion ou de la défenfe de s'appro-
„ cher de la Table facrée; tant qu'il
„ plaira au Souverain de le protéger,
„ ce feroit s'embarquer en l'air pour
„ donner du nez à terre, & hafarder
„ des conflits périlleux, que de vou-
„ loir en fouftraire le jugement aux
„ confiftoires. Leur indépendance a
„ été trop fouvent, tantôt prétendue,
„ tantôt reconnue par la vénérable
„ Claffe elle même: il ne faut pas fe
„ contredire (*e*); le cas fera peut-être
„ intrigué: il importe également à la
„ religion & à l'Etat qu'elle ne fe com-
„ promette pas (*f*). Ce qui feul eft

(*d*) Ce jugement, & tout ce qui le précede, décele l'état de l'anonyme, & prouve, quoiqu'il en dife, qu'il a de droit & de fait *entrée au Sanctuaire*.

(*e*) O bon avis, venu fi à propos; tu méritois à ton Auteur un beau cierge, & un *ex Voto*, de la part de la vénérable Claffe!

(*f*) Lifez, ne *les* compromette pas.

„ de sa compétence, c'est l'examen „ des ouvrages de l'écrivain, à la propagation desquels il est de son devoir „ de s'opposer, & par de sages admonitions à lui adressées en personne „ par le ministere de son Pasteur, pour „ qu'il ne donne plus rien au public; „ & par de fortes remontrances au „ gouvernement pour que l'octroi de „ l'Imprimerie projettée, à dessein de „ les répandre, ou même de les accroître, soit retiré. C'est à quoi il „ est de sa prudence de se rabattre, „ & ce sera beaucoup faire que de „ l'obtenir (*g*). Il est vrai qu'il est

(*g*) Point du tout, rien au contraire de si aisé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus. Et quant au second, un mot, un seul mot, à M. *Rousseau*, eût encore suffi. En voici la preuve.

" Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi „ l'engagement que je vais prendre avec la Compagnie en question, si l'affaire se consomme; „ ainsi quand elle manqueroit, je serois très-peu „ puni, &c. *Extrait d'une Lettre de M. Rousseau* „ *à M****. Vous ne devez point, s'il vous plaît, „ passer outre que les associés n'aient le consentement formel du Conseil d'Etat que je doute „ fort qu'ils obtiennent. Quant à la permission „ qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur soit accordée. Mylord Maréchal connoît là-dessus mes intentions; il „ sait que non-seulement je ne demande rien, „ mais que je suis très-déterminé à ne jamais me „ prévaloir de son crédit à la Cour, pour y

„ d'une dangereuſe conſéquence d'é-
„ tendre les droits de la tolérance à
„ des étrangers ; ce feroit en quelque
„ façon inviter tous les auteurs ou édi-
„ teurs de mauvais livres à chercher
„ leur aſyle dans ce pays, & riſquer
„ d'en faire un cloaque de toutes ſor-
„ tes de barbouilleurs de ces derniers
„ tems, dont la démangeaiſon porte
„ principalement contre l'Evangile ou
„ contre les mœurs. Mais ils ne ſont
„ pas tous ſi propres à captiver nos
„ têtes francillones, & nos fréluquets
„ de financiers, ou de miliciens. Et
„ à nouveaux faits, nouveaux plaids.
„ Le renouvellement de l'abus remé-
„ dieroit ſans doute à l'excès du dé-
„ ſordre. Au ſurplus, il y a grand ſu-
„ jet d'être ſur ſes gardes dans l'aſ-
„ ſemblée convoquée pour cette affai-

„ obtenir quoi que ce puiſſe être, relativement
„ au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du
„ gouvernement particulier du pays même. Je
„ n'entends me mêler en aucune façon de ces
„ choſes-là, ni traiter qu'elles ne ſoient déci-
„ dées „. *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'enviſager l'entrepriſe projettée, les conditions que M. *Rouſſeau* mettoit à ſon exécution, tout cela étoit connu des ſix aſſociés entrepreneurs, & ne pouvoit gueres être un ſecret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Claſſe,

„ re, dont on dit que le ſecret *mobile*
„ réſide dans une capitale voiſine en
„ la perſonne d'un *quidam* (*h*) de la
„ gent réfugiée à robe noire, qui
„ voudroit faire montre de ſon crédit
„ aux D***. aux de V***. émules,
„ ou ennemis de notre fameux *Rouſ-*
„ *ſeau*. Ne feroit-il pas honteux à
„ une compagnie de Miniſtres & de
„ Paſteurs auſſi diſtinguée (*i*) dans l'Eu-
„ rope réformée, de ſe laiſſer mener
„ dans une matiere religieuſe & im-
„ portante, à l'intrigue d'un eccléſiaſ-
„ tique livré à la grandeur mondaine,
„ & guidé par des vues perſonnelles ?
„ Comment l'écouter quand il s'agit
„ de voies à réprimer, ou à ramener
„ un pauvre mécréant, honnête-hom-
„ me, & de bonne foi, lui qui eſt
„ en relation étroite avec des gens
„ connus pour forgeurs de contes gras,
„ d'hiſtoriettes diffamatoires, ou mê-
„ me pour rénovateurs de ſyſtêmes
„ d'impiété ou de matérialiſme, & qui
„ pour ſurcroît de mérite, ſe trouve
„ créature favorite des ambaſſadeurs
„ en Suiſſe d'une couronne, qui tous

(*h*) M. E. B. P. à B.

(*i*) La robe noire perce encore ici.

„ les jours fait emprisonner, pendre „ ses confreres & compatriotes, prédicans du pur Evangile, & se rend „ par cela même complice des cruautés antichrétiennes du papisme (*k*)? „ Quel contraste! De quel poids pourront être les suggestions de sa *cabale*? &c. &c. „.

Cette lettre occasionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & sur la réquisition de M. de M***. pasteur à Motiers, il lui fut donné par écrit, une direction pour faire comparoître en consistoire J. J. Rousseau, & lui adresser les questions suivantes, arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : savoir.

1°. Si lui Jean-Jaques ne croyoit pas en Jésus-Christ mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification.

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la sainte Ecriture comme divine.

Qu'à défaut de réponses satisfaisantes sur ces questions; lui son Pasteur de-

---

(*k*) Lecteur, qui que vous puissiez être, ne vous scandalisez pas de ces expressions. Elles sont consacrées parmi *les Prédicans du pur Evangile.*

voit le faire excommunier, sans doute, *à quelque prix que ce fût.* On est du moins en droit de le juger ainsi, par les menées qui furent employées dans l'église de Motiers, pour parvenir à cette conclusion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida sa conscience des anciens de cette église, membres du consistoire admonitif, on leur répéta que J. J. Rousseau étoit l'Antechrist, que le salut de la patrie dépendoit de son excommunication, que les différens corps de l'Etat s'y intéressoient vivement, que les Cantons alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, si J. J. Rousseau n'étoit pas excommunié. On fit même semer parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jaques avoit dit dans son dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ames, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le spectacle du fort de *Servet*, ou de celui *d'Orphée* (*l*).

(*l*) Ceci n'est ni hasardé ni exagéré. On connoît ici plus d'un zélé qui, pour l'amour de

C'eſt alors que le prétendu Antechriſt, adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général.

A Motiers le 23 *Mars* 1765.

« JE ne ſais, Monſieur, ſi je ne dois
» pas bénir mes miſeres, tant elles
» ſont accompagnées de conſolations.
» Votre lettre m'en a donné de bien
» douces, & j'en ai trouvé de plus
» douces encore dans le paquet qu'elle
» contenoit. J'avois expoſé à Mylord
» Maréchal les raiſons qui me faiſoient
» deſirer de quitter ce pays pour cher-
» cher la tranquillité & pour l'y laiſſer.
» Il approuve ces raiſons, & il eſt
» comme moi d'avis que j'en ſorte :
» ainſi, Monſieur, c'eſt un parti pris,
» avec regret, je vous le jure ; mais
» irrévocablement. Aſſurément tous
» ceux qui ont des bontés pour moi
» ne peuvent déſapprouver que dans

Dieu & de ſon Paradis, eût volontiers fourni des torches pour un *Auto-da-fé*. Et les amis de M. *Rouſſeau* béniſſent encore l'inclémence de la ſaiſon qui le retenant chez lui, le ſouſtrait aux fourches dont veulent s'armer nos Bacchantes modernes, pour lui prouver qu'elles ont une ame.

„ le triste état où je suis, j'aille chercher une terre de paix pour y déposer „ mes os. Avec plus de vigueur & de „ santé, je consentirois à faire face à „ mes persécuteurs pour le bien public: „ mais accablé d'infirmités, & de malheurs sans exemple, je suis peu propre à jouer un rôle, & il y auroit „ de la cruauté à me l'imposer. Las de „ combats & de querelles; je n'en „ peux plus supporter. Qu'on me laisse „ aller mourir en paix ailleurs, car ici „ cela n'est pas possible, moins par la „ mauvaise humeur des habitans, que „ par le trop grand voisinage de Geneve; inconvénient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever.

» Ce parti, Monsieur, étant celui „ auquel on vouloit me réduire, doit „ naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. „ Je ne suis point encore en état de „ me transporter, & il me faut quelque tems pour mettre ordre à mes „ affaires, durant lequel je puis raisonnablement espérer qu'on ne me „ traitera pas plus mal qu'un Turc, „ un Juif, un Payen, un Athée; & „ qu'on voudra bien me laisser jouir

„ pour quelques ſemaines de l'hoſpi-
„ talité qu'on ne refuſe à aucun étran-
„ ger. Ce n'eſt pas, Monſieur, que je
„ veuille déſormais me regarder comme
„ tel, au contraire l'honneur d'être
„ inſcrit parmi les citoyens du pays,
„ me ſera toujours précieux par lui-
„ même, encore plus par la main dont
„ il me vient, & je mettrai toujours
„ au rang de mes premiers devoirs le
„ zele & la fidélité que je dois au Roi,
„ comme notre Prince & comme mon
„ protecteur. J'ajoute que j'y laiſſe un
„ bien très-regrettable, mais dont je
„ n'entends point du tout me déſaiſir.
„ Ce ſont les amis que j'y ai trouvés
„ dans mes diſgraces, & que j'eſpere
„ y conſerver malgré mon éloignement.

„ Quant à Meſſieurs les Miniſtres,
„ s'ils trouvent à propos d'aller tou-
„ jours en avant avec leur conſiſtoire,
„ je me traînerai de mon mieux pour
„ y comparoître, en quelqu'état que je
„ ſois, puiſqu'ils le veulent ainſi, &
„ je crois qu'ils trouveront, pour ce
„ que j'ai à leur dire, qu'ils auroient
„ pu ſe paſſer de tant d'appareil. Du
„ reſte, ils ſont fort les maîtres de
„ m'excommunier, ſi cela les amuſe:
„ être excommunié de la façon de M.

„ de V***. m'amuſera fort auſſi (*m*)

„ Permettez, Monſieur, que cette „ lettre ſoit commune aux deux Meſ- „ ſieurs qui ont eu la bonté de m'é- „ crire avec un intérêt ſi généreux. „ Vous ſentez que dans les embarras „ où je me trouve, je n'ai pas plus „ le tems que les termes pour expri- „ mer combien je ſuis touché de vos „ ſoins & des leurs. Mille ſalutations „ & reſpects „.

Signé, J. J. ROUSSEAU.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Claſſe, lorſqu'enfin le dimanche 23 Mars, le paſteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux anciens, completté leur nombre requis, & par là étayé ſon plan de deux ſuffrages qu'il pouvoit croire à ſa diſpoſition, aſſembla le conſiſtoire admonitif, & là, après

(*m*) On ſera ſurpris ſans doute de trouver ce nom célebre à côté de celui de notre vénérable Claſſe. Ce qui peut avoir donné lieu à cette eſpece d'amphigouri, eſt une lettre que M. de V***. doit avoir écrite à Paris, & dans laquelle on aſſure qu'il ſe faiſoit fort de chaſſer le pauvre *Rouſſeau* de ſa *nouvelle Patrie*, en dépit de la protection du Souverain.

un long préambule, il dépocha ses ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intevalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de M***. écrivant à Geneve, s'étoit, dit-on, porté garant que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau. Aussi, l'officier du Prince qui assiste dans les assemblées du consistoire, eut beau reclamer les constitutions de l'Etat, élever sa voix contre l'espece d'inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rousseau seroit cité le 28 à comparoître en consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté très-poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en personne, M. Rousseau, suivant l'avis de ses amis, & par de très-bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de M***. lorsqu'en 1762, celui-ci l'avoit admis à la sainte Cene.

Motiers, le 29 Mars 1765.

MESSIEURS,

„ Sur votre citation, j'avois hier „ résolu malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par devant vous, „ mais sentant qu'il me feroit impossible malgré toute ma bonne volonté, „ de soutenir une longue séance, &, „ sur la matiere de foi qui fait l'unique „ objet de la citation, réfléchissant „ que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, „ Messieurs, que la douceur de la „ charité ne s'alliât en vous au zele de „ la foi, & que vous n'agréassiez dans „ cette lettre la même réponse que „ j'aurois pu faire de bouche aux „ questions de M. de M***. quelles „ qu'elles soient.

„ Il me paroît donc qu'à moins que „ la rigueur dont la vénérable Classe „ juge à propos d'user contre moi, ne „ soit fondée sur une loi positive, „ qu'on m'assure ne pas exister dans „ cet Etat (*n*); rien n'est plus nou-

(*n*) Et qui n'y existera jamais, qu'au plus grand malheur de ses habitans.

„ veau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & sur-tout plus contraire à l'esprit de la religion qu'une pareille procédure en pure matiere de foi (o).

(o) M. *Rousseau* pouvoit ajouter que rien ne contraste plus avec la conduite même de notre Clergé, qui vers la fin du siecle passé refusa d'adopter le *Consensus*, soit la profession de Foi reçue par les autres Eglises Protestantes de la Suisse ; & cela, pour ne point se gêner la conscience, qui jusqu'à présent a persisté dans ce refus, mais qui pourtant voudroit aujourd'hui imposer sur les particuliers un joug qu'il a trouvé trop pesant pour le porter lui-même. Que nos Ministres commencent du moins par bien établir leur profession de Foi uniforme & orthodoxe : en attendant, nous nous souviendrons de ce fait si récent ; que dans la derniere édition d'un petit ouvrage reçu dans cet Etat à l'usage des écoles publiques, édition faite sous la seule direction de nos Pasteurs, & sans la participation requise du Magistrat, plusieurs passages de l'Ecriture sainte, se trouvent supprimés, sans doute par de bonnes raisons, entr'autres ceux-ci.

„ Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel ; le Pere, la Parole & le Saint-Esprit ; & *ces trois-là sont un*. I. Epître de S. Jean, chap. 5. v. 7.

„ Que toutes choses se fassent avec *bienséance* & avec *ordre*. I. Epître aux Corinth. chap. 14. v. 40.

„ Ces trois choses demeurent, la foi, l'espérance & la *charité*, mais *la plus grande est la charité*. Ibidem, chap. 13. v. 13.

Voyez encore la premiere Epître à Timothée.

„ Car Messieurs, je vous supplie
„ de considérer que, vivant depuis
„ long-tems dans le sein de l'église,
„ & n'étant ni Pasteur, ni Professeur,
„ ni chargé d'aucune partie de l'ins-
„ truction publique, je ne dois être
„ soumis, moi particulier, moi sim-
„ ple fidele, à aucune interrogation,
„ ni inquisition sur la foi : de telles
„ inquisitions, inouies dans ce pays,
„ sapant tous les fondemens de la ré-
„ formation, & blessant à la fois la
„ liberté évangelique, la charité chré-
„ tienne, l'autorité du Prince & les
„ droits des sujets, soit comme mem-
„ bres de l'église, soit comme citoyens

chap. 1. v. 5. L'Evangile selon S. Jean, chap. 5. v. 39. & v. 58. L'Epître aux Romains, chap. 10. v. 9. & 13. L'Epître à Tite, chap. 3. v. 8. La premiere Epître de S. Pierre, chap. 3. v. 13. L'Epître de S. Jude, v. 20. & 21. &c. &c. &c.

A la bonne heure que notre Clergé cherche à innover dans la doctrine reçue! mais vouloir à l'instruction unir l'inquisition, c'est trop prétendre dans un pays dont chaque citoyen suce avec le lait de sa nourrice, l'amour de la liberté & de ses droits. Que nos Pasteurs se rappellent les flots de sang dont une semblable prétention inonda les Pays-Bas, & surement *l'Esprit de corps* cédera avec attendrissement ou avec effroi, à *l'Esprit de patriotisme*.

„ de l'Etat. Je dois toujours compte „ de mes actions & de ma conduite „ aux loix & aux hommes ; mais puis- „ qu'on n'admet point parmi nous d'é- „ glise infaillible qui ait droit de pres- „ crire à ses membres ce qu'ils doi- „ vent croire, donc, une fois reçu „ dans l'église, je ne dois plus qu'à „ Dieu seul compte de ma foi.

„ J'ajoute à cela que lorsqu'après la „ publication de l'Emile, je fus admis „ à la communion dans cette paroisse, „ il y a près de trois ans, par M. de „ M***. je lui fis par écrit une dé- „ claration dont il fut si pleinement „ satisfait, que non-seulement il n'exi- „ gea nulle autre explication sur le „ dogme, mais qu'il me promit même „ de n'en point exiger. Je me tiens „ exactement à sa promesse, & sur-tout „ à ma déclaration : & quelle incon- „ séquence, quelle absurdité, quel „ scandale ne seroit-ce point de s'en „ être contenté, après la publication „ d'un livre où le christianisme sem- „ bloit si violemment attaqué, & de „ ne s'en pas contenter maintenant, „ après la publication d'un autre livre, „ où l'Auteur peut errer, sans doute, „ puisqu'il est homme, mais où du-

„ moins il erre en chrétien (*p*), puis„ qu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas „ sur l'autorité de l'Evangile? C'étoit „ alors qu'on pouvoit m'ôter la com„ munion, mais c'est à présent qu'on „ devroit me la rendre. Si vous faites „ le contraire, Messieurs, pensez à „ vos consciences; pour moi, quoi„ qu'il arrive, la mienne est en paix.

„ Je vous dois, Messieurs, & je „ veux vous rendre toutes sortes de „ déférences, & je souhaite de tout „ mon cœur qu'on n'oublie pas assez „ la protection dont le Roi m'honore, „ pour me forcer d'implorer celle du „ Gouvernement.

„ Recevez, Messieurs, je vous sup„ plie, les assurances de tout mon res„ pect.

„ Je joins ici la copie de la déclara„ tion sur laquelle je fus admis à la

---

(*p*) Ajoutez, & avec un des arc-boutans de la Réformation, le célebre *Théodore de Beze*, que l'on ne fit pourtant pas marcher en Consistoire pour avoir dit dans une note sur les versets 23. & 24. du chap. 2. de l'Evangile selon S. Jean, *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*. Il est vrai que de son tems *réformation* n'étoit pas un mot vuide de sens.

„ communion en 1762, & que je con-
„ firme aujourd'hui.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il est fait mention, ait paru depuis long-tems, j'ai cru ne pas devoir la supprimer ici. La voici donc :

MONSIEUR,

« Le respect que je vous porte, & „ mon devoir comme votre paroissien, „ m'obligent, avant que d'approcher „ de la sainte table, de vous faire de „ mes sentimens en matiere de foi, une „ déclaration devenue nécessaire par „ l'étrange préjugé pris contre un de „ mes écrits.

» Il est fâcheux que les Ministres de „ l'Evangile se fassent en cette occasion „ les vengeurs de l'Eglise Romaine, „ faute d'avoir voulu m'entendre, ou „ faute même de m'avoir lu.

» Comme vous n'êtes pas, Monsieur, „ dans ce cas-là, j'attends de vous un „ jugement plus équitable : quoi qu'il „ en soit, l'ouvrage porte en soi tous „ ses éclairçissemens, & comme je ne „ pourrois l'expliquer que par lui-mê- „ me, je l'abandonne tel qu'il est au „ blâme ou à l'approbation des sages,

„ sans vouloir ni le défendre, ni le dé-
„ savouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde
„ ma personne, je vous déclare, Mon-
„ sieur avec respect, que depuis ma
„ réunion à l'église dans laquelle je suis
„ né, j'ai toujours fait de la religion
„ chrétienne réformée une profession
„ d'autant moins suspecte, que l'on
„ n'exigeoit de moi, dans le pays où
„ j'ai vécu, que de garder le silence,
„ & laisser quelque doute à cet égard,
„ pour jouir des avantages civils dont
„ j'étois exclu par ma religion : je suis
„ attaché de bonne foi à cette religion
„ véritable & sainte, & je le serai
„ jusqu'à mon dernier soupir; je desire
„ d'être toujours uni extérieurement à
„ l'église, comme je le suis dans le fond
„ de mon cœur; & quelque consolant
„ qu'il soit pour moi de participer à la
„ communion des fideles, je le desire
„ je vous proteste, autant pour leur
„ édification que pour mon propre avan-
„ tage, car il n'est pas bon que l'on
„ pense qu'un homme de bonne foi qui
„ raisonne, ne peut être un membre
„ de Jésus-Christ (*q*).

(*q*) Il ne tiendra pourtant pas au Clergé Chrétien que l'on pense comme cela.

„ J'irai,

» J'irai, Monsieur, recevoir de vous
„ une réponse verbale, & vous consul-
„ ter sur la maniere dont je dois me
„ conduire en cette occasion, pour ne
„ donner ni surprise au Pasteur que
„ j'honore, ni scandale au troupeau
„ que je voudrois édifier.

Après bien des difficultés de la part du Pasteur pour la réception de ces deux écrits, l'officier du prince l'emporta; & obtint que lecture en fût faite. M. de M***. contre l'ordre naturel des choses, débuta par la déclaration; lecture qu'il accompagna de fréquens mouvemens d'épaule, ou qu'il coupa par différens commentaires; tous fort expressifs, fort édifians, mais très-singuliers dans un Pasteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration suffisante pour en admettre l'auteur à sa communion.

Ce n'est pas la seule indécence dont l'assemblée fut témoin: l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il osa proposer de la renvoyer à un autre jour, sous le prétexte frivole & inoui de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il

croyoit fans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & fans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicateffe auroit, dans ce cas particulier dû s'abftenir de voter, par cela même qu'il étoit cenfé partie dans cette affaire, comme repréfentant de la V. Claffe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée; & à laquelle il demandoit que l'on fe conformât dans la délibération; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas.*

A l'iffue du Confiftoire, fon mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur fpirituel : *il eft plus fûr pour nous d'écouter celle de la confcience*, lui répondirent-ils.

Ils avoient en effet eu le tems de faire leurs réflexions, & de comprendre par la conduite même de ce guide fpirituel, combien on les avoit abufés, à quelles fauffes démarches on vouloit les entraîner; & craignant les fuites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entr'eux adrefferent au Confeil

d'Etat, juge d'ordre, la requête que vous trouverez ci-après.

Mais arrêtons-nous un moment. Je vois d'ici votre ſurpriſe, & je vous entends, Monſieur, me répétant d'après Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !

me demander, ce fiel d'où peut-il provenir ? Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité ? Un Paſteur dont M. Rouſſeau a parlé deux fois avec éloges (*r*), doit avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges ! Sans doute, Monſieur : auſſi ſe dit-on à l'oreille, ce mot du guet ſacré, *Auri ſacra fames.*

(*r*) Voyez la Lettre à M. l'Archevêque de Paris, page 53. Voyez encore le volume des Lettres écrites de la Montagne, pag. 70 à la note.

A propos de ces éloges, une Dame d'ici qui connoît bien ſon monde, dit fort plaiſamment qu'elle avoit été, comme bien d'autres, ſcandaliſée des ouvrages de M. *Rouſſeau*, de ſes aſſertions, il eſt vrai, plus que de ſes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de ſon ſentiment, & lorſque cette plaiſanterie parvint à M. Rouſſeau, il répondit dans l'amertume de ſon cœur : *Oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Egliſe de ſon vivant.*

Voilà tout ce que je vous dirai ; devinez le reste, & passons à la requête des anciens.

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'Etat.

MESSIEURS,

“ Les anciens soussignés membres „ du Consistoire admonitif de Mo„ tiers & Boveresse, prennent la li„ berté d'exposer à Vos Seigneuries, „ disant qu'infiniment alarmés d'être „ requis à délibérer sur un cas qui sur„ passe nos foibles connoissances, nous „ venons supplier Vos Seigneuries de „ vouloir nous donner une direction „ pour notre conduite sur les trois „ chefs suivans.

„ 1°. Si nous sommes obligés de „ *sévir* & *scruter* sur les croyances & „ sur la foi,

„ A ce premier article, nous avouons „ ingénument notre peu de suffisance „ pour la Théologie, estimant que l'on „ ne peut raisonnablement en exiger „ de nous, ayant toujours cru que le „ devoir de notre charge étoit borné à

„ ſimplement délater & réprimer les „ déréglemens ſcandaleux, & l'irré„ gularité des mœurs, ſans vouloir „ empiéter ſur *l'Autorité Souveraine* „ de qui nous dépendons (*s*).

„ 2° Si un Paſteur peut & doit avoir „ *deux* voix délibératives dans ſon „ Conſiſtoire ?

„ Sur ce ſecond chef, le Conſiſtoire „ de Motiers & Boveresse eſt composé „ de ſix anciens, ayant M. ſon Paſteur „ pour préſident; & cette maxime une „ fois introduite, les anciens ne ſervi„ roient dans les délibérations que „ d'*ombres* (*t*), à moins de l'unani„ mité entr'eux.

„ Et enfin, ſi M. le Diacre du Val„ de-Travers a droit de ſéance & de „ voix délibérative dans le Conſiſtoire „ de Motiers & Boveresse ?

„ A ce dernier article, il nous paroît „ que ſi Monſieur le Diacre veut ſe „ prêter à la *correction*, il doit auſſi

(*s*) O bonnes gens, vraiment Helvétiens, vous n'avez donc pas encore appris à faire céder en toute ſureté de conſcience, vos devoirs de ſujets à un peu de complaiſance pour vos conducteurs ſpirituels ?

(*t*) Et c'eſt préciſément ce que l'on veut que vous ſoyez tant, que vous vous mêlerez d'avoir un ſentiment à vous.

„ s'employer à l'*instruction* & à l'*édifi-*
„ *cation*, & que Messieurs les Pasteurs
„ ne doivent point *lui* empêcher de faire
„ les catéchismes qu'il doit *légitime-*
„ *ment* à la chapelle de Boveresse (*u*).

„ Oui, Messeigneurs, le premier
„ article de nos très-humbles représen-
„ tations nous alarme, puisqu'il sur-
„ passe & notre pouvoir & nos foibles
„ connoissances, & les deux seconds

(*u*) Pour entendre ceci, il faut savoir que sur la demande des Pasteurs, les communautés du Val-de-Travers qui avoient une fondation pour un Régent d'école, consentirent à supprimer cette place, & en transmettre la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Boveresse réserverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un catéchisme dans leur Chapelle, afin que leurs enfans ne restassent point privés de toute instruction. Ce qui fut convenu & accordé. Hélas! depuis dix ans les pauvres gens plaident pour leur catéchisme & pour leur Chapelle délaissée. On les laisse crier, & bien différens des Pasteurs de la primitive Eglise, qui bravant les croix & les bûchers, couroient *gratis* solliciter les peuples à recevoir leurs instructions, les nôtres, mieux avisés, trouvent plus doux & plus commode de borner leur sollicitude pastorale à être exacts à l'échéance de la Prébende. On doit pourtant cet aveu à la vérité, c'est que la Prébende en question est un objet très-minime, & ne sauroit payer à sa valeur une chose aussi précieuse que l'instruction dont elle est le salaire.

„ nous intéressent d'autant, qu'atta-
„ chés à notre devoir, & jaloux de
„ le remplir, nous pourrions être
„ repris, pendant que nous serions
„ parfaitement innocens. Nous nous
„ flattons donc, dès-là, que Vos Sei-
„ gneuries voudront bien nous diriger
„ par leur arrêt, & ce nous sera un
„ nouveau motif d'adresser à Dieu les
„ vœux les plus sinceres pour la con-
„ servation de Messieurs du Conseil
„ d'Etat (x).

Sur cette requête présentée le premier de ce mois, le Gouvernement jugea convenable d'expédier sur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

« VU en Conseil les relations de M. Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers; en date des 25 & 30 Mars dernier au sujet de ce qui s'est passé en Consistoire, admonitif dimanche 24 & vendredi 29

(x) Les quatre dignes Anciens qui ont composé & signé cette requête méritent d'être connus par leurs noms que voici : *A. H. Bezencenet*, *A. Favre*, *L. Barrelet*, *A. Jean-renaud.*

dudit mois, par rapport au Sieur Rousseau; ensemble les représentations des quatre anciens d'Eglise, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jean-renaud, & délibéré, il a été dit qu'on approuve en entier la conduite de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en attendant que les ordres sur le fond de cette affaire lui parviennent, il doit apprendre au Sieur Rousseau que le Conseil le fera jouir de toute la protection que le Roi lui accorde, de la bienveillance dont Mylord Maréchal l'honore, & de celle qui lui est due, comme sujet de cet Etat; & qu'en conséquence on le dispense de comparoître sur toutes & telles citations qui pourroient lui être adressées de sa part dudit Consistoire, toutes ses opérations étant sursises à son égard, en attendant qu'il soit donné dans peu un ordre définitif qui mette cette affaire en regle.

Le lendemain intervint l'arrêt suivant.

Du 2 Avril.

« SUR la requête des anciens du Consistoire de Motiers & Boveresse, &c. Il a été dit, qu'on loue & approuve la délicatesse, & les sages intentions

des quatre anciens qui ont préfenté la préfente requête, & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Confeil prononce fur le premier „.

„ Que, comme le Confiftoire admonitif n'a pour objet que les défunions, & les mauvaifes mœurs, & les fcandales, il n'eft point de fa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires; & qu'il n'a fur-tout aucune autorité pour fe faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une perfonne; qu'il en a bien moins encore pour févir en pareille caufe, puifqu'il dépend d'un fupérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre important en ce genre, & à qui feul il appartient d'en faire la recherche, fuivant fa prudence, & la punition fi le cas l'exige, fuivant la forme judicielle & la loi; conféquemment que lefdits quatre anciens feront fondés à refufer d'en connoître, & juger, même en étant requis par le Pafteur, ne devant fe prêter en aucune maniere *aux entreprifes contraires aux conftitutions de l'État*, dans lefquelles *on pourroit chercher à les faire entrer* (*y*)„.

(*y*) Miniftres d'un Dieu de paix, qui veut que l'on foit foumis aux Puiffances, notez ceci !

Quant au second article.

„ Qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur président au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix, & *que tel qui en prétendroit une double*, seroit réprimé comme il conviendroit, & contenu en ses vraies fonctions; qu'il ne lui est même pas permis *de porter en Consistoire le résultat*, *soit les conclusions de la campagnie des Pasteurs*, dont le Consistoire ne peut, & ne doit être affecté; cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui; qu'un Pasteur peut bien à la vérité la consulter pour sa direction particuliere, & même suivre cette direction, si cela lui convient, maisqu'elle ne doit gêner en rien l'entiere liberté des suffrages des autres membres dudit Consistoire, quels qu'ils soient; ce que tout officier qui y assiste doit faire exactement observer „.

Et quant au troisieme article de la requête ci-dessus.

„ Il est ordonné à M. Martinet Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de rechercher, non-seulement ce qui s'est pratiqué depuis un tems, mais de plus, ce qui peut avoir été statué de fondation ou

dans la ſuite, touchant le prétendu droit de ſéance du Diacre du Val-de-Travers dans le Conſiſtoire admonitif de Motiers & Boveresse; & ſur ſon rapport, il en ſera ordonné comme il conviendra (z)„.

Voilà, Monſieur, à quoi en ſont les choſes. Il faut eſpérer que la vénérable Claſſe aura en cette occaſion aſſez de bon ſens pour s'appliquer cette maxime, *noli movere camarinam*, & aſſez de patriotiſme pour ſe tranquilliſer (a), ſur-tout après la lettre que M. Rouſſeau vient d'adreſſer à M. le Procureur-Général, & que je vais vous tranſcrire pour faire la clôture de la mienne.

A Motiers le 9 Avril 1765.

„ PERMETTEZ, Monſieur, qu'avant votre départ, je vous ſupplie de

---

(z) Cet Arrêt émané du Juge d'ordre, en ſervant de piece juſtificative aux faits allégués ci-deſſus, fait encore l'éloge de notre Gouvernement, & devient pour tout bon citoyen de cet Etat, un titre auſſi précieux, que la *grande Chartre* peut l'être aux Anglois.

(a) On aſſure que c'eſt en effet le parti que veut prendre notre Clergé, & que M. de M***. ſe tranquilliſe auſſi dans le doux eſpoir que *ſous un autre regne, les choſes iront mieux pour*

joindre à tant de soins obligeans pour moi, celui de faire agréer à Messieurs du Conseil d'Etat mon profond respect, & ma vive reconnoissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir, sous l'agrément du Gouvernement de cet Etat, de la protection dont le Roi m'honore & des bontés de Mylord Maréchal ; de si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zele, non-seulement en fidele sujet de l'Etat, mais en homme particuliérement obligé à l'illustre Corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincere, & autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix. J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions, & ne fut moins auteur dans la vie privée & sociale ; si dans la chaîne de mes disgraces, les sollicitations (*b*), le

---

lui & pour la vénérable Classe. Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, sous le regne duquel nous avons le bonheur de vivre.

(*b*) Sollicitations venues de Geneve même, multipliées, & réitérées pendant plusieurs mois, & auxquelles il n'est pas étonnant que l'amitié, *le devoir & l'honneur* aient fait céder

devoir, l'honneur même m'ont forcé de prendre la plume pour ma défense, & pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste, & j'ai regardé cette cruelle nécessité, comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, Monsieur, que graces au ciel, j'en suis quitte, je m'impose la loi de me taire; & pour mon repos & pour celui de l'Etat où j'ai le bonheur de vivre, je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matiere qui puisse y déplaire, ni dans aucun des Etats voisins. Je ferai plus, je rentre avec

---

M. *Rousseau*. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas. Pour moi, j'avoue de bonne foi, au risque du *Haro*, que la conduite sage, réservée & patriotique (†) tenue par la Bourgeoisie de Geneve, depuis la publication de cet ouvrage, m'a paru cadrer exactement avec les maximes & les conseils que respirent ces lettres. Je comprends pourtant qu'avec moins d'amour que moi pour la *Liberté*, & moins d'aversion pour le *Despotisme*, l'on peut ne pas approuver la publicité de cet ouvrage, & travailler à faire mériter à son Auteur le titre de *Confesseur de la vérité & de la liberté*.

(†) Quoi qu'en dise l'Auteur des *Dialogues entre un citoyen de Geneve & un Etranger*, qui fait parler son citoyen comme *un enfant* & son étranger comme un *étranger*.

plaisir dans l'obscurité, où j'aurois dû toujours vivre, & j'espere sur aucun sujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrois de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle; je lui sacrifie un bien très-peu regrettable, & je préfére infiniment au vain bruit du monde, l'amitié de ses membres, & la faveur de ses chefs„.

„ Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes très-humbles salutations „.

J'ai l'honneur, &c. &c.

Signé J. J. ROUSSEAU.

Neufchâtel 14 *Avril* 1765.

P. S. En revoyant ma lettre, je m'apperçois, Monsieur, que j'ai mal tenu mes engagemens, & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appesantir sur les détails. Que voulez-vous? C'est la marche du cœur. Insensiblement il s'échauffe, sur-tout *en si beau sujet de parler*. Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit, & c'est précisément ce qui me tranquillise.

✤

RÉFUTATION
DU
LIBELLE PRÉCÉDENT,

Par M. le Professeur DE MONTMOLLIN, *Pasteur des Eglises de Motiers-Travers & Boveresse.*

LETTRE PREMIERE.

JE suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement ; vos lumieres, votre piété, votre zele & votre attachement pour la religion me sont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour, à vos pressantes requisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les

honnêtes gens, parce que ce n'eſt qu'un tiſſu de faits déguiſés, tronqués & controuvés; un tiſſu d'injures & de calomnies, qui portent avec elles le caractere de réprobation.

Tout Auteur, qui n'oſe pas ſe nommer, quand il eſt queſtion de faits & de perſonnalités, a été de tout tems enviſagé avec opprobre; autrement dans quels déſordres affreux la ſociété ne ſeroit-elle pas plongée? Il n'y a perſonne qui ne fût expoſé aux traits les plus envenimés des calomniateurs, autant vaudroit-il aller égorger un homme dans ſon lit.

Un ſage a dit, avec bien de la raiſon, que tout homme, qui en pareilles occaſions ſe tient derriere le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce ſage, plus d'une fois à M. Rouſſeau, à qui du reſte je n'impute rien, quant à ce libelle; ce ſeroit lui faire outrage, & je ſuis perſuadé, ſi j'ai bien cru connoître M. Rouſſeau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé ſa cauſe.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce

libelle ; je ne le desire pas même, & je ne dirai point avec un célebre Auteur moderne : *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style pastoral.* J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

Vous me demandez des éclaircissemens. Vous estimez, avec raison, que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer, ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire, parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une regle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractere que je porte, & à mon caractere personnel. Et quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me représenter comme un intolérant, un persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'usoit point de menace, mais se remettoit à celui qui juge justement* (c).

(c) I. Ep. de St. Pierre II. 23.

Cette premiere lettre ſera comme un préliminaire de mes ſubſéquentes. Vous recevrez au plutôt une ſeconde épître; mes occupations ſont ſi grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes repriſes. Agréez les aſſurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

A Motiers-Travers ce 10 *Juin* 1765.



LETTRE II.

JE vous remercie, Monſieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous reſſentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'eſt acharné à vouloir me flétrir dans l'eſprit du public. Je vous proteſte que j'en ſuis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même ; car celui qui agit en bonne conſcience, & qui a fait ſon devoir ne doit rien craindre.

Je vais entrer en matiere. Ce ſera une hiſtoire détaillée & circonſtanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du ſtyle, l'on y trouvera la

ſimplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre en état le lecteur d'aſſeoir ſon jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne duſſe parler que de moi, je ſerai cependant obligé de faire de tems en tems mention de la conduite de la compagnie des Paſteurs, par la connexité qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rouſſeau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762, lorſqu'il fut queſtion de ſon admiſſion à la communion, & une que j'écrivis moi-même à Geneve & dans d'autres lieux proteſtans à des perſonnes reſpectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil & dans l'égliſe. Je les tranſcrirai ici fidellement l'une & l'autre.



LETTRE
DE J. J. ROUSSEAU,
AU PROFESSEUR
DE MONTMOLLIN.

A Motiers le 24 Août 1762.

MONSIEUR,

« LE respect que je vous porte, & mon devoir comme votre paroissien m'oblige, avant d'approcher de la Ste. Table, de vous faire de mes sentimens, en matiere de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, sur un requisitoire calomnieux, dont on n'apperçoit pas les principes détestables ».

„ Il est fâcheux que les Ministres de l'Evangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Eglise Romaine, dont les dogmes intolérans & sanguinaires sont seuls attaqués, & détruits dans mon livre; suivant ainsi sans examen une autorité suspecte, faute d'avoir

voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous ses éclaircissemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne tel qu'il est au blâme, ou à l'approbation des sages, sans vouloir le défendre, ni le désavouer „.

“ Me bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que depuis ma réunion à l'église dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée, une profession d'autant moins suspecte, qu'on n'exigeoit de moi dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence, & laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclu par ma religion. Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable & sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je desire être toujours uni extérieurement à l'église, comme je le suis dans le fond de mon cœur, & quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fideles ; je

le desire, je vous proteste, autant pour leur édification, & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage: car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ ».

« J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la maniere dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier ».

« Agréez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de tout mon respect ».

J. J. Rousseau.



LETTRE

DU PROFESSEUR

DE MONTMOLLIN,

A M. N. N. A GENEVE.

Motiers-Travers, Comté de Neufchâtel, ce 25 Septembre 1762.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRERE.

(*d*) JE ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi, dont vous m'avez donné des preuves non équi-

(*d*) Je fus obligé dans ce tems-là, d'envoyer la copie de la même lettre en divers lieux pour ma justification, parce que bien des gens, tant politiques qu'ecclésiastiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. *Rousseau*, afin qu'elle fût l'interprete fidele de ses sentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conservé l'original avec les corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. *Rousseau* de sa propre main, ce qui vaut sa signature. J'offre de communiquer l'original à

voques en diverses occasions, & dont je viens de recevoir une nouvelle marque d'autant plus flatteuse pour moi, qu'elle me persuade plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre ville, au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau, & des éclaircissemens que vous me demandez là-dessus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

---

quiconque sera curieux de le voir. Je dois ajouter que quelque tems après, des amis de Geneve de M. *Rousseau* m'en demanderent des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer, particuliérement sur un billet de M. *Rousseau* conçu en ces termes :

Rousseau *assure Monsieur le Professeur de son respect & lui communique une lettre qu'il vient de recevoir de Geneve. Il n'exige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de son côté il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.*

Ce lundi matin.

J'estime,

J'eſtime, Monſieur & très-honoré frere, qu'il convient que je reprenne les choſes depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. Rouſſeau ſe rendit à Motiers dans une maiſon où il loge actuellement, où il fait ſon ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une perſonne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, (e) *ſans vouloir écrire davantage :* c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rouſſeau, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Mylord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays, ce que Mylord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rouſſeau, (f) *ſuppoſant* qu'il ſe comporteroit d'une maniere convenable. Depuis lors jusqu'à

(e) Les additions & changemens faits par M. *Rouſſeau*, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractere italique dans le corps de cette lettre. La mienne portoit, *& pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

(f) J'avois mis : *dans l'attente.*

ce jour, M. Rousseau, que j'ai eu occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec discrétion ; se refusant avec politesse à satisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes & déplacées.

M. Rousseau a fréquenté très-assidument nos saintes assemblées avec respect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui, & je lui ait fait plusieurs objections sur nombre de propositions contenues dans ses ouvrages ; mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amérement qu'il étoit envisagé, non-seulement comme un incrédule & un ennemi de la religion, mais comme un athée ; me protestant qu'il étoit sincérement chrétien, & chrétien réformé. Le 24 août dernier, il m'écrivit la lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occasion alors d'être en conversation avec lui, & de lui parler plus particuliérement de ses ouvrages, & sur-tout de son EMILE,

en lui faiſant obſerver, qu'il me paroiſſoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a poſés dans ſon livre, avec le deſir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Ste. Table avec les fideles ; ſur quoi il me pria de l'entendre. Il me protesta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de ſon ame chrétien réformé ; qu'il ſouhaitoit d'en faire tous les actes ; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus conſolant, que de participer à la Ste. Table, & qu'il attendoit de ma charité paſtorale, que je ne lui refuſerois pas cette douce conſolation. A quoi il ajouta cette raiſon, pour prouver la ſincérité de ſon deſir & de ſa demande, c'eſt que c'étoit évidemment le motif de ſa conſcience, qui l'engageoit à me faire cette réquiſition, puiſqu'étant ſous la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays ſans qu'il fût aſtreint à faire des actes extérieurs de la religion ; qu'il deſiroit de tout ſon cœur de trouver Jéſus pour ſon ſauveur, lorſqu'il ſeroit appellé à paroître devant le ſouverain Juge. Et quant à ſon EMILE, il me proteſta encore, qu'il n'avoit point eu en vue la religion chrétienne

réformée, mais qu'il a eu uniquement dans fon plan ces trois objets principaux.

Premiérement de combattre l'Eglife Romaine,& fur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être fauvé hors de l'églife, puifqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jéfus-Chrift ni de l'Evangile, pourroit être fauvé, quoique hors de l'églife, & qu'à cette occafion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il a pu dire des chofes que l'on a appliquées à la religion chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été fon intention.

Secondement de s'élever, non pas précifément directement, mais pourtant affez clairement, contre l'ouvrage infernal de l'Efprit, qui, fuivant le principe déteftable de fon Auteur, prétend que fentir & juger font une feule & même chofe, (*g*) *ce qui eft évidemment établir le matérialifme.*

Troifiémement de foudroyer plufieurs de nos nouveaux philofophes, qui vains & préfomptueux fapent par

(*g*) Addition faite & écrite par M. *Rouffeau.*

les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révélée.

Vous comprenez, Monsieur & très-honoré frere, qu'il y avoit matiere à répondre amplement à M. Rousseau; ce que je fis aussi en lui disant franchement; que ses lecteurs n'avoient point compris son but; qu'il paroissoit même visiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule sur la religion, tant par la maniere de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il me répondit, qu'il admettoit & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la religion, & que tout ministre doit regarder comme essentiel. (h) *Que loin de jetter du ridicule sur la religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisoit parler un avec moins de respect.* Qu'il m'avouoit ingénument qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître; que cependant il penchoit toujours du côté le plus

(h) Addition faite & écrite par M. *Rousseau.*

ſûr, & reconnu comme le plus ſûr; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci ſur ſes doutes. Il me déclara encore que, ſi l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des religions, c'étoit une imputation (i) *fauſſe*, regardant la religion chrétienne comme véritable & ſainte, & celle qui peut conduire au ſalut. Je lui répondis, que je ferois part & de ſa lettre, & de ſon entretien au Conſiſtoire, & que je lui rendrois une réponſe. Le Conſiſtoire unanimement ſtatua, que M. Rouſſeau pouvoit communier, dans la ſuppoſition qu'il parloit ſincérement, & que je le ſonderois encore là-deſſus. Je fis part à M. Rouſſeau de la délibération du Conſiſtoire; cependant après avoir pris des précautions pour ſavoir ce que dans notre égliſe l'on penſeroit de M. Rouſſeau, & ſi ſon admiſſion à la communion ne cauſeroit aucun ſcandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à ſon avantage, & les anciens me firent un pareil rapport; de ſorte qu'après toutes les précautions je parlai à M. Rouſſeau & lui dis, de la part du Conſiſtoire, que

(i) Expreſſion ajoutée par M. Rouſſeau.

j'avois été chargé de lui représenter ; que tout homme qui venoit à la communion faisoit une profession publique de croire en Jésus-Christ, & que conséquemment tous les membres de l'église le regardoient comme membre de Christ; que s'il ne faisoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il seroit le plus insigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agissoit sincérement, comme la charité & le christianisme m'ordonnoient de le croire, sur-tout connoissant ses lumieres & ses mœurs, je bénissois Dieu de cette heureuse circonstance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la seconder de son côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit se dissiperoient insensiblement; qu'ayant l'esprit éclairé, & le cœur bon, l'ouvrage seroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de son EMILE, & de la profession publique qu'il alloit faire du christianisme. Il me répondit qu'avec le tems on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rouf-

feau communia le dimanche fuivant avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'églife, humilité profonde qui portoit avec elle le caractere de fincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption foient prefque parvenues à leur comble dans ce fiecle, il y a cependant dans mon églife des perfonnes éclairées & pieufes, qui fe réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rouffeau, qui s'eft fait aimer & eftimer dans ces cantons par fa douceur, fon affabilité, fa modération, fon filence, & fes aumônes, qu'il fait fans oftentation; car quoiqu'il ne foit pas riche, ni près de là, à ce que je crois, il fe rend recommandable par ce dernier endroit, & s'élargit beaucoup fans éclat, le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, Monfieur & très-honoré Frere, à ma place? Pour moi je vous protefte en bonne confcience, que j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au chriftianifme, & à mon devoir paftoral, fi je me fuffe refufé à l'inftante demande de M. Rouffeau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rouffeau a agi de bonne foi, & que comme la

persuasion va par degrés, elle pourra atteindre à sa perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs & des reins, qui puisse savoir si M. Rousseau est sincere. Je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuste, si je pensois autrement.

Cela n'empêche pas, Monsieur & très-honoré Frere, que je ne gémisse avec vous dans le fond de mon ame des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la religion, du culte & des ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit fort, & avoir des doutes; il n'y a pas jusques aux femmes, qui ne s'en mêlent; depuis que la nouvelle fausse philosophie est venue à la mode, chacun veut dire sa raison & déraisonne.

J'ai eu occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le v. 51 du Chap. VII du livre des Actes. Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes ouvrages, cependant si vous êtes curieux de lire ce sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en envoyerai une copie, en le sou-

mettant d'avance à votre cenfure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire, que fur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rouffeau, elle n'a pas été défapprouvée : cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du Gouvernement, pour que fon EMILE ne fe répandit pas dans ce pays.

Je ne fais comment la lettre que m'a écrite M. Rouffeau eft tombée à Geneve, ignorant du refte fi elle eft fidelle, car je n'en ai laiffé prendre aucune copie, & M. Rouffeau m'a affuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce foit.

Je confens très-agréablement que vous faffiez voir ma lettre ; & même j'ofe vous en prier, fi vous jugez que cela foit convenable à l'édification. Je fuis miniftre de l'Evangile, je le prêche, & je ne me propoferai jamais autre chofe que Jéfus-Chrift, & Jéfus-Chrift crucifié. Je fuis zélé pour la faine doctrine, qui eft uniquement celle de l'Evangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Pasteurs,

dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me sont témoins, comme je me suis montré zélé, ferme, en même tems modéré à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui comme vous le savez, sont heureusement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuse bienveillance; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part, par ceux de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR, ET TRÈS-HONORÉ FRERE,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, *le Professeur de* MONTMOLLIN.

Eh bien, *Monsieur*, suis-je un intolérant & un persécuteur? *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point malhonnête, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout,*

elle croit tout, elle espere tout, elle supporte tout. I. Cor. XIII. 4-7. Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & dans l'étranger, singuliérement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il seroit à souhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée sur l'humanité & sur la charité, eût été alors un peu plus resserrée, je ne me verrois pas aujourd'hui traduit si indignement dans le public, & je ne serois pas la dupe de mon bon cœur (*k*).

Quel est le Pasteur qui ne se fût réjoui de voir M. Rousseau, dont la célébrité faisoit tant de bruit, se présenter sous une face aussi desirable pour la vérité & pour la religion ? Je vous avoue, Monsieur, qu'indépendamment du plaisir que j'en ressentois pour le salut de M. Rousseau, & pour l'édification de la chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement,

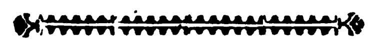
(*k*) Mais me dira l'anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la suite ? Je le renvoie pour le présent à mes remarques subséquentes.

que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La ſuite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'anonyme fait dire à une dame à mon ſujet, page 267. *A propos de ces éloges, une dame d'ici, qui connoît bien ſon monde, dit fort plaiſamment, qu'elle avoit été comme bien d'autres ſcandaliſée des ouvrages de M. Rouſſeau, de ſes aſſertions, il eſt vrai, plus que de ſes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de ſon ſentiment, & lorſque cette plaiſanterie parvint à M. Rouſſeau, il répondit, dans l'amertume de ſon cœur : oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'égliſe de ſon vivant.* Oui, mon ami, je me ſuis dit auſſi à moi-même ; c'eſt dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris, qu'il ne faut louer aucun auteur de ſon vivant, ſur tout quand il ſe repoſe trop ſur ſa célébrité.

Promettre de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais ſur la religion, ſont des inconſéquences, ſont des problêmes, dont j'avoue ingénument ne pouvoir trouver la ſolution. L'anonyme, plus ingénieux,

& plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner. J'ai l'honneur d'être plus que personne.

à Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.



LETTRE III.

JE continue ma narration, Monsieur, car ce détail ne doit être qu'historique, & ce seroit abuser de votre patience, & de celle du public, si je voulois trop faire le raisonneur; ce sont des faits, & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez, Monsieur, que dans ma derniere j'ai laissé M. Rousseau bien tranquille, parce que lui-même, se procuroit cette tranquillité. Dans le tems que je m'endormois dans cette douce pensée, que j'étois persuadé que M. Rousseau ne songeoit qu'à vivre en repos, & à ne plus écrire sur la religion, jugez quelle fut ma surprise, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire

avec une lettre, que j'insere ici (*l*). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. Rousseau lui-même.

(*l*) Que le lecteur se mette à ma place, & qu'il juge ce que je devois penser moi qui suis Pasteur, lorsque je vis jusques à quel point M. *Rousseau* outrageoit un Clergé si distingué & si respectable ! J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. *Rousseau* a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amsterdam pag. 78, puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux qu'il a affecté de jetter sur le Clergé de Géneve, réjaillissoit en quelque façon sur moi & généralement sur tous les Ministres de la religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable, peut bien oser injurier des Ministres de la religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.





LETTRE DE M. ROUSSEAU, *AU PROFESSEUR* DE MONTMOLLIN.

A Motiers le 23 *Décembre* 1764.

* PLAIGNEZ-moi, Monſieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuſer à mes anciens compatriotes de prendre leur défenſe, comme ils avoient pris la mienne. C'eſt ce que je ne pouvois faire ſans repouſſer les outrages, dont par la plus noire ingratitude, les Miniſtres de Geneve ont eu la baſſeſſe de m'accabler dans mes malheurs, & qu'ils ont oſé porter juſques dans la Chaire ſacrée, où ils ſont indignes de monter. Puiſqu'ils aiment ſi fort la guerre, ils l'auront, & après mille agreſſions de leur part, voici mon premier acte d'hoſtilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogatives, qu'ils ſe laiſſent lâchement enlever; car

pour insulter à leur aise au malheureux, ils rampent volontiers sous la tyrannie. La querelle au reste est tout-à-fait personnelle entr'eux & moi, ou si j'y fais entrer la religion protestante pour quelque chose, c'est comme son défenseur contre ceux qui veulent la renverser. Voyez mes raisons, Monsieur, & soyez persuadé que plus on me mettra dans la nécessité d'expliquer mes sentimens, plus il en résultera d'honneur pour votre conduite envers moi, & pour la justice que vous m'avez rendue.

Recevez, Monsieur, je vous prie, mes salutations & mon respect (*m*) ,,.

J. J. Rousseau.

(*m*) A propos de cette lettre & de l'envoi de ce livre, une Dame très-sensée me dit un jour fort naturellement. En vérité, Monsieur, de deux choses l'une, ou il faut que M. *Rousseau* ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque tems après, & j'eus alors occasion de voir chez moi des notables de ma paroisse, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne, & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles, disant que l'on s'appercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardissoient, & les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajouterent même ingénument, que

La compagnie des Pasteurs informée de la maniere dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la chrétienté, notamment dans les églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce livre là de même que la réimpression des ouvrages de M. Rousseau, tant manuscrits que déjà publiés.

Que cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe, d'avoir gardé le silence une couple de mois ? Falloit-il moins de tems à un Corps dispersé dans tout le pays, pour examiner le livre en question, pour en juger avec connoissance, & pour être assuré des effets qu'il produiroit ? Ce sont là les seuls alimens qui ont donné activité à son zele (*n*).

---

la paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son Auteur. A quoi je répondis briévement que je savois mon devoir.

(*n*) Je n'étois point dans cette assemblée, continuant à être malade, sans aucune connoissance ni directe ni indirecte de ce qui y seroit traité, moins encore que les livres de M. *Rousseau* feroient l'objet d'une délibération que j'ai trouvée au reste digne du zele du Clergé. Ce ne fut qu'au retour d'un Pasteur de mon voisinage, que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-dessus au Gouvernement & au

Dira-t-on que le clergé n'avoit pas qualité de prendre ces deux objets en considération ? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement ? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Evangile, ou si on l'est de bonne foi, il faut soutenir les intérêts de son divin Maître. Tous les clergés, de quelque communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos églises, & les églises voisines, même d'une différente communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution, qui cadre si bien à une compagnie de défenseurs de la vérité, qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus.

L'anonyme n'est pas bien instruit; car la vénérable Classe fit en 1762 au sujet d'Emile, des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne se répandît dans ce pays, sans cependant faire mention de son Auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raisons de supprimer

Magistrat municipal, & qu'elle étoit convoquée par le devoir pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviser un parti que l'on devoit prendre par rapport à M. *Rousseau*.

cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout tems, quoi qu'en puisse dire l'Auteur du libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'anonyme de recourir aux régistres du Conseil d'État, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. Rousseau n'a point troublé l'église, la compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec un vrai plaisir M. Rousseau, par l'attrait de sa conversation.

Au reste l'anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la méprise du Héraut (*o*), qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion; je parle pour l'honneur de son Magistrat & du mien:

---

o) p. 240.

convenez que cette penſée, dont il s'applaudit, eſt encore plus heureuſement bête que la mépriſe de l'Huiſſier.

L'anonyme s'oublie encore étrangement en maltraitant une compagnie reſpectable de Paſteurs. Je ne parle pas des injures dont il eſt fort prodigue à mon égard ; je le pardonne ſincérement.

Je finis ici, & je paſſerai dans ma ſuivante aux faits les plus intéreſſans, dans le récit deſquels l'anonyme manifeſte une mauvaiſe foi, & une infidélité des plus marquées.

Pour vous, Monſieur, vous êtes vrai, vous aimez auſſi la vérité : je vous la rapporterai dans toute ſon exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie.

à Motiers - Travers le 15 Juin 1765.



LETTRE IV.

ME voici, Monſieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le clergé, & contre moi.

Prenant le ton important, il s'imagine qu'il en imposera à des gens raisonnables, & qui savent peser les choses dans une juste balance.

Pénétrons les prétendus mysteres de cet Auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'y connoisse pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les secrets du sanctuaire. Il n'y a point de secrets dans le sanctuaire, que ceux auxquels le serment oblige. Quand il est question de l'Evangile, & de l'édification de l'église, ce sanctuaire manifeste publiquement ses résolutions, comme il l'a fait dans l'occasion de M. Rousseau, & comme il le fera toujours en tems convenable. *Le regne de Jésus-Christ n'est point un regne caché.* Mais il y a des circonstances où la prudence veut que l'on garde le silence pour un tems.

La vénérable Classe séjourna les 12 & 13 mars pour aviser aux moyens d'obvier aux scandales que le dernier ouvrage de M. Rousseau occasionnoit.

N'en déplaise à l'Auteur, le clergé selon les constitutions ecclésiastiques de ce pays, a inspection sur la foi comme sur les mœurs quand il en résulte du scandale, c'est le texte, c'est l'esprit

de notre discipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquisition dit l'Auteur; fades plaisanteries, & absurdité, puisqu'il s'agissoit d'un fait public & que l'Inquisition, selon la signification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'assemblée du Clergé des 12 & 13 mars, je crus, quoi qu'à peine convalescent, & malgré le tems rigoureux, que ma sollicitude pastorale m'appelloit à voir M. Rousseau, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me transportai donc chez lui le vendredi 8 mars après midi; pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes sentimens pour lui, & avec mon devoir. J'exposai à M. Rousseau les alarmes où j'étois sur son compte, les suites que je prévoyois du résultat de la vénérable Classe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en chrétien, en pasteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (*p*).

(*p*) Un trop fait, parce que le corps dont je suis membre, m'avoit insinué en quelques occasions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. *Rousseau*.

Je vous le confesse, Monsieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rousseau, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne foi.

Je lui proposai divers expédiens, entr'autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour son bien, que pour l'édification, & que dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Etoit-ce la conduite d'un persécuteur?

M. Rousseau hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin, il me dit, que si je le garantissois pour les fêtes suivantes, il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai, que cela ne dépendoit pas de moi, que j'étois membre d'un corps, & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer, que je lui ferois tout le bien possible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rousseau me repartit qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matiere de religion, & qu'ainsi il espéroit qu'on le laisseroit

laisseroit tranquille, & tout de suite il ajouta : *Eh bien, Monsieur, mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelque heure que ce soit, je vous embrasserai de tout mon cœur, sinon nous nous tournerons le dos.* Affligé de sa prévention, je lui répondis, *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le cœur pénétré & ulceré. Quoi ! me dis-je, à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (*q*) ?

Comme je ne devois partir que le lundi, je crus que M. Rousseau auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles, mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser ; lorsque le dimanche, sur la soirée M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes graces de M. Rousseau, se rendit chez moi, pour me dire que M. Rousseau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été

(*q*) J'appelle au témoignage de M. *Rousseau* sur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge si l'on peut me taxer avec justice d'avoir tourné brusquement le dos à M. *Rousseau*.

écoutée de ma part assez froidement, & que si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit surement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention; je suis prêt à la recevoir, & à la produire à la vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. Rousseau & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. Guyenet me repliqua que je ferois mieux que lui, si je voulois me transporter chez M. Rousseau. Je ne puis pas, lui dis-je, ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid: outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rousseau, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche: il me dit qu'il m'apporteroit une répronse; ce qu'il fit le lundi matin. La voici:

« Par déférence pour M. de Montmollin mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main à ne publier de ma

vie aucun nouvel ouvrage ſur aucune matiere de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier ſur tout autre ſujet, & au ſurplus, *je continuerai* de montrer par mes ſentimens, & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'égliſe. Je ſupplie Monſieur le Profeſſeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Claſſe (*r*).

Fait à Motiers le 10 mars 1765.

J. J. ROUSSEAU.

Je repréſentai à l'agent de M. Rouſſeau, que cette derniere déclaration, bien loin de tranquilliſer notre clergé, ne feroit que l'indiſpoſer davantage, & qu'au lieu du mot, *je continuerai*; il falloit ſubſtituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette pre-

(*r*) L'anonyme veut bien errer dans ſa note, pag. 241, lorſqu'il dit que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays & à Geneve, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même à qui a voulu la voir.

miere expreſſion, *je continuerai*, révolteroit tous les eſprits (*s*). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à retourner chez M. Rouſſeau, & m'allégua pour s'en diſpenſer, diverſes raiſons que je ne toucherai point ici.

Je ne vous demande rien, Monſieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il bruſquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monſieur, repartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à ſon retour me dit, qu'il n'avoit pu perſuader M. Rouſſeau, & que celui-ci avoit proteſté, qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant, cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M.

(*s*) Et combien plus la premiere déclaration qui me fut remiſe, n'auroit-elle pas révolté? où il y avoit entr'autres ces expreſſions: *j'offre, ſi on veut me laiſſer en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'eſt ſe moquer, & on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

Rousseau qu'il est lui-même l'artisan des chagrins qu'il s'attirera, mais ce sont de ses affaires, puisqu'il ne veut pas écouter les conseils de ses amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte, Monsieur, pour un moment. Vous connoissez mes sentimens. Agréez que je vous en renouvelle les assurances.

à Motiers-Travers ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroisse & dans les voisines. Les Lettres de la Montagne, la réimpression des ouvrages connus & inconnus de M. Rousseau, les remontrances de notre compagnie, la proscription de ces ouvrages par le Magistrat municipal agitent tous les esprits. Vous les savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-

vous, fur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonftance. Que feront nos Miniftres difoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement? Défendront-ils l'Evangile attaqué fi ouvertement, ou le laifferont-ils déchirer par fes ennemis? Que ferez-vous vous-même? me difiez-vous, Monfieur. Ce dernier ouvrage ne met-il pas obftacle à la continuation de votre tolérance? M. Rouffeau eft votre paroiffien, ne ferez-vous rien, pour la religion, pour l'édification, & pour vous-même? Si un citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit ofé dire, ou écrire quelque chofe d'approchant à ce qu'avancé M. Rouffeau, ne féviroit-on pas contre lui? M. Rouffeau, nouveau citoyen, a-t-il donc plus de privileges que tous les anciens citoyens? N'eft-il pas foumis comme citoyen aux loix de l'Etat & aux ufages qui y font de tems immémorial?

Je me rendis à notre affemblée où le chriftianifme de M. Rouffeau fut examiné les 12 & [illegible] mars. D'entrée je produifis la d[illegible]tion que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remife de fa part le dimanche précédent. Elle fut prife en objet, mais l'on trouva

qu'elle n'étoit point suffisante pour réparer le mal que les Lettres de la Montagne avoient déjà fait, & qu'il auroit fallu quelque chose de plus de la part de M. Rousseau pour l'honneur de la religion; en sorte que bien loin que la compagnie crût devoir *consigner en lettres d'or* (t) *dans ses régistres* cette déclaration de M. Rousseau, elle estima que cet écrit portoit en lui-même sa condamnation, & que si ce livre n'avoit rien qui blessât la religion, M. Rousseau n'étoit pas tenu de prendre des engagemens à ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre corps, je fus requis de donner mon information, qui, j'en atteste la compagnie, fut énoncée dans cet esprit de tolérance & de charité, dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je fis place, suivant nos mêmes usages.

La compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme, il n'y a point

(t) Page 242.

eu de *précipitation* (*u*) dans la délibération de la compagnie. Il eſt bon que l'on ſache, que quand elle eſt aſſemblée par le devoir, pour une matiere dont tous les membres ſont aviſés, qu'ils y ſoient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on paſſe outre, autrement un corps ne mettroit jamais fin à rien, ſur-tout quand il ne s'aſſemble pas ſouvent.

Je ne ſais où l'Auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer page 245, que la vénérable Claſſe fulmina contre M. Rouſſeau, en dépit des conſtitutions de ce pays, une ſentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de ſa juriſdiction ſpirituelle; mais elle ſait qu'elle peut donner des directions à ſes membres pour s'en ſervir auprès des conſiſtoires, quand le cas y échoit, ſans prétendre par-là gêner les ſuffrages. Que ſignifieroit une direction à un paſteur; s'il la mettoit dans ſa poche, ou ſous la clef? Le bon ſens ne dit-il pas, que c'eſt pour en faire l'uſage que ſa prudence lui ſuggérera (*x*)?

(*u*) Page 245.

(*x*) Combien de fois la vénérable Claſſe n'a-t-elle pas été requiſe par les Conſiſtoires & même

Il eſt faux, & abſolument faux que la vénérable Claſſe prit en objet la lettre anonyme que l'Auteur rapporte dans ſon libelle page 245 & ſuivantes, & qui fut adreſſée à quelques membres, deſquels j'étois. Quoiqu'à divers égards cette lettre faſſe honneur à ſon Auteur, qui vraiſemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le conſiſtoire de Motiers, la vénérable Claſſe ſuivant la ſageſſe d'un Corps prudent & reſpectable, ne voulut point prendre cette lettre en conſidération, parce qu'elle étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres ſeulement, des mains deſquels elle paſſoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monſieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que j'avois donné place, toujours ſuivant nos uſages (*y*).

---

par la bouche de leurs chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions? Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Conſiſtoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remercîemens de leur part?

(*y*) Pour comprendre quels ſont ces uſages,

“ Monsieur le Doyen a exposé, que la compagnie étant aujourd'hui assemblée, pour délibérer sur la conduite qu'elle devroit tenir à l'égard de M. Rousseau, dont les sentimens antichrétiens, manifestés dans ses écrits, & notamment dans ses Lettres de la Montagne publiées depuis peu, donnent le plus grand scandale à toute l'église chrétienne, & particuliérement à celles de notre pays, il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin pasteur de Motiers, duquel M. Rousseau est actuellement paroissien : ce qui ayant été approuvé, M. le Pasteur de Motiers, après une longue information, a déclaré à la compagnie, que M. Rousseau, déjà avisé de l'objet de cette délibération, lui avoit remis pour édifier la compagnie, un écrit signé de sa main, portant ce qui suit ”.

“ *Par déférence pour Monsieur de*

Il est bon de savoir que quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, soit son Eglise en général, soit un ou plusieurs de ses paroissiens, ce Pasteur est obligé de donner place, & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je me retirai, s'agissant de M. *Rousseau* mon paroissien.

Montmollin mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel ouvrage sur aucune matiere de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet, & au surplus, je continuerai *de montrer par mes sentimens & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'église. Je supplie Monsieur le Professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Classe. Fait à Motiers, le* 10 *Mars* 1765.

J. J. ROUSSEAU.

« La compagnie ayant entendu la lecture de l'écrit ci-dessus rapporté mot à mot, a déclaré, après mûre délibération, qu'elle ne pouvoit point se contenter d'une pareille déclaration, nullement suffisante pour son édification, non plus que pour la réparation du scandale général que M. Rousseau avoit donné à toute la chrétienté, par la publication de ses ouvrages dangereux & impies. C'est pourquoi elle s'est crue indispensablement obligée de déclarer à M. de Montmollin, qu'après la pu-

blication des Lettres de la Montagne, elle ne pouvoit plus (malgré tout le support & toute la charité dont elle étoit animée envers M. Rousseau), le regarder comme chrétien & comme membre de notre église. Après quoi M. de Montmollin ayant demandé une direction, la compagnie estime qu'il doit faire paroître en consistoire M. Rousseau, pour lui adresser les admonitions convenables, & lui faire entendre, qu'elle ne peut le reconnoître digne de la communion des fideles, tant qu'il ne manifesteroit pas à tous égards les sentimens d'un vrai chrétien, en déclarant solemnellement en consistoire, qu'il croit en *Jésus-Christ, mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification*; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, & en général contre la révélation; en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'église, & pour la réparation du scandale qu'il lui a donné: à Neufchâtel ce 13 mars 1765 ».

A. DE LUZE,
Pasteur à Cornaux, & secrétaire de la vénérable Classe.

Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'église de Motiers? page 252. Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroissiens, & à celui des anciens même, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rousseau. Quoique le public manifestât une curiosité impatiente de connoître la résolution prise par la compagnie, on garda cependant le silence auquel le serment astreint dans tous les corps, silence dans lequel l'anonyme affecte de chercher, l'on ne sait pourquoi, tant de mysteres. Je suis encore à ignorer, si l'on a fait un secret aux Pasteurs absens de la résolution que les Pasteurs présens en grand nombre prirent dans leur assemblée. Quant à moi je sais bien que je n'en ai point fait de mystere à mes freres absens, lorsque j'ai eu occasion de les voir. Et pourquoi leur en faire un? puisque tous les Pasteurs ont blâmé les Lettres de la

ment la vénérable Claſſe, ainſi que toutes les égliſes voiſines de ce pays. J'eſtimai donc, qu'il feroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendît M. Rouſſeau en conſiſtoire, & que ſi le conſiſtoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rouſſeau ces deux ſeules queſtions générales : *s'il croyoit la divinité de la révélation ? & s'il croyoit auſſi que Jéſus-Chriſt eſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification ?* Deux queſtions bien ſimples, & dont la réponſe affirmative fait la livrée du chrétien (*a*).

Pour étayer mon opinion, je fis uſage de la direction que la vénérable Claſſe m'avoit donnée, & dont les anciens me demanderent la lecture. C'eſt ce que je fis, en leur déclarant bien expreſſément, que je ne prétendois point par-là gêner leurs ſuffrages, leur demandant ſous les yeux de l'officier du Prince, ſi jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les

(*a*) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & ſoyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raiſon de l'eſpérance qui eſt en vous.* I. Pierre III. 15.

avois toujours laissé libres, & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'on vota, & la pluralité fut que M. Rousseau seroit cité à comparoître en consistoire dans la maison de cure pour le 29 à l'issue de la prédication, suivant l'usage. L'on chargea M. le diacre de Motiers & le doyen des anciens, de cette commission, dont ils s'acquitterent convenablement. M. Rousseau leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

Puis-je passer sous silence les discours que l'anonyme me prête gratuitement & faussement, d'avoir dit en consistoire, que M. Rousseau étoit l'*Antechrist* (*b*). Je n'ai jamais pensé, bien moins dit, une pareille absurdité. Je ne sais ce que c'est qu'injurier, mais je sais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle : or mon devoir m'appelloit à faire sentir au consistoire tout ce à quoi nous étions tenus pour l'édification de toute la chrétienté.

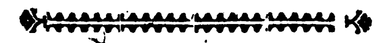
Toutes ces expressions de bêtises (c) du libelle, tous ces propos extrava-

(*b*) Pag. 252. de ce volume.
(*c*) Pag. *ibid.*

gans que l'anonyme met dans ma bouche, font trop méprisables, pour que je prenne la peine de les relever.

Quelle misere que ce qu'ajoute immédiatement après l'anonyme ! Cette phrase de son libelle page 252 que je vais transcrire, cadre merveilleusement avec celle de l'Antechrist. L'Auteur réussit très-bien à faire rire, & à se déshonorer : *On fit même semer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jaques avoit dit dans son dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ames, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le spectacle du sort de Servet, & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir, & de vous protester bien sincérement que je vous suis tout acquis.

A Motiers-Travers ce 22 Juin 1765.



LETTRE VII.

JE continue, Monsieur, & je reprends la page 253 du libelle, où

l'anonyme s'exprime ainsi : *C'est alors que le prétendu Antechrist adressa la lettre suivante à Monsieur le Procureur-Général*, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi : *être excommunié de la façon de M. de V***. m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins avanturé que l'imputation d'un libelle odieux, que l'on a attribué à M. le Pasteur Vernes. Du reste je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'anonyme p. 256 (*d*) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution, pour les mécontentemens les plus légers.

Quelle témérité de la part de l'anonyme, d'oser avancer pag. 257 *que dans l'intervalle de douze jours j'avois si bien mis ce tems-là à profit, que j'écrivis à Geneve, que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre* M. Rousseau. Où

(*d*) J'ose répondre que cette note de l'anonyme est une énigme pour tous les membres de la vénérable Classe. C'est à M. de V***. à savoir ce qu'il a fait & ce qu'il a écrit.

sont-elles ces lettres ? Je le somme de les produire, ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conséquence en doit-on tirer ? C'est au lecteur à prononcer.

Permettez, Monsieur, que je revienne encore à la tenue du consistoire du 24 mars pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des constitutions de l'Etat, des droits, & des libertés des citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte, elles me sont trop précieuses ; mais n'y a-t-il pas aussi des constitutions ecclésiastiques, que mon état m'oblige à soutenir, puisque les constitutions ecclésiastiques tendent de concert au bien de la société & au maintien de la religion ?

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du clergé, & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire dans le consistoire de Motiers. Je n'ai pas besoin de citer les pages de son libelle ; elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'inquisition me fait frémir, mais que l'Auteur ne s'y trompe pas, qu'il ne confonde pas le faux zele avec

le vrai zele, l'amour de l'ordre & de la vérité, avec l'inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos églises, quelle est son étendue, & quelles sont ses bornes, je sais malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de tems immémorial la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait son essence, & dans ce qui est reconnu par l'église comme fondamental dans la religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans la révélation ; jetter du ridicule sur la personne de Jésus-Christ, sur ses actions, & sur ses miracles ; faire envisager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choses naturelles ; le clergé se taira ! Le pasteur ne dira mot ! Le consistoire mollira ! Eh bon Dieu quelle église ! Il ne faut plus de pasteurs, plus de consistoires, plus de culte.

Il n'est pourtant question dans les consistoires, ni de feu, ni de bûcher, ni d'*Auto-da-fè*, mais de ramener les mécroyans à une véritable foi, & les méchans à redresser leurs voies ; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fît M. Rousseau, quoi qu'il écrivît, continuer à l'admettre après la publication des Lettres de la Montagne? Ces Lettres là, ne sont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits? Or un écrit public, répandu dans tout l'univers, n'est-il pas une action? Toute action répréhensible, sur-tout dans les matieres les plus saintes & les plus graves de la religion, n'est-elle pas un objet d'instruction & de répréhension?

L'anonyme ose tout dire, & je reprends ses propres expressions, p. 265 & suiv. *L'homme de Dieu*, dit-il, *ose proposer de renvoyer la délibération à un autre jour, sous le prétexte frivole & inoui de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & sans pudeur, prétendit deux voix en Chapitre, lui qui par délicatesse auroit en ce cas particulier dû s'abstenir de voter, par cela même qu'il étoit censé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monsieur, vous mettre au

au fait. Il y a vingt & quelques années que je ſuis paſteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au conſiſtoire quels étoient ſes uſages ? Il me fut répondu, que le Paſteur votoit le premier ſur les cas qui avoient été expoſés, & ſur ceux qu'il expoſoit lui-même, & que cela ſervoit à éclairer le conſiſtoire. J'ai toujours agi de la ſorte.

Dans le conſiſtoire du 29 mars, il ne fut rien ſtatué par rapport à M. Rouſſeau, à cauſe du partage des ſuffrages. Là deſſus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la déciſion de cette affaire, juſqu'à ce que le conſiſtoire fut revêtu, parce qu'un ancien manquoit; ma requiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait en pareilles occaſions, dans d'autres tems.

L'on m'objecta, que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours ouï dire à divers Paſteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Paſteur étoit

prépondérante (*e*), ce qui eſt bien loin de ſignifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieuſement ; bref, ce ſont les uſages des conſiſtoires de ce pays, & nous ſommes dans un pays d'uſages.

Le déclamateur anonyme parle con-

(*e*) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens, qui atteſta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puiſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement Anciens depuis que je ſuis Paſteur ici. L'anonyme ne connoît pas la logique, ni la façon de procéder. Il entend mieux le métier de faire des libelles, que l'art de raiſonner. Un préſident quel qu'il ſoit, à la tête d'un corps, peut-il donc être enviſagé faiſant partie à ceux qui ſont cités à paroître devant le corps? Tous les délinquans ſeroient donc fondés à décliner de leurs juges, ſous prétexte qu'ils ſont leurs parties, & par ce moyen, il ſeroit aiſé à chacun d'éluder une comparution & un jugement. L'anonyme, ſoit ignorance, ou malice de ſa part, ne connoît pas nos conſtitutions. J'agiſſois comme Paſteur de l'égliſe qui eſt commiſe à mes ſoins, comme chef du Conſiſtoire, & non comme repréſentant de la vénérable Claſſe, & ſans doute que membre de ce corps, il m'étoit bien permis de prendre pour bouſſole ſa direction ſans que l'on puiſſe inférer de-là, que je vouluſſe contraindre en aucune maniere les Anciens à la ſuivre, bien moins de vouloir l'emporter *per fas & nefas* ; termes odieux, dont l'anonyme oſe ſe ſervir à mon égard.

tre la vérité en avançant, page 266, *que je reprochai avec aigreur aux anciens, qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel.* Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (*f*) : seulement, leur dis-je sans fiel, après la levée de l'assemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné jusques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre conducteur spirituel ; à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

Je reviens à la lettre qu'écrivit M. Rousseau au consistoire, le 29 mars 1765. Je la commenterai peu ; vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle

(*f*) Il est vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier, sur un ouï-dire, propos qui blessoit l'honneur du premier. En pareil cas, l'homme de Dieu & l'homme du Prince ne doivent pas se taire. L'homme du Prince avoit fait peu de tems auparavant le devoir de sa charge, sans acception de personne, dans une affaire connue de tout Motiers & des environs, & qui intéressoit M. *Rousseau* & sa gouvernante. Et pourquoi voudroit-on mettre obstacle à ce que je remplisse à mon tour le devoir de ma charge dans une affaire bien autrement importante ?

que j'écrivis à Geneve en 1762. Il vous sera fort aisé de juger.

Copie de la lettre de M. Rousseau au Consistoire de Motiers.

à Motiers le 29 mars 1765.

MESSIEURS,

« Sur votre citation, j'avois hier résolu, malgré mon état de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté, de soutenir une longue séance, & sur la matiere de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zele de la foi, & que vous n'agréassiez dans cette lettre la même réponse, que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient (*g*) ».

« Il me paroît donc, qu'à moins que

(*g*) Comment répondre dans une lettre à des questions que l'on ignore.

la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive qu'on m'assure ne point exister dans cet Etat (*h*), rien n'est plus nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & sur-tout plus contraire à l'esprit de la religion, qu'une pareille procédure en pure matiere de foi (*i*) „.

(*h*) L'anonyme me dit dans sa note, page 258, *& qui n'y existera jamais qu'au plus grand malheur de ses habitans.* J'ajoute, bien plus grand seroit le malheur d'un pays, où il seroit permis à chacun de mettre au jour des livres qui ébranlent la foi !

(*i*) L'anonyme, qui assurément est bien inférieur à M. *Rousseau*, lui donne une leçon dans sa note, pag. 259 au sujet de la formule du *Consensus*, sur laquelle notre compagnie déclara vouloir garder un profond silence, pour n'exciter aucun trouble dans nos Eglises; mais autre est la formule du *Consensus*, & autres sont les Lettres de la Montagne. Le disciple est moins modeste que le maître, qui dit humblement qu'il n'est *ni Pasteur, ni Professeur.* Pourquoi donc vouloir faire le docteur & donner des instructions d'autant plus dangereuses, qu'elles sont plus répandues? S'il fût resté dans la classe de *particulier*, de simple *fidele*, comme il se qualifie lui-même dans cette lettre au Consistoire de Motiers, il n'auroit pas écrit & fait imprimer; il n'auroit pas attaqué les Gouvernemens, les Princes, les Magistrats, la Religion & Jésus-Christ même, dont il avoit fait un si bel éloge : *Pour moi, je ne voudrois pas acquérir de la célébrité à ce prix-là* : c'est ce qu'a dit plus d'une fois à Motiers un Magistrat qui paroissoit indigné des Lettres de la Montagne.

« Car, Messieurs, je vous supplie de considérer, que vivant depuis long-tems dans le sein de l'église, & n'étant ni pasteur, ni professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi particulier, moi simple fidele, à aucune interrogation; ni inquisition sur la foi; de telles inquisitions inouies dans ce pays, sappant tous les fondemens de la réformation, & blessant à la fois la liberté évangelique, la charité chrétienne, l'autorité du Prince, & les droits des sujets, soit comme membres de l'église, soit comme citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix, & aux hommes, mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'église infaillible, qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire; donc une fois reçu dans l'église, je ne dois plus qu'à (*k*) Dieu seul compte de ma foi. J'ajoute à cela, que lors qu'après la publication de l'Emile, je fus admis à la communion dans cette paroisse, il

(*k*) Une foi, dont on ne doit compte qu'à Dieu seul, ne se publie pas dans toute l'Europe.

y a près de trois ans par M. de Montmollin, je lui fis par écrit une déclaration, dont il fut si pleinement satisfait, que non-seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je me tiens exactement à sa promesse, & sur-tout à ma déclaration. Et quelle inconséquence, quelle absurdité, quel scandale ne seroit-ce point de s'en être contenté après la publication d'un livre, où le christianisme sembloit si violemment attaqué, & de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre, où l'Auteur peut errer sans doute puisqu'il est homme, mais où du moins il erre en chrétien (*l*), puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas (*m*) sur l'autorité de l'Evangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la communion, mais

(*l*) Celui qui erre en Chrétien redresse volontiers ses erreurs.

(*m*) Est-ce *s'appuyer sur l'autorité de l'Evangile*, que de rendre douteux les miracles, & d'y jetter du ridicule ? Quant à la note de Théodore de *Beze*, p. 262, il n'a voulu dire autre chose sinon que la foi du chrétien n'est pas appuyée uniquement sur la seule preuve des miracles.

(*n*) c'eſt à préſent qu'on devroit me la rendre. Si vous faites le contraire, Meſſieurs, penſez à vos conſciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne eſt en paix.

Je vous dois, Meſſieurs, & je veux vous rendre toute ſorte de déférence, & je ſouhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas aſſez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du Gouvernement.

„ Recevez, Meſſieurs, je vous ſupplie, les aſſurances de tout mon reſpect „.

J. J. ROUSSEAU.

„ Je joins ici la copie de la déclaration ſur laquelle je fus admis à la communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui „.

Il y auroit bien d'autres remarques à faire ſur cette lettre, mais je m'arrête ici & me hâte de relever une odieuſe & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, p. 267

(*n*) Ne croit-on pas entendre M. *Rouſſe..u* dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris, qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Émile?

& 268. *Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité ? Un Pasteur dont M. Rousseau a parlé deux fois avec éloges, doit avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges : sans doute, Monsieur, aussi se dit-on à l'oreille ce mot du guet sacré*, auri sacra fames : *voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reste.*

Quelle audace contre un Pasteur dont la réputation à cet égard, a été jusques ici intacte ! Que veut dire l'anonyme, avec son *auri sacra fames ?* Qu'il leve le masque. Je n'ai aucune relation directe ou indirecte avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rousseau & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

Un ange pourroit-il tenir contre de telles impostures ? Je sens que ma tête s'échauffe ; aussi je vais quitter cet homme de ténébres, pour me tourner du côté de l'homme de lumiere à qui je suis, & serai toute ma vie avec l'attachement le plus sincere.

A Motiers-Travers, ce 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

JE commence mon épître par la requête des anciens, que j'extrais de la lettre de l'anonyme, pag. 268.

« Les anciens soussignés, membres du consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, prennent la liberté d'exposer à vos Seigneuries, disant : qu'infiniment alarmés d'être requis à délibérer sur un cas qui surpasse nos foibles connoissances, nous venons supplier vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite, sur les trois chefs suivans, 1°. Si nous sommes obligés de sévir, & scruter sur les croyances, & sur la foi ? A ce premier article, nous avouons ingénument notre peu de suffisance pour la théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru, que le devoir de notre charge étoit borné à simplement délater & réprimer les déréglemens scandaleux, & l'irrégularité des mœurs, sans vouloir empiéter sur l'autorité souveraine, de qui nous dépendons.

„ 2°. Si un paſteur peut & doit avoir deux voix délibératives dans ſon conſiſtoire ?

„ Sur ce ſecond chef, le conſiſtoire de Motiers & Bovereſſe eſt compoſé de ſix anciens, ayant Monſieur ſon Paſteur pour préſident; & cette maxime, une fois introduite, les anciens ne ſerviroient dans les délibérations que d'ombre, à moins de l'unanimité entr'eux.

„ 3°. Et enfin ſi M. le diacre du Val-de-Travers a droit de ſéance, & de voix délibérative dans le conſiſtoire de Motiers & Bovereſſe ?

„ A ce dernier article, il nous paroît, que ſi M. le diacre veut ſe prêter à la correction, il doit auſſi s'employer à l'inſtruction & à l'édification, & que Meſſieurs les Paſteurs ne doivent point lui empêcher de faire les catéchiſmes qu'il doit légitimement à la chapelle de Bovereſſe.

„ Oui, Meſſeigneurs, le premier article de nos très-humbles repréſentations nous alarme, puiſqu'il ſurpaſſe notre pouvoir & nos foibles connoiſſances, & les deux ſeconds nous intéreſſent d'autant qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous

pourrions être repris pendant que nous ſerions parfaitement innocens.

„ Nous nous flattons donc dès-là, que vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt, & ce nous ſera un nouveau motif d'adreſſer à Dieu les vœux les plus ſinceres pour la conſervation de Meſſieurs du Conſeil d'Etat„.

Je joins encore ici la copie de l'arrêt du Conſeil d'Etat, reſponſif à la requête des quatre anciens, que j'extrais encore de la lettre de l'anonyme, page 272.

Sur la requête de quatre anciens du conſiſtoire de Motiers & Boverefſe, il a été dit, qu'on loue, & approuve la délicateſſe & les ſages intentions des quatre anciens, qui ont préſenté la préſente requête, & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conſeil prononce ſur le premier, que comme le conſiſtoire admonitif n'a pour objet que les déſunions, les mauvaiſes mœurs, & les ſcandales, il n'eſt point de ſa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a ſur-tout aucune autorité pour ſe faire rendre compte de la croyance, & de la foi d'une perſonne; qu'il en a bien moins encore pour ſévir en pareille cauſe, puiſqu'il dé-

pend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre d'important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition, si le cas l'exige, suivant la forme judicielle & la loi : conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connoître & juger, même en étant requis par le Pasteur ; ne devant se prêter en aucune maniere aux entreprises contraire aux constitutions de l'Etat, dans lesquelles on pourroit chercher à les faire entrer.

Quant au second article, qu'il n'a jamais été d'usage que le Pasteur, président au consistoire admonitif, ait plus d'une simple voix, & que tel qui en prétendroit une double seroit reprimé comme il conviendroit, & contenu en ses vraies fonctions ; qu'il ne lui est même pas permis de porter en consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs, dont le consistoire ne peut & ne doit être affecté, cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui : qu'un Pasteur peut bien, à la vérité, la consulter pour sa direction particuliere, & même suivre cette direction si cela

lui convient, mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entiere liberté des suffrages des autres membres dudit consistoire, quel qu'il soit, ce que tout officier qui y assiste doit faire exactement observer.

Et quant au troisieme article de la requête ci-dessus :

Il est ordonné à Monsieur Martinet, Conseiller d'Etat, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de rechercher non-seulement ce qui s'est pratiqué depuis un tems, mais de plus ce qui peut avoir été statué de fondation, ou dans la suite, touchant le prétendu droit de séance du diacre du Val-de-Travers dans le consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, & sur son rapport, il en sera ordonné comme il conviendra.

Vous avez vu, Monsieur, quelle a été ma conduite dans le consistoire, & dès-là il vous est aisé de remarquer, si la direction que les quatre anciens ont demandée au Conseil d'Etat étoit fondée ; si les articles que leur requête renferme sont exactement conformes à la vérité, & si des anciens d'église, qui avouent ingénument, que deux questions simples que l'on fait à des

catéchumenes, furpaffent leurs connoiffances, qu'ils qualifient encore de foibles connoiffances.

O bonnes gens ! (c'eft aux 4 anciens à qui je m'adreffe) : travaillez à vous inftruire pour n'être ni trop complaifans envers votre Pafteur, ni trop obftinés à vous rendre à fes fages & douces inftructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter felon les lumieres de votre confcience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'expofer les faits fidellement parce qu'une direction ne peut être donnée que fur l'expofition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertiffement comme votre pafteur & votre chef; auquel avertiffement j'en joins un autre très-utile; qui confifte à ne pas vous énorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans fon délire. Vous n'ignorez pas combien le peuple en a ri, en particulier vos compatriotes; mais il vaut mieux tirer le rideau fur cette fcene, qui affurément ne vous honore pas (o).

(o) Il eft bon d'obferver qu'un des anciens

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non-seulement un honnête homme, un homme de bien; & de plus un digne & fidele Ministre du St. Evangile, qui remplit avec assiduité, avec zele & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu (*p*).

Quoique l'anonyme, qui n'est pas ecclésiastique, je pense, ait voulu ca-

---

qui a signé dans sa requête, assista au Consistoire du 24 mars 1765. Mais il ne parut point au Consistoire subséquent du 29, sans doute il en avoit ses raisons; mais comment pouvoit-il signer le contenu d'une requête, renfermant des objets qu'il ne pouvoit attester? Je vous laisse le soin de qualifier une telle conduite.

Si je n'étois retenu par des raisons de prudence, j'aurois bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse, dont l'anonyme auroit dû parler, s'il avoit eu de la bonne foi. Je sais bien des choses là-dessus que je veux supprimer; le tems viendra peut-être où toutes ces manœuvres se dévoileront, car la vérité ne perd jamais ses droits.

(*p*) Sur la note de l'Auteur pag. 270 & 271, il voudra bien que je le redresse. Je ne sais s'il existoit en 1724, où il fut question de régler les fonctions du Diacre, sous l'autorité du baron de *Strunkendé*, Plénipotentiaire du Roi. Boveresse ne parut point par ses députés; il n'y eut que

nonifer les quatre anciens qui ont figné la requête, je ferai plus modefte que lui, & me bornerai à dire, que fuivant ma confcience & notre difcipline, ceux des anciens qui n'ont ni compofé, ni figné la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoiffance, ont fait leur devoir (q).

J'ignorois abfolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainfi

---

Motiers, & il n'étoit point queftion des autres communautés du Val-de-Travers. Boverèffe prétendit, il y a quelques années, que le Diacre leur devoit un catéchifme toutes les quinzaines; mais la chofe a été décidée par le Confeil d'Etat, il n'y a pas long-tems, à la fatisfaction de la vénérable Claffe. Il n'eft pas difficile de pénétrer les vues de l'anonyme qui réveille cette affaire terminée & bouclée : c'eft une fuite de fon acharnement contre le Clergé. Ce Monfieur là fe trompe, lorfqu'il affure avec confiance *que les Pafteurs trouvent plus doux & plus commode de borner leur follicitude paftorale à être exacts à l'échéance de leurs Prébendes, qu'à remplir leurs fonctions.* Je ne vois pas qu'il y ait rien de fort attrayant pour eux à recevoir des Prébendes, qui confiftent pour l'ordinaire en affez mauvaifes denrées, contre l'intention du Prince, bien connue des anciens & nouveaux Pafteurs.

(q) Ces dignes anciens font M. le Diacre, les fieurs Jean Henry *Clerc*, & Daniel François *Jeanrenaud.*

qu'aux autres anciens ; mais l'on n'eut garde de le faire ; il falloit le secret. A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose, à laquelle je ne puis penser sans m'affliger ? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux consistoires, l'on sut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques malins esprits y donnerent une tournure maligne ; source dans laquelle l'anonyme a sans doute puisé ses observations.

A cette occasion, vous serez peut-être bien aise, Monsieur, d'avoir connoissance de la formule du serment que prêtent les anciens d'église.

ARTICLE PREMIER.

" Vous jurez à Dieu, votre créateur, d'avancer son honneur & sa gloire selon son St. Evangile, & de contribuer de tout votre pouvoir, au maintien des ordonnances & corrections chrétiennes, observées en cette souveraineté, le plus fidellement qu'il vous sera possible ".

I. I.

" De fréquenter diligemment autant qu'il vous sera possible, les saintes prédications, & de prendre garde si les

autres membres de l'église s'acquittent soigneusement de ce devoir „.

I I I.

“ De vous rencontrer, s'il est possible, dans les assemblées du consistoire, toutes les fois que vous serez appellés„.

I V.

“ De rapporter fidellement en consistoire tous les scandales qui vous viendront à notice, & tout ce que vous saurez être fait contre les ordonnances & la discipline ecclésiastique, observée en cette souveraineté sans haine, ni support „.

V.

“ De tenir secretes toutes les choses qui se passent en consistoire, lesquelles devront être secretes „.

V I.

“ D'exercer la charge d'anciens, pendant toute votre vie, à moins que vous n'en fussiez dispensés par le consistoire„.

V I I.

“ De vous acquitter de cette charge d'une maniere qui serve à l'avancement de la gloire de Dieu, & à l'avantage & édification de l'église „.

V I I I.

“ Enfin, si quelqu'un faisoit quelque attentat ou machination contre la per-

sonne de S. M. le Roi notre Souverain, ou contre ses Etats, de le révéler promptement à l'officier „.

Je n'ai rien à ajouter à (r) ce que dessus, & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

à Motiers-Travers le 29 Juin 1765.



LETTRE X.

JE fus avisé, Monsieur, par un tiers, de la requête des quatre anciens, & de l'arrêt du Conseil d'Etat, qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une démarche aussi irréguliere de la part des quatre anciens. Je n'hésitai pas à supplier le Conseil de me donner copie de la requête, & de l'arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

(r) L'on m'objectera, pourquoi donc révélez-vous ce qui s'est passé en Consistoire, & ce qui devroit être secret? à quoi je réponds, que si l'on dit des faussetés, l'on me force par là même de révéler des vérités.

« Le soussigné, Pasteur de l'église de Motiers-Travers & Boveresse, a l'honneur d'exposer à vos Seigneuries qu'ayant eu indirectement connoissance d'une requête, présentée au Conseil par les Srs. A. Favre, A. H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. Jeanrenaud, tous quatre anciens d'église de Motiers & Boveresse, & d'un arrêt émané de votre part sur la dite requête: (si tant est qu'elle soit telle) où il est fait mention, si ce n'est pas directement, au moins indirectement de lui, & de M. le diacre du Val-de-Travers, d'une maniere qui semble porter atteinte à leur honneur & à leur probité; il supplie vos Seigneuries de lui donner communication de la dite requête, & de l'arrêt rendu par le Conseil à ce sujet, afin que le soussigné, si le cas y échoit, avise aux moyens qu'il croira les plus propres à pourvoir à sa réputation, jusques ici inaltérable, soit dans ce pays, soit dans l'étranger, & sans aucun reproche dans l'exercice de son ministere. De sorte qu'il est pleinement persuadé, que vos Seigneuries appointeront sa demande, fondée sur l'équité, &

sur la justice, sur les constitutions, & sur les loix de cet Etat.

Dans cette flatteuse attente, il se répand en vœux pour la prospérité du Gouvernement".

A Motiers-Travers ce 20 Avril 1765.

Fréderich Guillaume
DE MONTMOLLIN.

ARRET

Du Conseil d'Etat sur cette Requête.

SUR la Requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit: que les quatre anciens du consistoire de Motiers n'ayant présenté leur Requête au Conseil, que pour avoir une direction, on trouve que le suppliant n'a aucune qualité pour en demander communication; en sorte qu'elle ne peut lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien qui intéresse sa personne. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neuchâtel le 29 avril 1765.

(Signé) SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par respect pour le Gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu ses raisons de ne pas m'accorder ma demande, sachant d'ailleurs, après St. Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, Rom. VIII. 1. Non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre; être fermée à aucun citoyen.

Permettez-moi, Monsieur, une apostrophe à l'Auteur anonyme, *noli movere Camarinam*: la vénérable Classe sait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites vous, Monsieur, de la note de l'Auteur p. 275, dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame? *On assure*; dit l'anonyme *que M. de M. se tranquillise aussi dans le doux espoir, que sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait*, continue l'Auteur, *manquoit à l'éloge du Souverain, sous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah! Monsieur, m'écrié-je là-dessus, qui pourroit croire que dans un siecle où les hommes

se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire! Qu'il sied bien à cet homme là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la religion, à sa patrie, & à son Prince. Suis-je capable de dégénérer de mes peres, qui travaillerent avec tant de zele & de succès, à procurer à la Maison de Brandebourg la juste domination sur cette souveraineté? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur; il est au service de mon Prince, comme l'a été celui de mes peres, & mes enfans ne dégénéreront pas. Que veut dire l'anonyme par ses malignes insinuations, dignes du feu de Goa; pour ne rien dire de plus? Encore une fois, qu'il leve le masque; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derriere le rideau, les calomniateurs sont lâches, celui qui est capable d'inventer une calomnie est capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je

Je n'ai rien de perſonnel contre M. Rouſſeau : je le plains autant & plus encore dans ſes erreurs, que dans ſes infirmités. Si on lui a mis dans l'eſprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à perſonne, pas même à l'anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet anonyme, c'eſt une correction que j'ai cru lui être néceſſaire.

Quel malheur, Monſieur, que M. Rouſſeau ſe ſoit obſtiné à écrire ſur des matieres de religion contre ſes promeſſes! Si ce beau & rare génie avoit travaillé ſur d'autres ſujets, que de riches préſens n'auroit-il pas fait à la Société!

J'oſe le dire, Monſieur, M. Rouſſeau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui ſe ſont déclarés ſes amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas ſelon leurs conſeils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en conſiſtoire, & vrai-ſemblablement qu'il n'eût ſatisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le ſujet d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini, ſans inquiétudes, ſans tracaſſeries, & ſans *cette chaîne de diſ-*

graces, pag. 218. si M. Rousseau peut appeller ainsi des maux qu'il se procure si volontairement, & qui malheureusement donnent lieu à la calomnie, & réjaillissent sur des innocens.

Que M. Rousseau se persuade qu'en me conformant aux ordres de mes supérieurs, j'ai suivi en même tems les mouvemens de ma conscience, mon devoir, & l'état de ma vocation. Lui qui dit respecter si fort sa conscience, qu'il respecte aussi la mienne, & qu'il n'attribue pas à passion, ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvevemens de cette même conscience.

S'il le croit j'en suis bien aise ; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en suis fâché : le grand juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'ayent causé bien des sollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la consolation d'avoir été loué, & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché, & qui me donne plus que jamais des témoignages de son affection, de sa confiance, & de son respect.

Je conclurai par cette réflexion, c'est

que l'anonyme, en me mettant dans la néceffité de rendre publique mon apologie, a contribué par là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout-à-la-fois charitable & vigilante.

Je fuivrai, Monfieur, votre confeil : je ferai imprimer mes lettres, qui fuivant l'ufage des Miniftres de ce pays, ont été lues dans une affemblée de la vénérable Claffe, J'ai votre fuffrage, fuffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conféquent celui de tous les honnêtes gens. Confervez-moi votre précieufe bienveillance, & croyez que je vous fuis pour la vie, & fans referve.

MONSIEUR, &c.

P. S. Je fuis décidé à me tenir à cet écrit, eftimant que mon apologie eft fuffifamment établie.

Fin du Tome II.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table.





